

Villers  
-le-  
Bouillet



## PARTIE V : LES PROJETS

PROGRAMME COMMUNAL  
DE DEVELOPPEMENT RURAL  
AGENDA 21 LOCAL

ODR



LOT 0 .....	4
0.1 : Mise en valeur des boucles découverte "paysage, nature et patrimoine".....	4
0.2 :Adhésion au Parc Naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne .....	4
0.3 :Mise en place des conditions de succès pour le covoiturage entre Villersois.....	5
0.4 :Elargissement du Comité culturel en un comité "acteur majeur de la vie associative et villageoise .....	5
0.5 :Création d'un événement festif dans des lieux patrimoniaux de Villers.....	5
0.6 :Développement et coordination des outils communaux de communication.....	5
0.7 :Actions de bonne gouvernance .....	6
LOT 1 .....	7
1.1 : Aménagement du site de la sablière en parc public et zone de découverte et de mise en valeur de la nature.....	8
1.2 : Création d'une maison rurale et de ses abords .....	20
1.3 : Création d'un réseau de déplacements doux – Phase 1 : Étude et définition .....	29
1.4 : Aménagement du parc Grandgagnage de Vaux-et-Borset en lieu de convivialité .....	35
1.5 : Aménagement du cœur de village de Fize-fontaine .....	44
1.6 : Mise en valeur de l'arboretum et du cimetière de Villers-le-Bouillet.....	51
1.7 : Réhabilitation du presbytère de Warnant-Dreye en une maison du patrimoine, des logements, etc. ....	60
1.8 : Création d'un pôle économique « Villers@Work ».....	67
1.9 : Mise en place d'un Plan de Cohésion Sociale .....	76
LOT 2 .....	79
2.1 : Valorisation du cœur de village de Vieux-Waleffe.....	80
2.2 : Valorisation des zones centrales par la plantation de haies et la création de couloirs écologiques .....	84
2.3 : Aménagement de la traversée de Villers-le-Bouillet .....	88
2.4 : Traversée et mise en valeur du centre ancien de Villers-le-Bouillet.....	95
2.5 : Développement d'une offre d'espaces de rencontre pour les jeunes villersois .....	100
2.6 : Développement de nouvelles activités par et pour les jeunes Villersois .....	103
2.7 : Développement qualitatif et quantitatif de l'accueil de la petite enfance .....	107
2.8 : Formation des ouvriers communaux à l'entretien durable des espaces publics .....	111
2.9 : Optimisation des arrêts TEC.....	114
2.10 : Installation d'une activité de maraîchage .....	117
2.11 : Maximisation de l'utilisation des maisons de quartier .....	120
2.12 : Aménagement de la traversée de la zone d'activités économiques.....	123
2.13 : Création d'un pôle commerces/services/logements sur le site de l'ancienne administration communale ..	127
2.14 : Aménagement d'une zone de covoiturage et d'un franchissement de la N684.....	131
2.15 : Aménagement du cœur de village de Warnant-Dreye .....	134

LOT 3 .....	138
3.1 : Soutien matériel aux actions du PCDN.....	139
3.2 : Sensibilisation et accompagnement au développement durable des espaces d'activités économiques.....	140
3.3 : Création d'un cœur de village dans Villers-le-Bouillet .....	142
3.4 : Utilisation des églises pour l'organisation d'activités culturelles et associatives .....	144
3.5 : Mise en place d'une commission agri-rurale .....	146
3.6 : Création d'un bâtiment multiservices social .....	148
3.7 : Préservation des fermes et maisons de caractère .....	149
3.8 : Réaffectation et aménagement du home Grandgagnage de Vaux-et-Borset.....	151
3.9 : Création de logements communaux .....	153
3.10 : Parrainage du petit patrimoine .....	155
3.11 : Construction d'un atelier rural.....	157
3.12 : Etude et développement de l'offre taxi-villersois.....	159
3.13 : Création d'un réseau de déplacements doux. Phase 2 : mise en place des tronçons piétons .....	161
3.14 : Création d'un réseau de déplacements doux. Phase 2 : mise en place des tronçons vélos .....	163

---

# LOT 0

---

Le Lot 0 reprend des projets qui n'ont pas été détaillés en fiche-projet compte tenu qu'ils sont déjà réalisés, sont en cours de développement ou sont programmés par la commune.

Ils sont présentés dans ce chapitre au regard de la stratégie.

<b>Défi 1 : L'amélioration du cadre de vie, de l'environnement et des ressources naturelles et bâties</b>
---

## **0.1 MISE EN VALEUR DES BOUCLES DÉCOUVERTE « PAYSAGE, NATURE ET PATRIMOINE »**

Soucieux de valoriser le patrimoine bâti, naturel et paysager de leur commune, les habitants ont proposé que des circuits et balades soient mis en place ainsi que des boucles thématiques et didactiques.

Actuellement, la commune dispose déjà de 4 circuits reconnus par le Commissariat Général au Tourisme et un 5<sup>ème</sup> est en préparation conjointement avec les communes d'Amay et de Verlaine. Ces circuits ont été mis en place dans le cadre du PCDN ou via la Maison du Tourisme.

Compte tenu que des circuits existent déjà, la CLDR a proposé que le projet porte dans un premier temps sur la mise en valeur des circuits existants et ensuite, si cela est opportun, sur la création de nouveaux circuits.

Le 10 septembre 2017, la Commission Locale de Développement Rural a organisé un rallye pédestre à Vaux-et-Borset. Celui-ci a permis aux 112 participants de découvrir leur commune au travers de la balade et de questions relatives au patrimoine, aux paysages et à l'histoire de l'entité.

## **0.2 ADHÉSION AU PARC NATUREL DES VALLÉES DE LA BURDINALE ET DE LA MEHAIGNE**

La Commune de Villers-le-Bouillet encourage toutes les actions de mise en valeur et de protection de son patrimoine, de ses paysages et de son environnement. Le Plan Communal de Développement de la Nature est un outil majeur de cette politique. De plus, dans le cadre de la procédure d'élaboration du présent PCDR, de nombreux projets destinés à préserver, valoriser et faire connaître les ressources patrimoniales et naturelles ont été proposés par les Villersois et retenus par la CLDR. Afin d'inscrire ces actions dans une démarche plus large, la Commune a introduit une demande d'adhésion au Parc Naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne pour la partie correspondant au bassin versant de la Mehaigne. L'association de projet du Parc naturel de la Burdinale-Mehaigne a fait part d'un avis favorable tout en précisant qu'il convenait au préalable de présenter la cohérence environnementale et patrimoniale de Villers-le-Bouillet avec les caractéristiques du parc et de réaliser une étude de faisabilité en référence au décret et conformément au cahier des charges lié à la motivation de tout dossier d'extension. En date du 13 septembre 2016, le Collège communal a souhaité que cette volonté d'adhésion soit formalisée en l'inscrivant dans la liste des projets du PCDR. Au cours de l'année 2017, deux réunions de travail avec le Parc Naturel ont été organisées. Ce dernier a demandé à la Commune de réaliser une étude destinée à accompagner la demande d'adhésion. Cette étude qui porte sur l'analyse des paysages, de l'environnement, des ressources naturelles, des aspects économiques... est actuellement (février 2018) en cours.

## **Défi 2 : Le développement d'une offre de mobilités diversifiées et sécurisées**

### **0.3 MISE EN PLACE DES CONDITIONS DE SUCCÈS POUR LE COVOITURAGE ENTRE VILLERSOIS**

La Commune de Villers adhère, depuis février 2017, au projet Covoit'stop mis en place en province de Liège. Actuellement (octobre 2017), la Commune est en attente du retour de la Province et de la Conférence des élus Huy Wareme au sujet des mobiliers à installer aux 22 arrêts prévus sur le territoire communal. La CLDR mènera des actions de communication et de sensibilisation pour garantir le succès du projets.

## **Défi 4 : La contribution de tous à la construction de l'identité villersoise**

### **0.4 ÉLARGISSEMENT DU COMITÉ CULTUREL EN UN COMITÉ « ACTEUR MAJEUR DE LA VIE ASSOCIATIVE ET VILLAGEOISE »**

Le Comité culturel de Villers-le-Bouillet est une ASBL dont le but est de promouvoir la culture sur le territoire communal. Le Comité organise ou collabore à l'organisation d'activités. Les habitants estiment que la composition et le champ d'actions du Comité sont trop limités et ne correspondent pas à leurs souhaits. Ils souhaiteraient que cet organisme devienne plus pluraliste et le plus représentatif que possible de la vie associative et soit un élément moteur fort de la mise en place de différents événements villersois.

La Commune a souhaité aborder cet élargissement au plus vite, de ne pas attendre l'approbation du PCDR et ce, compte tenu que ce comité sera appelé à jouer un rôle important dans certains projets tels que celui prévu en Lot 1 relatif à la création d'une Maison rurale.

### **0.5 CRÉATION D'UN ÉVÈNEMENT FESTIF DANS DES LIEUX PATRIMONIAUX DE VILLERS**

En 2016, l'édition du Viller's Day a rencontré un franc succès. 500 personnes ont, en effet, participé à l'une ou l'autre activité proposée. Lors des différents moments de la démarche participative, les habitants ont souligné l'existence de cette journée et la qualité de celle-ci. Toutefois, ils estiment que cette journée a pour vocation principale de rapprocher les citoyens de leur administration et qu'il manque d'événements permettant de créer de la convivialité entre citoyens, dans chacun des villages de la commune, sous forme d'un événement itinérant organisé durant les mois d'été. La CLDR a donc souhaité qu'un projet de ce type puisse être mis en place. De plus, elle a également fait part de sa volonté de voir ces moments de convivialité s'inscrire dans une démarche de valorisation et de réappropriation du patrimoine local par les habitants. C'est dans ce sens qu'en 2017, les Apéros Villersois ont été organisés par le Comité Culturel. Les jeudis 13 juillet, 3 août, 17 août et 31 août, les Villersois ont été invités à prendre l'apéro à Villers, Warnant, Vaux et Fize.

## **Défi 5 : La poursuite de dynamiques volontaires en matière de services aux citoyens**

### **0.6 DÉVELOPPEMENT ET COORDINATION DES OUTILS COMMUNAUX DE COMMUNICATION**

Plusieurs outils de communication existent au sein de la commune de Villers-le-Bouillet. Malgré ceux-ci, les habitants estiment pourtant ne pas être suffisamment informés. De plus, les habitants estiment que les services communaux ne centralisent pas assez les informations sur les événements organisés par les comités et n'en assurent pas la promotion. Ils aimeraient donc que l'information soit plus opérationnelle et que la coordination de l'ensemble des acteurs communaux soit améliorée. Les habitants et la CLDR estiment que les outils de communication (et en premier le site internet et le bulletin communal) doivent être davantage attrayants, complets, structurés, faciles d'utilisation et proposer des rubriques spécifiques selon les différents publics-cibles. Les habitants voudraient également qu'un meilleur retour de ce qui se passe dans la commune soit fait (ex : activités dans les écoles). La CLDR a donc proposé qu'une amélioration des outils de communication soit organisée. Ce travail sera également l'occasion d'élargir le type d'information qui est communiqué et de structurer les acteurs locaux afin que les renseignements circulent mieux. Consciente des enjeux liés à sa communication, la Commune a créé au sein de l'administration un poste de Chargé de communication. Celui-ci va développer de nouveaux outils et modes de travail (notamment la mise en place de partenariats avec le milieu associatif...) afin de renforcer la communication communale.

## 0.7 ACTIONS POUR ENCOURAGER LE MAINTIEN DE SERVICES COMMUNAUX DURABLES ET DE QUALITÉ

L'administration communale est l'acteur central de ce PCDR.

Dans le cadre de la démarche participative, les employés et ouvriers communaux ont eu l'occasion de faire part de leur avis sur leur administration et son fonctionnement, sur les services aux citoyens qui sont proposés et sur l'empreinte écologique de leur travail.

Cette consultation a permis de souligner les aspects positifs, et également de dégager de nombreuses pistes d'amélioration.

L'administration et son Directeur général ont rapidement pris en compte un certain nombre de ces remarques et ont apporté les solutions adaptées. En mai 2017, un état des actions utiles à mener a été établi.

L'administration a souhaité que des actions fondamentales pour le bon fonctionnement de l'administration mais aussi le développement de services aux citoyens soient programmées et inscrites dans le PCDR :

- **Élaboration d'un Programme Stratégique Transversal (PST)** afin de fédérer tous les plans (PCDR, Schéma de Développement Communal, Plan de cohésion sociale, etc.) et de les réunir en en offrant une vue transversale.

Ce PST a vocation de concerner toute l'activité communale, d'impliquer l'autorité politique (Collège et Conseil), toute l'administration (Comité de Direction, tous les services et les agents) ainsi que les partenaires (CPAS, Zone de Police, asbl para communales, etc...). Le PST comprendra des enjeux, des objectifs stratégiques, des objectifs opérationnels, déclinés en actions qui impliqueront l'ensemble du personnel communal. Le PST comprendra un volet externe qui vise les différentes actions que la Commune peut entreprendre dans tous les domaines et un volet interne qui vise l'organisation interne de la Commune.

- **Développement d'e-services aux citoyens.**

A moyen terme, l'administration mettra en place une offre d'e-services aux citoyens. Cette offre pourra intégrer la mise à disposition de formulaires sur le site Internet et/ou la possibilité pour les Villersois d'introduire leur demande pour l'obtention d'une série de documents d'État civil et de Population qui seront ensuite envoyés par la poste. L'ampleur de ce projet devra être étudiée selon les moyens humains à disposition de l'administration communale (la gestion des e-dossiers demande également du temps hors guichet).

- **Formation continue du personnel.**

Régulièrement, le personnel communal est convié à participer à des formations en lien avec leurs activités. L'administration souhaite renforcer cette démarche en proposant une formation continue du personnel en matière de développement et de gestion d'outils de travail : logiciels, méthodes de gestion de projets..., ainsi qu'une formation concernant la prise en compte du Développement Durable dans les activités de chaque service.

- **Mise en place de nouvelles initiatives permettant de soutenir la motivation du personnel, l'intégration de tout le personnel communal et les synergies quel que soit le statut des personnes.** Ainsi, et à titre d'exemple, une journée du personnel pourrait être mise en place par le Collège. Aussi, à titre d'exemple, une journée pourrait être organisée par les ouvriers qui proposeraient au personnel communal de découvrir un lieu qu'ils entretiennent, qu'ils ont aménagé. Cette découverte pourrait s'accompagner d'un challenge par petits groupes, d'un repas, ... Les groupes et tables seraient constitués sur base d'un choix aléatoire afin que les personnes ne restent pas avec leurs collègues directs ou « amis ».

- **Mise en place d'une politique d'achat durable :** café, fournitures, produits d'entretiens, ...et la sensibilisation du personnel à la bonne gestion des fournitures et consommables.

- **Implication des aînés** et plus particulièrement des membres du CCCA dans la gestion communale : invitation à participer à la CLDR, aux réunions relatives aux projets du PCDR, aux actions (autres que « festives ») qui les concernent, ...

Etant donné que ces actions concernent uniquement l'administration, celle-ci n'ont pas été « prioritaires » par la CLDR et figurent donc hors des lots 1,2 et 3. L'administration réalisera ces actions durant la période de validité du PCDR.

---

# LOT 1

---



# AMÉNAGEMENT DU SITE DE LA SABLIERE EN PARC PUBLIC ET ZONE DE DÉCOUVERTE ET DE MISE EN VALEUR DE LA NATURE

Fiche 1-1  
LOT 1  
Projet matériel  
Version initiale

## DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet porte sur l'aménagement du site de l'ancienne sablière (Site de Grand Intérêt Biologique) en une zone de détente, de découverte et de mise en valeur de la nature.

Les objectifs de cet aménagement sont :

- de rendre le site accessible au public afin que celui-ci puisse se balader et se détendre,
- de développer un espace de sensibilisation et d'information à la nature et à l'environnement ;
- de préserver et valoriser la biodiversité du site ;
- de connecter le site au village par des sentiers aménagés.

L'ensemble du site d'un peu plus de 5 Ha est concerné par le projet. Vu la fonction passée de sablière, le projet d'aménagement et de découverte prendra comme fil conducteur « le sable » : les activités, la biodiversité et les milieux qui y sont liés.

Le développement du concept et les aménagements seront organisés selon quatre zones :

- une zone d'accès principale et de parking (zone rouge -1),
- une zone de prairie « naturelle » dédiée également à la détente (zone mauve-2),
- une zone dédiée principalement à la découverte de la nature (zone verte-3),
- une zone de liaison douce vers le village (trait vert -4)



L'accès principal au site se fera depuis la rue de la Sablière à Villers-le-Bouillet.

Un espace de stationnement d'une dizaine de places sera aménagé directement à l'entrée du site, le long de la route régionale (zone rouge -1). Un cheminement aménagé pour le plus grand nombre (familles avec poussette, PMR) guidera le piéton à travers la zone détente.

Un parking vélo, couvert, sera également proposé. Le lieu d'implantation de celui-ci sera défini afin de garantir la sécurité des vélos et des usagers (antivol, visibilité, éclairage).

Un panneau d'information sur le site sera placé à l'entrée du cheminement, ainsi qu'une barrière limitant l'accès aux piétons (et donnant accès aux véhicules pour l'entretien du site quand cela est nécessaire).

Un accès « modes doux » sera également étudié afin de connecter la Sablière au centre du village et à la Paix-Dieu (zone 4). La réouverture et les aménagements des chemins n°50,71 et 32 seront étudiés et réalisés dans le cadre du projet. Ce second accès donnera une plus-value au site (accessible depuis plusieurs lieux, sur une boucle de promenade...), permettra de favoriser le passage régulier des promeneurs dans le site et participera ainsi à la conservation de ce type de milieu (maintenir un lieu ouvert et éviter la fermeture par la végétation).

Le cheminement aménagé depuis le parking permettra également de rejoindre la partie de la sablière dédiée à la détente (zone mauve-2). Cette partie est actuellement exploitée par un agriculteur. Elle sera avant tout un espace naturel (prairie pâturée, pré fleuri ou verger) et proposera quelques petits espaces (légers) de détente...ou encore un cheminement naturel pour les joggeurs (ex : piste verte en lien avec le cheminement repris ci-après).

La zone principalement dédiée à la nature (zone verte-3) proposera :

- Une prairie pâturage léger (soit avec peu de bêtes, comme c'est déjà le cas actuellement) bordée d'une haie vive à la place de la clôture existante. un cheminement en boucle qui permettra de découvrir cette partie de la Sablière.
- Un pré de fauche bordé par des plantations de haies qui viendront renforcer la séparation entre le site et la route régionale et ainsi créer un écran vert (couloir écologique). Le pâturage pourra être étendu à cette zone certaines périodes de l'année.
- Des zones humides par l'aménagement d'une mare permanente en partie haute du site (20 à 30 cm de profondeur) et la présence de mares temporaires (qui pourront être remplies durant la saison chaude). Un ponton d'observation sera installé près de la mare permanente.
- Une tour d'observation au sommet d'une des deux buttes du site qui permettra de découvrir le site et l'ensemble paysager, dont la sablière fait partie, qui est constitué par le versant droit du ruisseau de la Paix-Dieu devenant le ruisseau de Bende. Cette tour permettra de présenter aux visiteurs ce paysage patrimonial à peine modifié depuis le Moyen Âge par la N684.
- Un cheminement naturel composé de chemins sableux. Les chemins (anciennes pistes du motocross) seront fraisés et hersés afin de remettre le sable à nu. Ce cheminement proposera une petite balade au cœur de l'ancienne sablière. Tout au long du parcours, des panneaux et installations didactiques permettront aux visiteurs et aux usagers de découvrir ce site, son histoire, sa gestion, sa faune et sa flore. Le contenu des panneaux sera défini notamment en utilisant les différentes études et inventaires réalisés sur le site.

Ce projet présente également un grand intérêt pédagogique pour les écoles de l'entité et des entités voisines. Le concept de développement et d'interprétation prendra en compte ce public et proposera des contenus et supports adaptés à celui-ci. Afin de proposer un lieu innovant pour le public scolaire, une « classe » en plein air sera aménagée. Il s'agira d'un aménagement léger et bien intégré pouvant également être utilisé pour d'autres activités organisées sur le site.

- Quelques mobiliers de détente.

Le projet réalisé devra également intégrer la politique de gestion durable menée sur le site depuis plusieurs années et destinée à maintenir des milieux ouverts, ainsi que l'entretien régulier du site afin de maintenir les sentiers, les accès vers les zones de détente... Le projet sera donc inscrit dans une politique d'entretien naturel (ex : prairie pâturée) et durable.

Comme mentionné ci-après, ce projet est en lien avec la fiche 2.14 « Aménagement d'une zone de covoiturage et d'un franchissement de la N684 ». Bien que la localisation du franchissement ne soit pas encore précisée, le projet d'aménagement de la Sablière devra intégrer la possible proximité de ce projet et ce, afin d'éviter de réaliser des aménagements non compatibles avec l'autre projet.

Un Comité de gestion du site sera mis en place par la Commune avec les membres du PCDN, des citoyens, des représentants des écoles... Un plan de gestion, d'occupation, d'animation et d'entretien du site sera établi, mis en place et évalué annuellement.

Ce plan précisera les activités organisées durant l'année sur le site et les publics concernés. A titre d'exemples, on pourra retrouver des activités d'observation pour les écoles, des ateliers tels que « comment créer et entretenir une prairie fleurie », etc.

Cette diversité d'espaces naturels permettra à la Commune de proposer à ses habitants et visiteurs des lieux de « mise en contact » avec la nature.

#### **JUSTIFICATION DU PROJET**

Comme précisé dans l'analyse socio-économique, l'ancienne sablière "Haut-Fays" est l'unique Site de Grand Intérêt Biologique de la commune.

Ce lieu après avoir été partiellement remblayé, a été utilisé comme terrain de motocross.

Il est aujourd'hui un site important dans le réseau écologique communal car il abrite notamment une population de lézard vivipare (*Zootoca vivipara*), très rare en Hesbaye, ainsi qu'une riche entomofaune. En raison du caractère sableux subsistant localement, les hyménoptères sabulicoles sont bien représentés. Dans le cadre du projet, il s'agira de préserver et valoriser au mieux les spots où ces hyménoptères sont présents.

Actuellement l'absence de tout statut de protection empêche la mise en place de mesures de gestion favorables à la faune.

Toutefois, sur demande du PCDN, la Commune a proposé, dans le cadre de son Schéma de Développement Communal, que la zone fasse l'objet d'un changement d'affectation planologique en vue d'être affectée en zone naturelle au plan de secteur.

En vue de renforcer son caractère naturel et de permettre à la faune et à la flore de s'y redévelopper, une esquisse d'aménagement a été établie par le PCDN.

L'aménagement d'un verger et d'une prairie fleurie ont été réalisés en 2017.

La CLDR a souhaité que le projet global d'aménagement soit mené afin de valoriser ce grand espace naturel et de proposer aux habitants une zone de découverte de la nature et de la biodiversité.

Ce projet est celui qui est arrivé en première priorité suite aux votes de la CLDR. Sa réalisation à court terme est donc demandée par les habitants.

#### **LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDN**

La valorisation de la Sablière s'inscrit dans le 1<sup>er</sup> défi de la stratégie de développement, à savoir l'amélioration du cadre de vie, de l'environnement et des ressources naturelles et bâties. En effet, les sites naturels d'intérêt sont peu nombreux sur le territoire Villersois. Leur préservation et leur intégration dans une démarche de valorisation des ressources, de sensibilisation des habitants à la richesse de leur environnement est donc un enjeu important.

#### **Défi 1 : L'amélioration du cadre de vie, de l'environnement et des ressources naturelles et bâties**

√ Obj 1 : Structurer et mettre en valeur les espaces villageois bâtis et naturels

- ✓ Obj 2 : Préserver le patrimoine et améliorer sa connaissance
- ✓ Obj 3 : Ancrer durablement le développement de la biodiversité et sa mise en valeur dans le territoire villersois

#### **Liens avec les autres outils stratégiques communaux**

La sablière est un site majeur du Plan Communal de Développement de la Nature et de son programme de valorisation de la biodiversité, de maillage des sites naturels et de création de couloirs écologiques.

La sablière valorisée et aménagée sera également un site important pour l'organisation des actions du PCDN en matière de sensibilisation à la nature, d'activités pédagogiques de découverte de la nature, ...

Ce site est également un lieu privilégié pour le développement d'actions dans le cadre du Plan Maya.

#### **Interactions avec d'autres projets**

- Fiche 1.3 : Étude de définition d'un réseau de déplacements doux
- Fiche 2.2 : Valorisation des zones centrales par la plantation de haies et la création de couloirs écologiques
- Fiche 2.8 : Formation des ouvriers communaux à l'entretien durable des espaces publics
- Fiche 2.14 : Aménagement d'une zone de covoiturage et d'un franchissement de la N684
- Fiche 3.1 : Soutien matériel aux actions du PCDN

#### **IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

<b>Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable</b>	<b>Social et culturel</b>	<b>Environnement</b>	<b>Économique</b>
<p>La préservation du seul Site de Grand Intérêt Biologique de la commune permettra de sauvegarder son patrimoine naturel tout en créant de nouveaux habitats pour soutenir l'installation de la faune et de la flore locales. Sa mise en valeur et son aménagement permettront également d'éviter que ce lieu ne devienne le lieu d'activités non souhaitées et non respectueuses de l'environnement.</p> <p>La création d'espaces pédagogiques et l'organisation d'activités dans le cadre du PCDN permettront également de sensibiliser les habitants à mieux respecter leur environnement, à mieux le gérer, ...</p> <p>La sablière sera également un site exemplaire en matière de gestion et d'entretien durable. Ainsi, des formations en la matière seront proposées au sein du site pour les ouvriers communaux et les formations « entretien durable des espaces verts » développées par l'IFAPME.</p>		<b>X</b>	
<p>Les habitants seront associés à la réalisation de ce projet. Dans un premier temps au travers du PCDN et de la CLDR et ensuite via les activités mises en place. La sablière sera donc un lieu de détente et de convivialité pour les habitants mais aussi un lieu de vie au travers des animations « nature » qui y seront organisées.</p>	<b>X</b>		
<p>Le projet impliquera les enfants et les jeunes. Il encouragera donc les liens intergénérationnels</p>	<b>X</b>		
<p>L'accès au site sera gratuit et s'adressera donc à toutes les classes sociales.</p>	<b>X</b>		
<p>La Sablière s'inscrira également dans le projet de mobilité douce et sera idéalement intégrée dans les tronçons permettant de relier les villages (Fize à Villers). Elle soutiendra donc une mobilité durable mais aussi les échanges entre les villages et villageois.</p>	<b>X</b>	<b>X</b>	

### LOCALISATION ET STATUT

La Sablière est située dans la localité de Villers-le-Bouillet, le long de la N684.

L'entrée vers la sablière se situe rue de la Sablière.

La parcelle concernée est cadastrée 1ère division section B n°4A. Il s'agit d'une propriété communale.

Elle est située au Plan de Secteur en Zone d'extraction.

La partie située à l'entrée du site (zone bleue sur la carte reprise en page 8) est une zone non cadastrée reprise dans le domaine régional (abords de la N684).



Extrait de la cartographie WalOnMap – PLAN PARCELLAIRE CADASTRAL - SITUATION AU 01/01/2016– Orthophotoplan – 1 :5000 ème

### PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

- **Porteur de projet** : Commune /Service cadre de vie
- **Partenaires** : PCDN, CLDR, écoles, jeunes, le DNF, SPW

### PROGRAMME DE RÉALISATION

#### **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

- Le site de la sablière est le plus grand espace naturel qui soit propriété de la Commune.
- Le site est situé sur des terrains communaux.
- Le site fait déjà l'objet d'interventions (entretiens, plantations) dans le cadre du PCDN.
- La faible offre en espaces naturels accessibles sur le territoire communal.
- La volonté citoyenne de préserver les espaces naturels et de soutenir le développement de la biodiversité.

### **État du dossier**

Comme précisé ci-avant, le site fait déjà l'objet d'un entretien et d'aménagements tels que la création (en 2017) d'un verger et d'une prairie fleurie.

Une esquisse du projet d'aménagement a été réalisée dans le cadre du PCDN.

### **Programme des travaux et planification**

- Élaboration du projet d'aménagement : définition précise des zones, définition des travaux, rédaction du cahier spécial des charges.
- Introduction éventuelle d'une demande de permis.
- Rédaction des contenus et du design des panneaux.
- Réalisation des illustrations et mise en page des panneaux.
- Réalisation des travaux :
  - Aménagement du chemin d'accès : travaux de fondation et de stabilisation, d'empierrement du chemin d'accès ;
  - Aménagement des places de parkings à l'entrée du site : travaux de fondation et de stabilisation, empierrement et délimitation des places ;
  - Installation d'une barrière ;
  - Aménagement de l'accès modes doux : aménagement sentiers, balisage ;
  - Aménagement des chemins sableux ;
  - Plantation d'une haie d'espèces locales afin de créer une « clôture » naturelle entre le site, la route régionale et la propriété voisine ;
  - Plantation d'une haie vive le long de la prairie pâturée ;
  - Aménagement de la grande prairie : verger, espace fleuri...
  - Création d'une mare permanente en partie haute du site ;
  - Installation des équipements d'observation.
  - Installation des mobiliers et panneaux.
- Définition du plan de gestion et d'animation.
- Mise en place du plan et évaluation annuelle.

### **Démarches administratives à réaliser**

- Vérifier si le projet et le site rentrent dans les conditions d'éligibilité de la mesure 7.6 du PWDR.
- Contact avec le SPW concernant l'utilisation du terrain situé à l'entrée du site (propriété régionale).
- Acquisitions éventuelles de terrains pour l'accès modes doux.
- Contacts préalables avec le DNF pour validation du projet.
- Obtention éventuelle d'un permis urbanistique.
- Appel d'offres et désignation d'un bureau d'études spécialisé en interprétation d'espaces naturels pour la réalisation de l'étude détaillée du projet et le suivi des travaux.
- Mise en place d'un comité de suivi de l'étude et des travaux : DNF, membres du PCDN, de la CLDR, naturalistes, écoles...
- Démarches pour le financement du projet.
- Appel d'offres et désignation de la (des) entreprise(s) en charge des travaux d'aménagement.

### **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé.**

La mise en place du Comité de suivi permettra de veiller à développer un projet qui répond aux aspirations des habitants et des spécialistes de la nature.

La définition d'un plan de gestion et d'animation permettra de veiller à maintenir un site entretenu, propre, accueillant, vivant et ce, tout en veillant à préserver la biodiversité.



L'implication des enfants (écoles) et des jeunes (notamment les scouts, les jeunes via « Été solidaire ») dans le projet (ex : participation aux plantations, à l'organisation des animations, à la réalisation d'illustration pour les panneaux didactiques...) permettra de sensibiliser les générations futures au respect de la nature et à la préservation de leur environnement.

#### ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement		
		Développement rural	Commune	Autres financements (espaces verts, PWDR, CGT)
Aménagement du chemin d'accès et de places de parkings	30.000,00	97.490,40	24.372,60	105.980,00
Aménagement des sentiers sableux	8.000,00			
Plantation de haies, aménagements des mares, autres aménagements nature	20.000,00			
Equipements d'observation, panneaux (+/- 10), mobiliers de détente, autres mobiliers	95.000,00			
Accès modes doux : acquisition, aménagement, balisage	20.000,00			
Auteur de projet	15.300,00			
<b>Total HTVA</b>	<b>188.300,00</b>			
TVA 21%	39.543,00			
<b>Total TVAC</b>	<b>227.843,00</b>			

Projet rémunérateur  oui  non

#### ÉVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISÉS ET LES EFFETS ATTENDUS)

##### Indicateurs de réalisation :

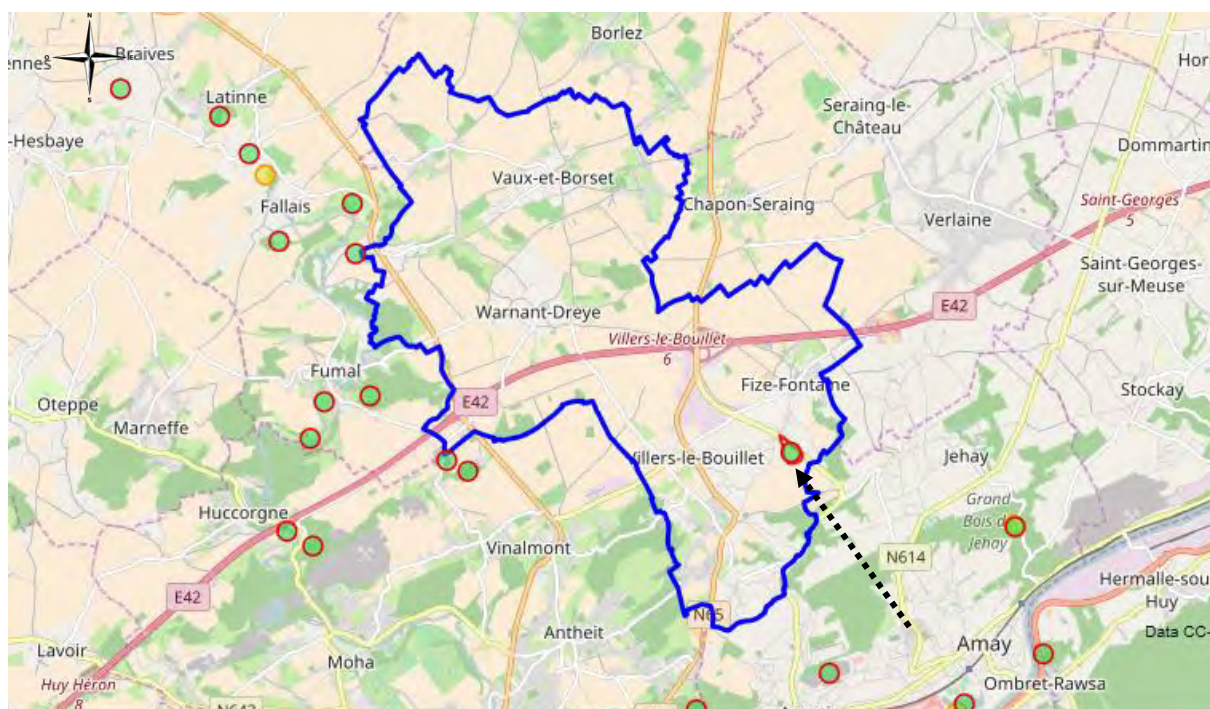
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de m de sentiers aménagés	1500 m	Rapport de réception des travaux d'aménagement
Installation d'un parcours d'interprétation	1 parcours avec au moins 8 supports	Rapport de réception des travaux d'aménagement
Nombre de m de haies plantées	Min 400 m	Rapport de réception des travaux d'aménagement
Nombre de réunions de comité de suivi	Au moins 3	PV de réunions

**Indicateurs de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre d'activités de découverte de la nature organisées sur le site	Au moins 3 /an	Plan annuel de gestion et son évaluation annuelle.
Évolution de la qualité environnementale et de la biodiversité	Amélioration perceptible	Observations et inventaires écologiques annuels.
Nombre de jeunes impliqués dans le projet	Au moins 3 activités avec les écoles par an 1 chantier Été solidaire Au moins 1 activité spécifique avec les jeunes de l'entité	Plan annuel de gestion et son évaluation annuelle.

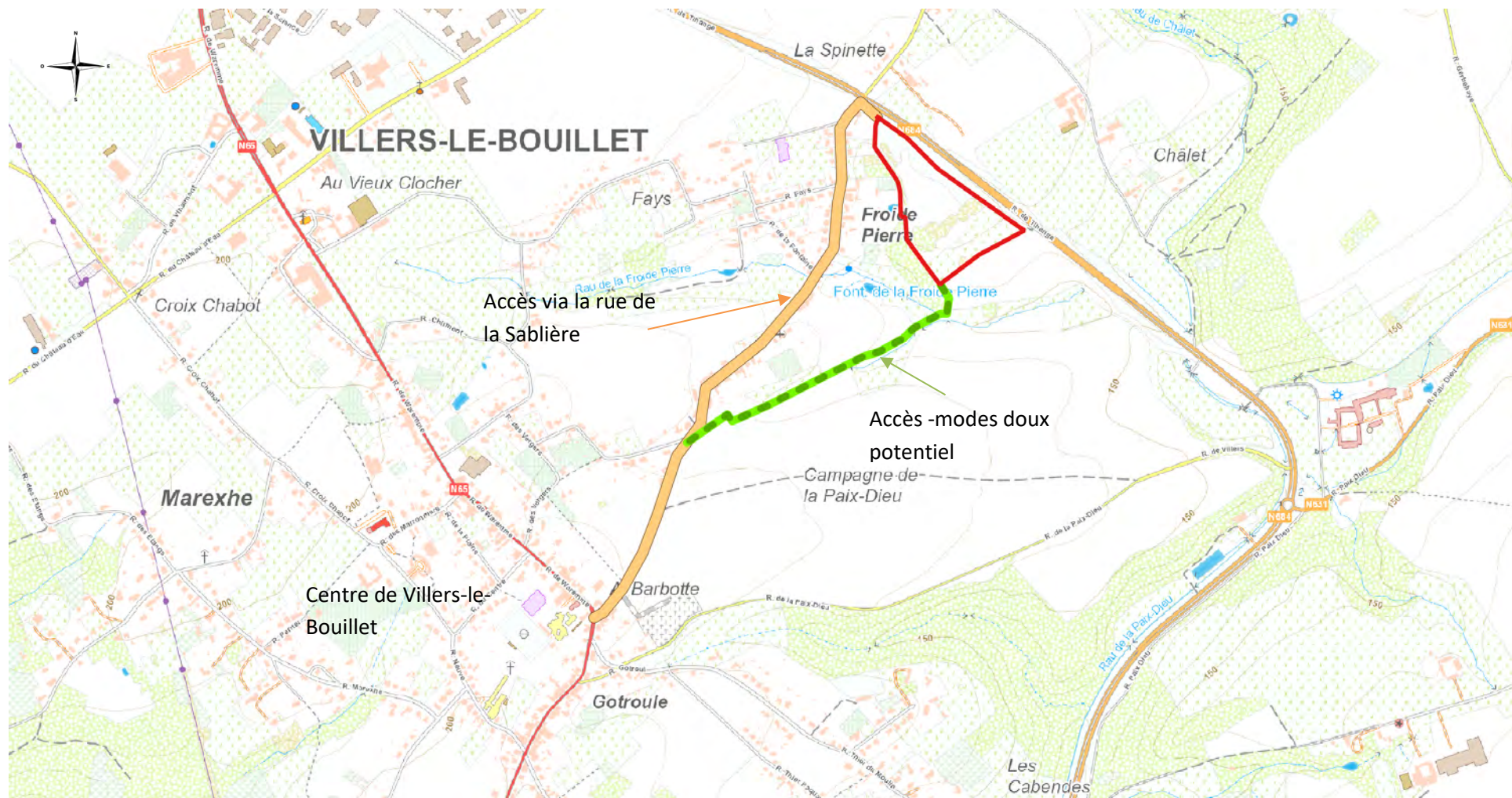
**ANNEXES**

**Plan de situation**



Carte : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/recherche-geographique.html?IDC=2828&IDD=833>





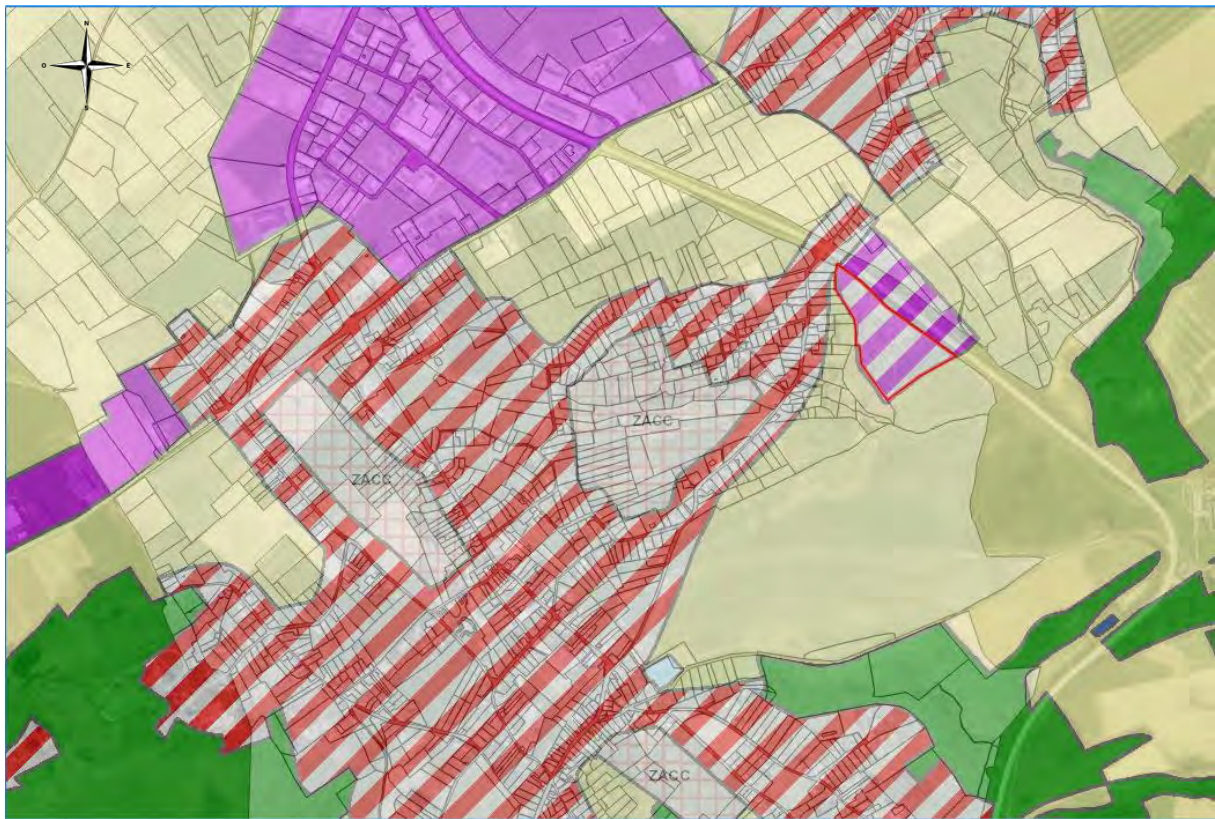
Localisation du périmètre du projet. Échelle 1 : 12.141



Esquisse du projet élaborée dans le cadre du PCDN



**Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur**



*Plan de secteur, Orthophotoplan, parcellaire et localisation du périmètre du projet. Échelle 1 : 12.500*



**Dossier photographique**



*Accès principal – espace pour parking*



*Accès à la sablière- vue sur la prairie pâturée (droite)*



*Vue sur la partie boisée et prairie fleurie*



*Prairie fleurie*



## DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet consiste en la construction d'une maison rurale dans le centre de Villers-le-Bouillet sur le terrain situé à l'arrière de l'administration communale.

Une maison rurale est un bâtiment situé en milieu rural qui accueille des activités collectives reconnues tant au titre des compétences de la Région wallonne (associatif, éveil à l'environnement...) que de la Fédération Wallonie Bruxelles (culture, jeunesse...). Cette coopération a pour but de rendre un maximum de services aux citoyens en offrant une infrastructure polyvalente capable d'accueillir et de centraliser différents acteurs du monde associatif et culturel.

Ce nouveau lieu sera donc aménagé afin de proposer des espaces modulables et pratiques pouvant accueillir différents types d'activités associatives et culturelles.

Les espaces principaux de la maison rurale seront :

- Une grande salle polyvalente d'une capacité de 250 personnes en situation « banquet ».
- Cet espace devra être modulable et pourra être cloisonné en deux salles de capacité différente (1/3, 2/3). Le système de cloisonnement sera simple, facile d'utilisation et isolera (acoustique) les deux espaces.
- Cet espace sera lumineux et permettra d'avoir une vue vers les espaces extérieurs et notamment l'espace enfants (cf. ci-après). Des systèmes d'occultation devront être proposés et installés en vue de la gestion de la lumière extérieure pour certains types d'activités.
- Considérant que certains événements devraient pouvoir accueillir plus de 350 personnes installées à table, le bâtiment sera réfléchi afin qu'un chapiteau puisse venir se « greffer » et ainsi agrandir la salle de 100 places en banquet.
- Deux ou trois petites salles d'une capacité de 20 personnes environ, qui pourront accueillir les activités qui se tiennent dans l'actuelle Maison de Quartier de Villers (dentelières, cyclos, jeux de rôle...), celles du Comité Culturel mais aussi celles organisées, durant la période hivernale, par le service de distribution des restos du cœur. Elles serviront aussi de loges lors de spectacles, d'espaces de garderie pour enfants lors de soupers.... Ces espaces seront donc aménagés afin de garantir une certaine polyvalence et de permettre un large choix d'occupations.
- Un hall d'entrée avec un vestiaire et un espace d'accueil/billetterie.
- Eventuellement (en fonction de choix quant à sa localisation dans la Maison rurale ou de son maintien dans l'actuelle Maison de quartier), un espace spécifique pour la radio Fize Bonheur comprenant une petite salle insonorisée, une pièce technique et un espace de rangement. Cet espace sera accessible de l'extérieur et connecté aux sanitaires.
- Une cuisine équipée d'un matériel professionnel comprenant frigos, lave-vaisselle, percolateur...
- Une grande porte permettra d'y accéder directement de l'extérieur (livraisons, service traiteur...) et un accès sera possible vers chacune des salles intérieures.
- Un espace bar équipé de frigos et de pompes à bière. Celui-ci sera également accessible depuis l'extérieur et les salles.
- Des sanitaires pour femmes, hommes et PMR. Un espace « avec bébé » sera intégré (table à langer) ainsi qu'un espace douche. Le nombre de toilettes sera défini en fonction de la capacité de la grande salle et de la répartition des différentes salles (cf. contrainte d'accès telle que précisée pour la cuisine et le bar).
- Un espace de stockage pour le matériel de la maison rurale : chaises, tables, scène démontée, gradins. La taille de cet espace sera définie en fonction des choix posés au niveau du matériel (cf. ci-après).
- Un espace de rangement pour les associations, clubs... qui occupent de manière régulière la maison rurale. Cet espace proposera des systèmes de rangement et stockage adaptés aux besoins des occupants. Ces systèmes seront sécurisés et personnalisables (ex : indiquer le nom de l'association sur celui-ci). A ce stade de la réflexion, on peut penser que le local proposera de petits boxes de tailles différentes, des armoires fermées de types « consigne » ...

- Un local « poubelles » qui permettra facilement de faire le tri. Il sera en lien direct avec la cuisine et le bar et aura un accès vers l'extérieur.

La Maison rurale sera également équipée du matériel, équipements et techniques nécessaires à son bon fonctionnement tels que :

- une scène pour accueillir des événements culturels. Cette scène sera amovible ou démontable (et facile à stocker),
- des chaises et tables pour la capacité de 250 personnes,
- un éclairage des salles modulable (principalement dans la grande salle),
- un système basique de sonorisation (micro, haut-parleurs),
- un projecteur et un écran,
- des rideaux...
- une connexion wifi dans toutes les salles ;
- un système d'alarme.

La Maison rurale pourra aussi proposer :

- de gradins démontables ou repliables et faciles à stocker ;
- de panneaux d'exposition,
- de la vaisselle,
- d'éclairages et de sonorisation spécifiques pour les activités (ex : projecteurs, poursuites, retours...),
- de barres de fixation pour les éclairages,
- d'un matériel de gestion du son et de la lumière,
- de chaises et tables pour la capacité complémentaire de 100 personnes.

Pour ces derniers points, préalablement à l'acquisition, une réflexion sera menée afin d'étudier la piste la plus intéressante au niveau financier et gestion : achat de l'ensemble, location systématique, ou achat d'un stock de base complété par de la location en fonction des besoins.

L'isolation acoustique intérieure et extérieure (pour préserver le voisinage) sera étudiée de manière très attentive, tout comme l'acoustique de la salle principale et l'accessibilité des espaces « publics » par les PMR.

La conception du bâtiment veillera à intégrer les principes d'économie d'énergie et d'utilisation rationnelle des énergies. Le système de chauffage proposé devra être peu encombrant (ex : chauffage par le sol, soufflerie...). La question du chauffage et du conditionnement d'air seront étudiés.

Une réflexion quant à l'impact écologique des matériaux choisis sera systématiquement entamée.

Les revêtements de sol proposés dans les différentes salles devront prendre en compte le type d'occupation, combiner durabilité, esthétique et entretien.

Les abords directs de la maison rurale seront étudiés afin d'être faciles d'entretien, de permettre l'installation à l'extérieur de petits chapiteaux, tables et chaises.

Ces abords pourront prendre la forme d'une terrasse extérieure ou « esplanade » d'environ 70 m<sup>2</sup> connectée aux espaces cuisines, sanitaires et bar. Une arrivée d'eau et une borne électrique y seront également proposés.

La possibilité de créer un espace plus grand, couvert (de type auvent), pouvant être cloisonné facilement et ainsi répondre au besoin d'extension de la salle pour proposer une autre piste que le chapiteau « greffé » (cf. ci-avant) devra être étudiée.

Toujours à proximité de la maison rurale, un espace pour les enfants sera aménagé. Il devra être sécurisé, visible depuis la grande salle (cf. espace vitré), éclairé et équipé de modules de jeux.

Un espace parking sera aménagé en une ou plusieurs zones. Ce choix sera établi en prenant en compte la capacité totale de la maison rurale, les besoins de l'Administration communale, les autres projets envisagés sur ce site et l'intégration paysagère.

Un parking vélo couvert sera aménagé non loin de la maison rurale.

Les espaces parkings seront éclairés.

Les espaces extérieurs seront verdurisés dans l'esprit « Trame verte ». On pourra trouver dans ces espaces des bancs.

La mobilité piétonne depuis les autres lieux du centre de Villers et depuis les arrêts de bus les plus proches sera prise en compte notamment sur base des résultats de l'étude relative à la mobilité douce et de l'étude urbanistique du centre de Villers-le-Bouillet.

Une signalétique routière et piétonne de direction vers la maison rurale sera prévue et ce, en prenant en compte la réglementation en la matière.

Le bureau en charge de la définition du projet devra définir l'implantation du bâtiment, mais également l'aménagement des abords et parkings, en prenant en compte les autres projets envisagés sur ce site, à savoir la création d'un bâtiment multiservices social et la création d'un cœur de village, ainsi que l'articulation et l'harmonie avec le bâtiment de l'Administration communale.

### JUSTIFICATION DU PROJET

Dans le cadre de la consultation villageoise, les Villersois ont émis le sentiment que Villers devenait un village dortoir.

Afin de maintenir une convivialité et une dynamique dans leur village mais aussi sur l'ensemble de la commune, différents projets ont été proposés : la mise en place d'un événement fédérateur, le renforcement des Maisons de quartiers, le développement d'activités pour les jeunes, ....

Les habitants ont également constaté que les salles existantes sont de petite capacité, ce qui ne permet pas de soutenir l'organisation d'événements capables de rassembler beaucoup de Villersois et de diversifier l'offre événementielle.

C'est pourquoi, ils ont émis le souhait de voir une salle polyvalente, de grande capacité, aménagée dans le centre de Villers-le-Bouillet.

### LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

La création d'une Maison rurale à Villers-le-Bouillet s'inscrit dans le **défi 4** de la stratégie de développement à savoir **La contribution de tous à la construction de l'identité villersoise.**

Grâce à cette nouvelle infrastructure, la commune de Villers-le-Bouillet disposera d'un outil majeur pour atteindre les objectifs fixés en la matière par la CLDR, à savoir :

- ✓ Obj 11 : Proposer des infrastructures et des équipements de qualité propices à l'organisation d'animations et d'événements
- ✓ Obj 12 : Assurer une offre associative, culturelle et sportive qui s'adresse à chacun des villersois
- ✓ Obj 13 : Encourager la mise en place d'événements fédérateurs
- ✓ Obj 14 : Encourager la dynamique, la coordination et l'amélioration de la communication entre les associations, quartiers et villages

Le projet sera également étudié et réalisé afin de répondre à **l'Objectif transversal d'intégrer les aspects durables de l'utilisation et de la production d'énergie.** La production et la consommation rationnelle des énergies durables seront donc des éléments importants du projet.

### **Liens avec les autres outils stratégiques communaux**

Le lieu d’implantation de la Maison rurale a été défini dans le cadre de l’étude de développement du centre de Villers-le-Bouillet.

Le projet participe donc à la valorisation de la localité et à l’optimisation de différentes fonctions économiques, sociales, associatives et culturelles.

Le projet est également en lien avec le Schéma de Développement Communal et ses objectifs spécifiques relatifs à l’affirmation du noyau de Villers-le-Bouillet comme polarité centrale et ainsi que le développement des ZACC en vue du renforcement du centre de Villers-le-Bouillet.

### **Interactions avec d’autres projets**

- Fiche 1.8 : Création d’un pôle économique Villers@work
- Fiche 1.3 : Étude et définition d’un réseau de déplacements doux.
- Fiche 2.7 : Développement de nouvelles activités par et pour les jeunes Villersois.
- Fiche 2.11 : Maximisation de l’utilisation des maisons de quartier.
- Fiche 3.3 : Création d’un cœur de village dans Villers-le-Bouillet.
- Fiche 3.6 : Création d’un bâtiment multiservices social.

### **IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

<b>Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable</b>	<b>Social et culturel</b>	<b>Environnement</b>	<b>Économique</b>
Mise en place d’une structure qui permettra de soutenir la convivialité, la création de liens entre les habitants et les générations.	X		
La mise à disposition d’un espace plus grand permettra la création de nouveaux événements et donc un renforcement de la vie culturelle de la commune.	X		
Le développement d’activités aura un impact direct et indirect sur l’économie locale : recours à des fournisseurs locaux, consommation dans les commerces locaux, ...			X
Le projet sera étudié afin de parfaitement s’intégrer dans l’environnement, de privilégier des matériaux durables, d’avoir une autonomie énergétique... Les abords seront aménagés dans l’esprit Trame verte.		X	
Le projet devra veiller à assurer une isolation phonique afin de limiter les nuisances envers le voisinage.		X	



### LOCALISATION ET STATUT

La Maison rurale sera construite à l'arrière de la Maison communale, sur la parcelle située le long de la rue Croix-Chabot à Villers-le-Bouillet.

La parcelle d'environ 6000 m<sup>2</sup> est cadastrée au numéro 55 R – Propriété de la Commune de Villers-le-Bouillet. Au plan de secteur, le terrain est situé en zone d'habitat à caractère rural et en ZACC.



Extrait de la cartographie WalOnMap – PLAN PARCELLAIRE CADASTRAL - SITUATION AU 01/01/2016– Orthophotoplan – 1 :2.500 ème

### PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

- Porteur de projet : Commune /Service Cadre de vie
- Partenaires : Acteurs culturels et associatifs, Maisons de quartiers, la radio, les restos du cœur, les centres culturels partenaires de la Commune.

### PROGRAMME DE RÉALISATION

#### **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

- Les conclusions de l'étude urbanistique du centre de Villers-le-Bouillet.
- L'absence d'un lieu de grande capacité pouvant accueillir des activités et événements.
- Le projet d'installation du pôle Villers@work dans l'actuelle Maison de quartier et donc la nécessité de proposer un autre lieu pour les activités associatives locales, la radio, ...

#### **État du dossier**

- Actuellement, seul le lieu d'implantation, à savoir à l'arrière de la Maison communale, a été défini par l'étude urbanistique du centre de Villers-le-Bouillet.
- Les besoins en termes d'équipements et fonctionnalités ont été définis avec les utilisateurs potentiels (réunion 28 septembre 2017).

#### **Programme des travaux et planification**

- Concertation avec les associations, et les centres culturels partenaires de la Commune, qui occuperont la Maison rurale afin de finaliser l'identification de leurs besoins.

- Mission d’auteur de projet pour la réalisation d’un avant-projet et ensuite du projet. La conception architecturale devra optimiser la réponse aux différents besoins identifiés en termes d’espaces spécifiques, espaces mutualisés, équipements...tout en répondant aux objectifs poursuivis.
- Réalisation des travaux.

#### **Démarches administratives à réaliser**

- Rédaction d’un cahier des charges pour la désignation de l’auteur de projet.
- Lancement de la procédure selon les règles des marchés publics.
- Réalisation du dossier de demande de permis d’urbanisme.
- Finalisation des dossiers de demande de subvention.
- Lancement de l’appel d’offres aux entreprises pour la construction et l’aménagement de la Maison rurale.
- Réception des travaux.

#### **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l’investissement réalisé.**

- L’implication des habitants et du secteur associatif dans la définition du projet afin de prendre en compte leurs besoins actuels et futurs.
- La définition et l’application d’un plan de gestion du bâtiment qui comprendra notamment :
  - Les conventions types d’occupation avec les tarifs ;
  - La convention de gestion avec le Comité culturel ou autre organisme ou personne ;
  - Le budget annuel de fonctionnement et d’entretien.
- Le rapport annuel de gestion qui permettra d’avoir un suivi de l’occupation, de la situation financière de l’équipement, du bon usage...
- Organisation d’une inauguration avec visite et animations. Invitation lancée auprès de l’ensemble des habitants de Villers-le-Bouillet.

#### **ESTIMATION GLOBALE DU COÛT**

Estimation globale du coût	Surface en m2	Prix unitaire HT	Prix total HT	Sources de financement		
				Développement rural	FWB	Commune
Construction de la Maison rurale (bâtiment et terrasse/esplanade)	800,00	1.850,00	1.480.000,00			
Aménagements des extérieurs (parkings, voiries, espace enfants, plantations, éclairage, signalisation)	1.500,00	250,00	375.000,00	1.382.112,75	60.000,00	1.022.112,75
Honoraires (11% sur le bâtiment)			162.800,00			
Honoraires (5% sur les extérieurs)			18.750,00			
<b>Total HTVA</b>			<b>2.036.550,00</b>			
			TVA 21%	427.675,50		
<b>TOTAL TVAC</b>			<b>2.464.225,50</b>			

Projet rémunérateur oui   non

La location des salles pour des activités ne correspondra qu’à une participation aux frais de gestion et d’entretien de l’infrastructure.

L'estimation reprise ci-avant intègre l'aménagement des parkings et des abords immédiats de la Maison rurale. Les abords plus larges sont intégrés dans le projet « 3.3 : Création d'un cœur de village dans Villers-le-Bouillet ».

**ÉVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISÉS ET LES EFFETS ATTENDUS)**

**Indicateurs de réalisation :**

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)</b>
Construction de la maison rurale	1	PV de réception des travaux. Le rapport annuel du PCDR.

**Indicateurs de résultat :**

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)</b>
Nombre d'associations utilisant l'infrastructure	10	Rapport annuel de gestion.
Nombre d'activités organisées au sein de la Maison rurale au cours d'une année	Entre 20 et 30	Rapport annuel de gestion Agenda des manifestations
Taux de fréquentation des habitants	Au moins 30% des habitants	Rapport annuel de gestion. Enquête auprès des habitants afin de savoir s'ils sont venus durant l'année à au moins 1 activité de la Maison rurale.



**ANNEXES**

**Plan de situation**

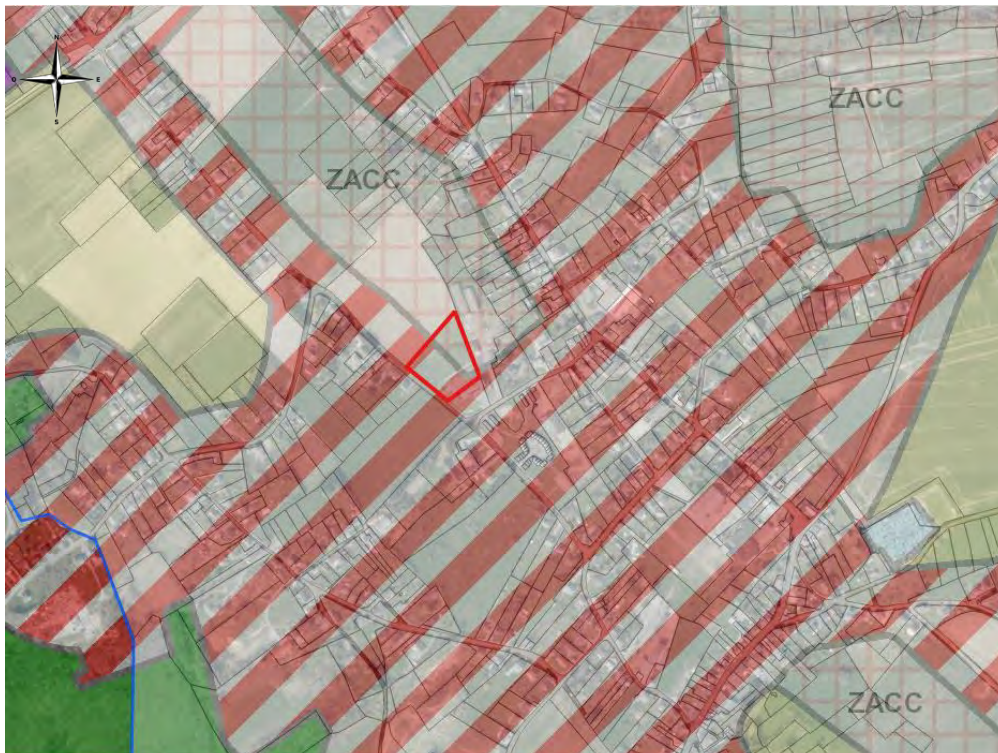


*Orthophotoplan, Échelle 1 : 1.270*

**Recommandations de l'étude urbanistique du centre de Villers-le-Bouillet**

Voir en annexe de la Partie 5

**Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur**



*Plan de secteur, Orthophotoplan, parcellaire et localisation du périmètre du projet. Échelle 1 : 6.250*



**Dossier photographique**



*Arrière de la Maison communale et parking*



*Vues du terrain retenu pour la construction de la Maison rurale- photos prises depuis cet endroit*

## DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet concerne le développement des réseaux de liaisons douces sur l'ensemble du territoire communal. Ces liaisons douces constitueront une alternative aux déplacements automobiles pour se déplacer dans les localités et relier les différents villages. Elles seront destinées aux déplacements fonctionnels comme les déplacements scolaires, professionnels, de loisirs...

Le projet sera mené en deux phases :

- Phase 1 « Étude et définition du réseau de déplacements doux » sera réalisée dans le cadre de la présente fiche.
- Phase 2 : Mise en œuvre du réseau. Dans un premier temps, les recommandations de l'étude seront intégrées dans les projets spécifiques d'aménagements d'espaces publics repris en Lot 1 et Lot 2. Ensuite le réseau sera finalisé en mettant en place le réseau de déplacements doux piétons et le réseau de vélo.

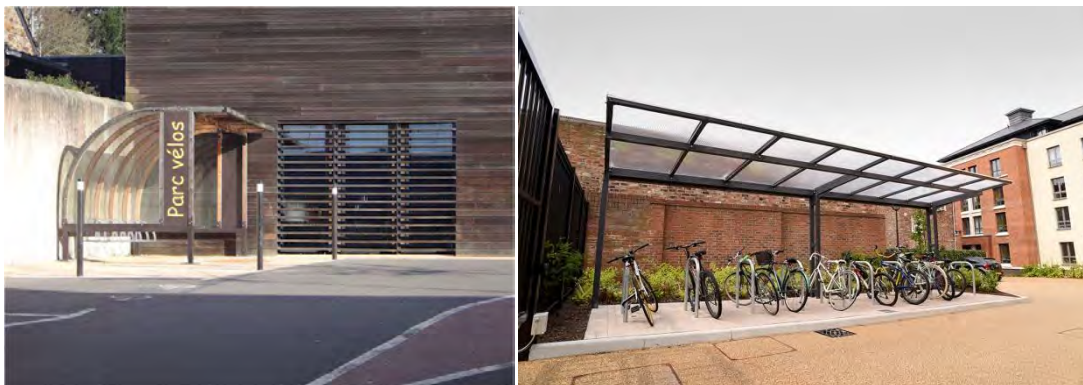
La présente fiche concerne donc la Phase 1. Celle-ci comprendra deux étapes.

La première étape qui concerne la réflexion globale « mobilité douce » permettra :

- l'identification des pôles d'intérêts et de services existants ou en projet tels que les écoles, les salles et la maison rurale, les Maisons de quartiers, les espaces publics et espaces de convivialité, les infrastructures sportives, les services, les commerces, les arrêts de bus, les arrêts de covoiturage, ...
- l'analyse des logiques des déplacements doux dans chacune des localités. Une attention particulière sera accordée à la mobilité piétonne vers les écoles, Maisons de quartier et vers les espaces de convivialité existants ou en projet ;
- l'analyse des logiques des déplacements vélo de village à village (de la commune et des communes voisines) ;
- la prise en compte des circuits de découverte existants et la cohérence entre la mobilité douce fonctionnelle et la mobilité de loisirs ;
- la définition cartographique des réseaux de liaisons douces entre les pôles communaux, entre les villages et les liaisons vers les communes voisines, en fonction du mode de déplacement (pédestre ou vélo). Les itinéraires définis devront être courts et présenter le cheminement le plus direct. De plus, le réseau « vélo » devra s'intégrer dans le projet développé par le GAL sur l'ensemble de son territoire.
- l'identification des tronçons pertinents en distinguant le type (chemin, sentier, voirie, trottoir) et le statut ;
- la réalisation pour chaque tronçon d'une fiche technique comprenant la localisation (carte) et l'état (photos).

La seconde étape concernera la définition du programme d'amélioration et des étapes de mise en œuvre. Ainsi, les points suivants seront développés :

- la définition pour chaque tronçon des interventions à réaliser (aménagement du sol, marquages au sol, fermetures de voiries, sécurisations des traversées, éclairage, plantations...), la distance concernée, le budget. Les aménagements à définir devront permettre de proposer des tronçons « confortables » et sécurisés ;
- la définition et la localisation des équipements complémentaires tels que des abris pour vélos ;



- la rédaction du plan d'aménagement détaillé selon le type de mobilité (piéton ou vélo), le type d'aménagement à réaliser, les phases de mise en œuvre et les priorités établies en prenant en compte les projets d'aménagements d'espaces publics (ex : espace de convivialité), le degré d'insécurité, le nombre d'utilisateurs...
- la définition des moyens à mettre en œuvre pour la réalisation, l'entretien et la gestion des réseaux ;
- l'établissement du budget final pour la réalisation du réseau « vélos » et du réseau « piétons » et sa gestion.

### JUSTIFICATION DU PROJET

La mobilité douce et la sécurité des déplacements sont des préoccupations importantes pour les habitants.

À l'heure actuelle, les déplacements doux dans l'entité sont difficiles et peu sécurisés. La prédominance de la voiture dans les habitudes de déplacements des habitants contribue à limiter l'usage des modes doux, même si le trajet porte sur de petites distances.

Si le PICM a fait de nombreuses recommandations en matière de sécurité routière, d'utilisation des transports en commun et a défini de manière théorique un réseau cyclable communal structurant, celui-ci n'a pas réalisé d'approche globale et spécifique détaillée pour les déplacements doux.

Or, le manque d'équipements adaptés et sécurisés est souvent avancé comme l'obstacle majeur au développement des déplacements doux.

Lors des consultations et dans le cadre du groupe de travail « mobilité », les habitants ont proposé de mettre en place d'un plan de déplacements doux dans les villages, vers les villages voisins, vers les transports en commun et les arrêts de covoiturage.

La CLDR a également proposé le développement d'un réseau des liaisons douces vélo cohérent avec le projet du GAL Jesuishesbignon.be relatif à la création d'un réseau structurant à l'échelle des 12 communes du territoire.

### LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

La définition d'un réseau de déplacement doux s'inscrit dans le second enjeu de la stratégie de développement, à savoir, **Le développement d'une offre de mobilités diversifiées et sécurisées.**

En définissant des liaisons douces intra et inter-villages, la Commune de Villers-le-Bouillet se dotera d'un outil pertinent pour atteindre les objectifs :

- ✓ Obj 4 : Faciliter les déplacements doux inter-villages, vers les services et les commerces
- ✓ Obj 5 : Sécuriser les entrées de villages et les traversées
- ✓ Obj 6 : Encourager les habitants et les travailleurs à utiliser des modes de mobilité durable et à diminuer l'autosolisme

### ***Liens avec les autres outils stratégiques communaux***

Ce projet sera réalisé en partenariat avec le GAL Jesuishesbignon.be qui a inscrit dans sa stratégie de développement un axe relatif au soutien des modes doux et qui prévoit la réalisation d'un réseau vélo structurant sur l'ensemble de son territoire (dont Villers-le-Bouillet fait partie).

Ce projet est également en lien avec les recommandations du Schéma de Développement Communal relatives au développement d'itinéraires piétons et cyclistes.

### ***Interactions avec d'autres projets***

- Fiche 1.1 : Aménagement du site de la sablière.
- Fiche 1.4 : Aménagement du parc Grandgagnage.
- Fiche 1.5 : Aménagement du cœur de village de Fize-Fontaine.
- Tous les autres projets d'aménagements d'espaces publics, de lieux de convivialité, de développement de nouveaux lieux de « vie », de services et commerces repris en lot 1, 2 et lot 3.
- Tous les projets relatifs aux voiries et arrêts TEC repris en lot 2 et en lot 3.
- Fiche 3.13 : Mise en place du réseau de déplacements doux piétons.
- Fiche 3.14 : Mise en place du réseau de déplacements doux vélos.

### ***IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE***

<b>Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable</b>	<b>Social et culturel</b>	<b>Environnement</b>	<b>Économique</b>
Le développement des modes doux permet de soutenir les alternatives à la voiture individuelle et s'inscrit dans l'optique de réduire l'émission des gaz nocifs pour l'environnement.		X	
Le développement des modes doux permettra de favoriser les déplacements dans les villages et vers les commerces et services de la commune.			X
Le développement des modes doux s'inscrit dans une politique globale de valorisation des espaces publics et d'espaces de convivialité.	X		
Les modes doux sont accessibles par le plus grand nombre (gratuité) et ont un impact positif sur la santé des habitants.	X		
Le réseau défini permettra également aux habitants de redécouvrir leur commune, les villages, le patrimoine, les paysages.	X		

### ***LOCALISATION ET STATUT***

Le projet concerne l'ensemble du territoire communal.

Voiries, sentiers et chemins communaux et voiries régionales.

### ***PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET***

- **Porteur de projet** : Commune/service Cadre de vie
- **Partenaires** :
  - CLDR /Habitants de Villers-le-Bouillet
  - CCATM
  - GAL Jesuishesbignon.be
  - « techniciens » de la mobilité douce tels que Provélo, le GRACQ...



## PROGRAMME DE RÉALISATION

### **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

Plusieurs fiches projets du PCDR concernent l'aménagement d'espaces publics, de lieux de convivialité, de sécurisation de traversées de village, de valorisation des arrêts TEC... Ces projets ne peuvent être envisagés et réalisés sans prendre en compte la cohabitation des différents usagers et la place des mobilités douces.

Compte tenu que d'une part, la Commune ne dispose pas de vision globale et détaillée en matière de mobilités douces (le PICM ayant établi seulement des préconisations générales en la matière) et que d'autre part, il est préférable de réaliser de manière cohérente l'ensemble des projets d'aménagement, la CLDR a décidé que l'étude de définition du réseau doux devait être réalisée à court terme.

### **État du dossier**

- Le PICM a défini une ossature de réseau cyclable structurant (cf. carte en annexe).
- La Commune dispose déjà d'un inventaire des sentiers qui permettra de proposer à l'auteur de projet des informations concrètes et précises.

### **Programme des travaux et planification**

- Rédaction du cahier des charges pour la mission d'étude.
- Analyse des offres et désignation du bureau d'étude.
- Mise en place d'un comité de suivi de l'étude composé de représentants de la Commune, de membres de la CLDR, de la CCATM, de « techniciens » de la mobilité douce.
- Réalisation de l'étude selon les étapes décrites ci-avant.
- Définition des phases de mise en œuvre.

### **Démarches administratives à réaliser**

- Organisation de la procédure de consultation selon la réglementation « marchés publics ».
- Démarches pour le financement de l'étude.
- Vérification des statuts de propriété des sentiers et chemins intégrés dans le réseau.

### **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé.**

L'étude intégrera un point relatif à la définition des moyens à développer pour la gestion et l'entretien du réseau de mobilité douce.

## ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement	
		Commune 25%	SPW-DG01 75%
Étude de définition du réseau	45.000,00	13.612,50	40.837,50
TVA 21%	9.450,00		
<b>Total TVAC</b>	<b>54.450,00</b>		

Projet rémunérateur  oui  non

**ÉVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISÉS ET LES EFFETS ATTENDUS)**

**Indicateurs de réalisation :**

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification</b>
Désignation d'un bureau d'étude	1	Approbation du Cahier spécial des charges par le Conseil Communal. Délibération du Collège Communal relative à l'attribution du marché.
Mise en place d'un comité de suivi	1 comité avec une dizaine de membres	Les PV de réunions et de validation de l'étude. Le nombre de personnes impliquées.

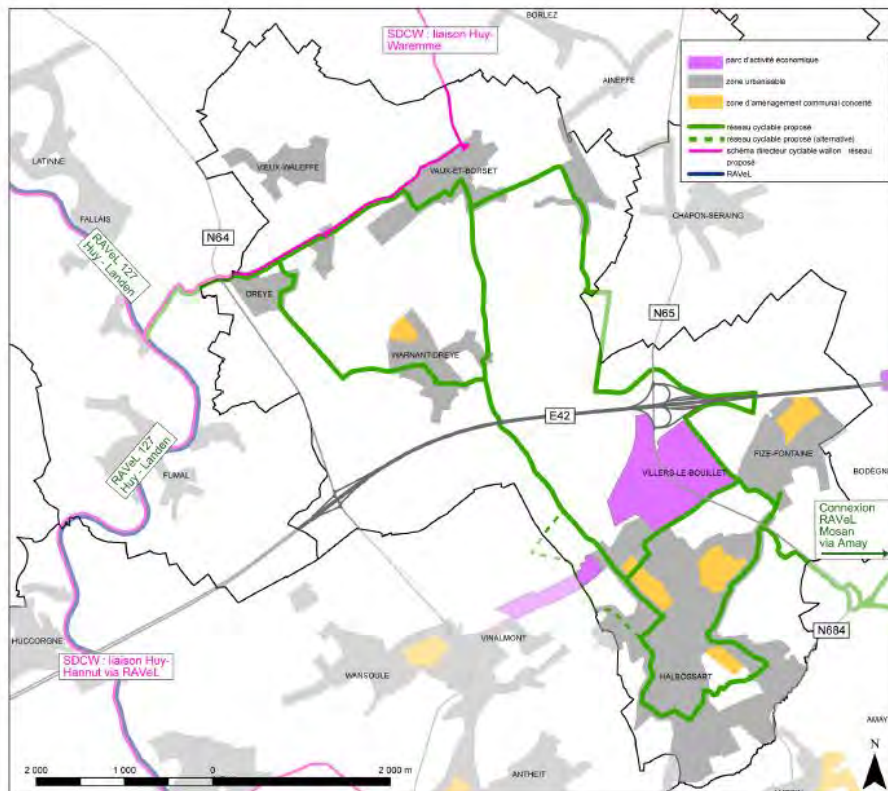
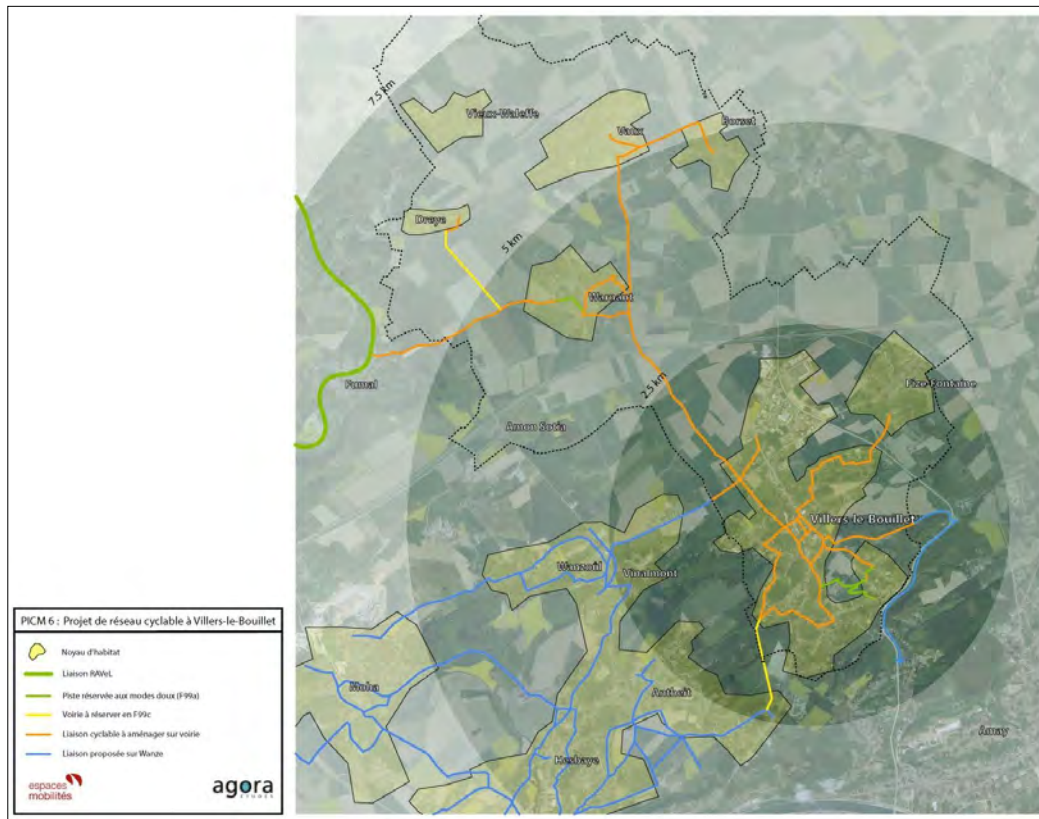
**Indicateurs de résultat :**

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,)</b>
Le rapport final de l'étude	1	Remise à la Commune du rapport final d'étude comprenant un réseau de mobilités douces piétonnes et vélo sur le territoire communal avec des cartographies, un programme de mise en œuvre détaillé, un budget de réalisation et de gestion.

**ANNEXES**

**Plan de situation**

Le projet concerne l'ensemble du territoire communal comme le montre le réseau structurant cyclable défini dans le cadre du PICM ainsi que celui défini dans le cadre du Schéma de Développement Communal.



## DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet concerne l'aménagement d'un espace de convivialité, de jeux et de détente au sein du village de Vaux-et-Borset et plus particulièrement dans le parc du Home Grandgagnage.

Compte tenu de sa localisation au cœur du village et au sein du domaine du home pour personnes âgées, le projet sera multi et intergénérationnel.

Grâce à l'aménagement de la prairie située entre le home et le CPAS et du petit bois situé juste à côté, ce lieu de convivialité proposera également deux ambiances différentes.

Au niveau de la prairie, les aménagements réalisés devront permettre :

- l'amélioration des sentiers situés de part et d'autre de la prairie afin que tout le monde puisse s'y balader. Le revêtement devra être confortable et accessible aux familles avec poussettes, aux personnes ayant des difficultés pour se déplacer et aux PMR ;
- la création d'un cheminement qui traverse la prairie et assure une nouvelle jonction avec les sentiers. Tout comme les sentiers, ce cheminement sera confortable et accessible ;
- l'aménagement de part et d'autre de ce cheminement de petites zones de détente avec des petits modules de jeux tant pour les enfants que pour les adultes (et les seniors en particulier). Ces espaces devront parfaitement s'intégrer dans le paysage. Ils pourront également être délimités par des plantations telles que des haies vives ;
- un aménagement paysager de l'ensemble de la prairie avec la possibilité de créer un verger ou de petits espaces de « potager partagé » ;
- l'installation de luminaires avec minuterie pour éviter une pollution lumineuse (ex : lampes solaires).

Le bois proposera un espace davantage dédié aux familles.

- un aménagement léger des sentiers sera réalisé afin de bien marquer le cheminement et de les rendre plus confortables (notamment après la pluie) ;
- des espaces de jeux seront disséminés dans le bois. Ceux-ci seront parfaitement intégrés dans l'environnement boisé et seront en lien avec la thématique « bois ». Ainsi, à titre d'exemple, on pourra trouver des balançoires dans les arbres, un labyrinthe en bois ou en végétaux, une balade « pieds nus » ...
- des espaces originaux pour se détendre et pique-niquer : des cabanes, des nids d'oiseaux géants ...

La vocation naturelle des deux espaces sera également mise en valeur par l'installation de petits supports d'information sur la biodiversité des lieux, par l'installation d'hôtels à insectes...

Des activités « biodiversité et découverte des ressources naturelles » y seront aussi organisées au cours de l'année notamment dans le cadre du PCDN.

Afin de proposer un espace connecté au village et à ses autres équipements (école, football), mais également de prendre en considération les attentes formulées par la population en matière de déplacement doux et de sécurisation des traversées de villages, le projet intègre également l'aménagement des carrefours et des voiries proches, ainsi que les déplacements piétons depuis et vers l'espace de convivialité.

Ainsi, les interventions suivantes seront réalisées dans ce cadre :

- Aménagement d'effets de porte rue de Vieux-Waleffe et rue de Les Waleffes afin de mieux marquer les entrées du village (lieu à préciser dans le cadre de l'étude) ;

- Aménagement du carrefour à proximité de l'entrée du Home (carrefour de la rue de Vieux-Waleffe, de la place Maurice Grandgagnage et rue de Les Waleffes) et amélioration du carrefour rue du Monument, rue Joseph Durbuy et Chemin des Parapluies, afin de les sécuriser et de réduire la vitesse ;
- Organisation de l'entrée du home en tenant compte des activités présentes et l'aménagement de la voirie afin de sécuriser les piétons.
- Aménagement d'un cheminement piéton depuis le parc (bâtiment du CPAS) vers le terrain de football, l'école et la Maison de quartier : aménagement le long de la rue du Moulin d'espaces clairement délimités pour le stationnement et pour le cheminement piéton (trottoirs).

### JUSTIFICATION DU PROJET

Comme dans les autres villages de l'entité, les habitants de Vaux-et-Borset ont fait remarquer que leur village manquait d'espaces de convivialité et de détente. Si le village dispose d'équipements tels que la Maison de quartier et le terrain de football, il n'y a effectivement pas d'espaces extérieurs où toutes les générations peuvent se retrouver, se détendre et pratiquer l'une ou l'autre activité. Or, le village dispose d'un site proposant un lieu facilement accessible, qui permet de se retrouver et de créer des liens entre les différents utilisateurs de cet espace, à savoir le Parc Grandgagnage. Situé dans la continuité du home pour personnes âgées, le parc est un site naturel au cœur du village. La CLDR a estimé que son aménagement permettrait de créer un véritable espace de convivialité, pour les 906 habitants de Vaux-et-Borset, mais également les autres habitants de Villers-le-Bouillet, un lieu pour accueillir des activités extérieures organisées par les associations telles que l'amicale des pensionnés ou le comité des jeunes valborsetins et ce, tout en valorisant un site naturel.

L'aménagement d'une zone de détente sera également un plus pour les résidents du home. Leur cadre de vie sera valorisé et ils disposeront ainsi de lieux agréables pour se balader et recevoir leur famille.

De plus, si l'activité actuelle venait à disparaître, le lieu ainsi aménagé serait un atout indéniable dans le cadre des pistes de réaffectations envisagées (ex : logements intergénérationnels).

De plus, la CLDR a souhaité, que l'aménagement du parc soit intégré dans un périmètre plus large qui permettrait d'apporter (notamment par l'aménagement de carrefours, de cheminements) des réponses aux problèmes de sécurité des usagers lents dans leurs déplacements vers la Maison de quartier, l'école et le terrain de foot.

### LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

En proposant l'aménagement du parc, les habitants ont défini un projet qui s'inscrit dans 3 défis de la stratégie de développement territoriale :

- **Défi 1 : L'amélioration du cadre de vie, de l'environnement et des ressources naturelles et bâties, et plus particulièrement ses objectifs :**
  - √ Obj 1 : Structurer et mettre en valeur les espaces villageois bâtis et naturels
  - √ Obj 2 : Préserver le patrimoine et améliorer sa connaissance
  - √ Obj 3 : Ancrer durablement le développement de la biodiversité et sa mise en valeur dans le territoire villersois
- **Défi 2 : Le développement d'une offre de mobilités diversifiées et sécurisées et son objectif :**
  - √ Obj 4: Faciliter les déplacements doux inter-villages, vers les services et les commerces
  - √ Obj 5 : Sécuriser les entrées de villages et les traversées
- **Défi 4 : La contribution de tous à la construction de l'identité villersoise et les objectifs :**
  - √ Obj 11 : Proposer des infrastructures et des équipements de qualité propices à l'organisation d'animations et d'événements
  - √ Obj 12 : Assurer une offre associative, culturelle et sportive qui s'adresse à chacun des villersois

De plus, en intégrant des équipements tels que des lampes solaires, le projet s'inscrira également dans **l'objectif transversal : Intégrer les aspects durables de l'utilisation et de la production d'énergie.**

Liens avec les autres outils stratégiques communaux  
Ce projet est en lien avec le Schéma de Développement Communal et ses différents objectifs d'aménagement permettant de contribuer à la valorisation de la ruralité de Villers-le-Bouillet tout en soutenant les activités.

**Interactions avec d'autres projets**

- Fiche 1.3 : Étude de définition d'un réseau de déplacements doux.
- Fiche 3.8 : Réaffectation et aménagement du home Grandgagnage de Vaux-et-Borset.

**IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le projet va permettre de doter le village d'un lieu central de convivialité et de rencontre.	X		
Le projet permettra de soutenir les échanges entre les différentes générations.	X		
Le lieu sera gratuit et s'adressera donc à toutes les classes sociales.	X		
Le projet va permettre de maintenir et de développer un espace vert. Le site sera un espace de découverte et de sensibilisation à la biodiversité.		X	

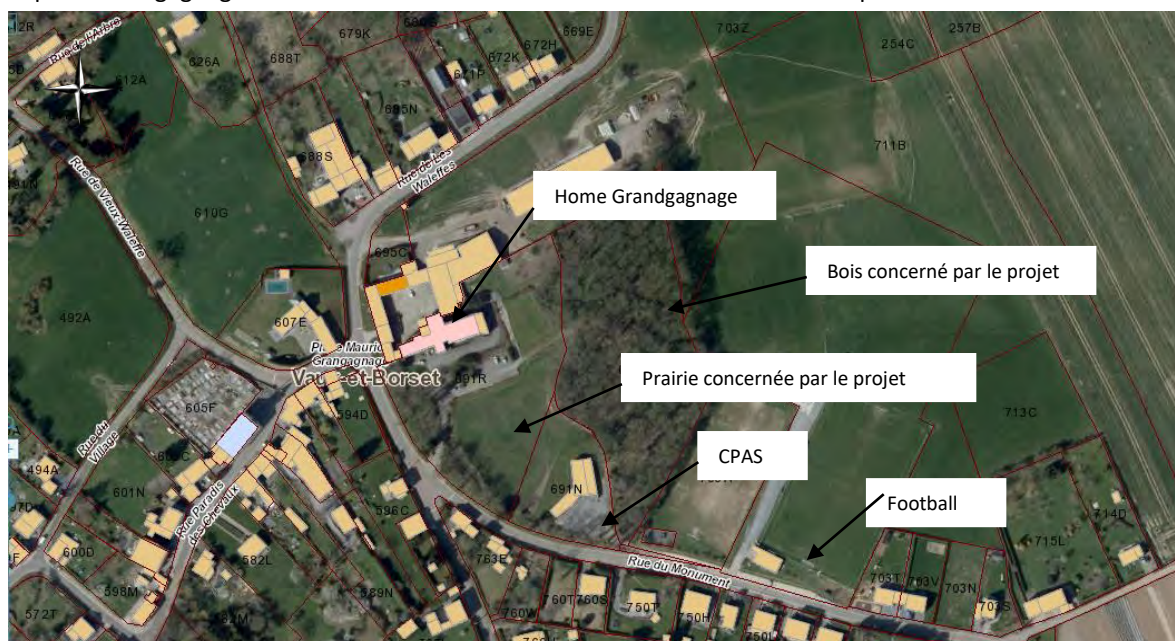
**LOCALISATION ET STATUT**

Le parc se situe dans le village de Vaux-et-Borset, sur le site du home Grandgagnage.

Les parcelles concernées sont cadastrées Section A n°691R, 691N et 694 H : propriétés du CPAS de Villers-le-Bouillet.

Les voiries concernées par le projet sont propriété communale.

Le parc Grandgagnage est situé en zone d'habitat à caractère rural et zone d'espace vert.



Extrait de la cartographie WalOnMap – PLAN PARCELLAIRE CADASTRAL - SITUATION AU 01/01/2016– Orthophotoplan – 1 :2.500 ème

### **PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET**

- **Porteur de projet** : Commune/Service Cadre de vie
- **Partenaires** : Habitants du village, CPAS, CCCA, les écoles, PCDN

### **PROGRAMME DE RÉALISATION**

#### ***Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche***

- L'absence d'espace de convivialité extérieur dans le village de Vaux-et-Borset.
- La volonté de valoriser les espaces verts de la commune et de créer des lieux qui permettent la détente mais également la sensibilisation et la découverte de la biodiversité.
- Le fait que le site soit une propriété publique (CPAS).

#### ***État du dossier***

- Néant.

#### ***Programme des travaux et planification :***

- Rédaction d'un cahier des charges pour la mission d'auteur de projet pour la définition du projet et des concepts de jeux et de suivi des travaux.
- Mise en place d'un comité de suivi du projet composé de représentants de la Commune, d'habitants du village, de la Maison de quartier, de membres de la CLDR, CCCA, école...
- Réalisation de l'étude de définition des aménagements, de rédaction du cahier spécial des charges relatif aux travaux, du suivi des chantiers et de la réception des travaux.
- Réalisation des travaux selon l'organisation et le planning établi par l'auteur de projet.

#### ***Démarches administratives à réaliser***

- Contacts avec le CPAS pour accord et convention.
- Démarches pour obtenir les accords de subvention.
- Désignation d'un auteur de projet selon les règles « marchés publics » en vigueur.
- Introduction des demandes d'autorisation (si nécessaire) et finalisation des dossiers de demande de subvention.
- Désignation de la/des entreprises en charge des travaux selon les règles « marchés publics » en vigueur.

#### ***Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé***

- Implication des habitants dans la mission « auteur de projet » et notamment la consultation des aînés, des jeunes et des enfants (via notamment l'école de Vaux-et-Borset) pour définir le type de jeux souhaités.
- Organisation de réunions d'informations des habitants sur l'état d'avancement des travaux, les modifications temporaires au niveau de la circulation, ...
- Organisation d'une inauguration des aménagements avec invitation de l'ensemble des habitants du village et événement festif.



**ESTIMATION GLOBALE DU COÛT (PROJET SUR LE PARC ET LE BOIS –HORS AMÉNAGEMENT DES VOIRIES)**

Estimation globale du coût	Quantité		Prix unitaire HT	Montant	Sources de financement		
					Développement rural	Commune	Autres financements (espaces verts, infrasport)
Aménagement des sentiers	350,00	m <sup>2</sup>	20,00	7.000,00	299.741,20	55.935,30	19.000,00
Création d'un sentier dans la prairie	200,00	m <sup>2</sup>	45,00	9.000,00			
Création des espaces jeux dans la prairie	2,00		7.500,00	15.000,00			
Aménagements paysagers	400,00	ml	35,00	14.000,00			
Amélioration de sentiers dans le bois	600,00	m <sup>2</sup>	15,00	9.000,00			
Espaces jeux et pique-nique dans le bois	6,00		5.000,00	30.000,00			
Aménagements des effets de porte	500,00	m <sup>2</sup>	50,00	25.000,00			
Aménagement du cheminement piéton et des carrefours	1.150,00	m <sup>2</sup>	150,00	172.500,00			
Auteur de projet				28.150,00			
<b>Total HTVA</b>				<b>309.650,00</b>			
TVA 21%				65.026,50			
<b>Total TVAC</b>				<b>374.676,50</b>			

Projet rémunérateur  oui  non

**ÉVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISÉS ET LES EFFETS ATTENDUS)**

**Indicateurs de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Le nombre d'espaces aménagés	Au moins 8 propositions de détente et de jeux	PV de réception des travaux.

**Indicateurs de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Taux de satisfaction des habitants	Au moins 80%	Enquête auprès des habitants
Le taux de fréquentation du site	Au moins 10% des Villersois	Enquête réalisée auprès des habitants
Réduction de la vitesse dans la traversée du village	Moins 10% de la vitesse moyenne	Contrôle par la zone de police locale



**ANNEXES**

**Plan de situation**



Orthophotoplan – 1 :2.500 ème

**Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur**



Plan de secteur, Orthophotoplan, parcellaire et localisation du périmètre du projet. Échelle 1 : 6.250



**Univers de référence**



Photos : L.Docquir, Pinterest



La Forêt enchantée, Malemort du Comtat



**Dossier photographique**



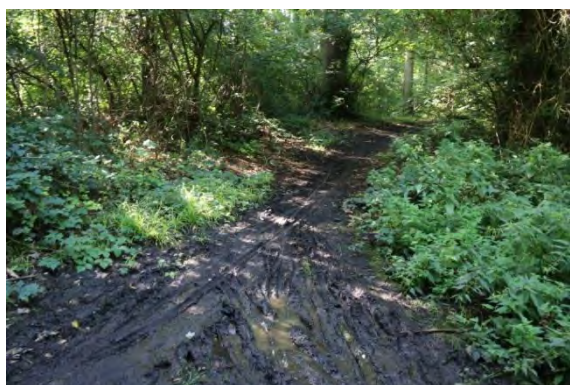
Vues sur la prairie du parc Grandgagnage- photos prises depuis le chemin entre le CPAS et le Home



Chemins à aménager (contournement prairie)



Parking du Home et chemin d'accès entre le parking et le bois.



Vues du bois et des chemins à améliorer





## DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet concerne l'aménagement du cœur de village de Fize-Fontaine afin de renforcer sa convivialité, de sécuriser sa traversée et soutenir les déplacements doux.

Le projet portera donc sur :

- L'aménagement de la place située rue Le Marais en un espace de convivialité :
  - le revêtement de sol sera modifié afin de créer un cadre plus qualitatif, de délimiter l'espace de rencontre, de détente ainsi que les places de stationnement (notamment pour le bibliobus et les marchands ambulants). La sécurité des usagers faibles sera prise en compte dans les propositions d'aménagements formulées ;
  - du mobilier (bancs et chaises) sera installé sur fourreaux afin de pouvoir libérer l'espace pour l'organisation d'événements ;
  - quelques plantations viendront végétaliser l'espace mais sans l'encombrer afin de laisser l'espace pour les activités ;
  - l'éclairage sera revu ;
  - l'arrêt de bus sera intégré dans l'espace et aménagé afin de proposer un abri couvert.

A noter que l'aménagement devra maintenir l'accès à la maison située en retrait de la place.

- L'aménagement de la rue Le Marais depuis le carrefour avec la rue Dabée (église, liaisons vélos), jusqu'à la Maison de quartier et le carrefour avec la rue des Écoles.

Cet aménagement permettra de sécuriser la traversée du cœur de village mais surtout permettra de créer un ensemble cohérent depuis la place jusqu'à la Maison de quartier. L'aménagement de cette partie de la voirie sera en harmonie avec celui de la place et ce, afin de créer un ensemble visuel cohérent et de doter le village d'un espace complet de convivialité (où pourront être organisés des événements et activités).

Des zones de stationnement le long de la voirie seront aménagées.

- L'aménagement des abords du monument aux morts, de l'école et de la Maison de quartier.
- Un aménagement d'effets de porte rue Le Marais afin de sécuriser l'entrée dans le village : juste à l'entrée du village (après la ZAE) et éventuellement un second à proximité de l'église (dans le cadre de l'aménagement de la voirie). Des aménagements sur les autres axes d'entrée dans le village seront également étudiés.

## JUSTIFICATION DU PROJET

Située au cœur du village, la Maison de quartier est le lieu principal et très actif de la vie villageoise. Déjà actuellement et avec le projet relatif au développement des Maisons de quartier, de nouvelles activités seront développées à Fize-Fontaine.

Il est important pour les 772 habitants de pouvoir disposer de cette infrastructure mais aussi d'espaces extérieurs qui permettent aux citoyens simplement de se retrouver ou encore d'organiser des activités en extérieur dans de bonnes conditions. La CLDR a proposé que le lieu retenu soit une place centrale proche de la plupart des infrastructures existantes du village. La place située rue le Marais répond à cet objectif : localisation au cœur du village et à proximité immédiate de la Maison de quartier.

De plus, la CLDR a souhaité, qu'outre la notion de convivialité, l'aménagement du cœur de village intègre également les aspects liés à la sécurité des usagers dans la traversée du village notamment par l'aménagement de carrefours et de portes d'entrée.



## LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

■

Le projet s'inscrit dans 3 défis de la stratégie de développement territoriale :

- **Défi 1 : L'amélioration du cadre de vie, de l'environnement et des ressources naturelles et bâties, et plus particulièrement ses objectifs :**
  - √ Obj 1 : Structurer et mettre en valeur les espaces villageois bâtis et naturels
  - √ Obj 2 : Préserver le patrimoine et améliorer sa connaissance
- **Défi 2 : Le développement d'une offre de mobilités diversifiées et sécurisées et son objectif :**
  - √ Obj 4: Faciliter les déplacements doux inter-villages, vers les services et les commerces
  - √ Obj 5 : Sécuriser les entrées de villages et les traversées
- **Défi 4 : La contribution de tous à la construction de l'identité villeroise et les objectifs :**
  - √ Obj 11 : Proposer des infrastructures et des équipements de qualité propices à l'organisation d'animations et d'événements
  - √ Obj 12 : Assurer une offre associative, culturelle et sportive qui s'adresse à chacun des villerois

De plus, en remplaçant les luminaires actuels par des lampes de type LED, le projet s'inscrira également dans l'objectif transversal : **Intégrer les aspects durables de l'utilisation et de la production d'énergie.**

### ***Liens avec les autres outils stratégiques communaux***

Ce projet est en lien avec le Schéma de Développement Communal et ses différents objectifs d'aménagement permettant de contribuer à la valorisation de la ruralité de Villers-le-Bouillet tout en soutenant les activités

### ***Interactions avec d'autres projets***

- Fiche 1.3 : Étude de définition d'un réseau de déplacements doux.
- Fiche 2.11 : Maximisation de l'utilisation des Maisons de quartier.

## IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Aménagement de la place afin de créer un lieu de rencontre et de convivialité pour les habitants mais aussi un lieu pour organiser des événements et activités.	X		
Valorisation des mobilités douces au sein du village		X	
Mise en valeur de l'espace villageois et du patrimoine local.	X	X	

### LOCALISATION ET STATUT

Le projet se situe dans le village de Fize-Fontaine et plus particulièrement au niveau de l'axe qui traverse la localité, à savoir la rue Le Marais.

L'ensemble des voiries et des espaces publics concernés sont des propriétés communales.

Le projet se situe en zone d'habitat à caractère rural.



*Cartographie du projet : Orthophotoplan, et localisation des périmètres d'intervention. Échelle 1 : 5.700*

### PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

- **Porteur de projet** : Commune /Service Cadre de vie
- **Partenaires** : Habitants du village, la Maison de quartier, TEC

### PROGRAMME DE RÉALISATION

#### **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

- Le sentiment d'insécurité des habitants lors de leurs déplacements piétons ou vélos dans le village (vitesse des automobiles).
- L'absence d'espace de convivialité extérieur.
- La volonté de créer un espace extérieur qui soit un soutien et une continuité des actions menées dans la Maison de quartier (activités, événements...).

#### **État du dossier**

Rien à ce jour.

#### **Programme des travaux et planification :**

- Rédaction d'un cahier des charges pour la mission d'auteur de projet et de suivi des travaux.
- Mise en place d'un comité de suivi du projet composé de représentants de la Commune, d'habitants du village, de la Maison de quartier, de l'école, de membres de la CLDR...

- Réalisation de l'étude de définition des aménagements, de rédaction du cahier spécial des charges relatif aux travaux, du suivi des chantiers et de la réception des travaux.
- Réalisation des travaux selon l'organisation et le planning établi par l'auteur de projet.

#### **Démarches administratives à réaliser**

- Démarches pour obtenir les accords de subvention.
- Désignation d'un auteur de projet selon les règles « marchés publics » en vigueur.
- Introduction des demandes d'autorisation (si nécessaire) et finalisation des dossiers de demande de subvention.
- Désignation de la/des entreprises en charge des travaux selon les règles « marchés publics » en vigueur.

#### **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

- Implication des habitants et usagers du cœur de village de Fize-Fontaine dans la mission « auteur de projet ».
- Organisations de réunions d'informations des habitants sur l'état d'avancement des travaux, les modifications temporaires au niveau de la circulation, ...
- Organisation d'une inauguration des aménagements avec invitation de l'ensemble des habitants du village et événement festif.
- Définition des conditions et des autorisations (simplifiées) pour utiliser la place pour des événements (ex : fête des voisins...).

#### **ESTIMATION GLOBALE DU COÛT**

Estimation globale du coût	Surface m <sup>2</sup>	Prix unitaire HT	Montant	Sources de financement	
				Développement rural	Commune
Aménagement de la place, mobiliers, éclairage.	300,00	250,00	75.000,00	369.772,75	269.772,75
Aménagement de la traversée du cœur (voirie)	2.400,00	150,00	360.000,00		
Aménagement de deux effets de porte	910,00	50,00	45.500,00		
Honoraires			48.050,00		
<b>Total HTVA</b>			<b>528.550,00</b>		
TVA 21%			110.995,50		
<b>Total TVAC</b>			<b>639.545,50</b>		

Projet rémunérateur  oui  non

**ÉVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISÉS ET LES EFFETS ATTENDUS)**

**Indicateurs de réalisation :**

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre,)</b>
La place aménagée	300 m <sup>2</sup>	Rapport de réception des travaux Le rapport annuel du PCDR
Le nombre d'effets de porte aménagés	Au moins 1	Rapport de réception des travaux Le rapport annuel du PCDR
La voirie aménagée	Au moins 2000 m <sup>2</sup>	Rapport de réception des travaux Le rapport annuel du PCDR

**Indicateurs de résultat :**

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)</b>
Le taux de satisfaction des habitants	Au moins 80%	Enquête auprès des habitants
La réduction de la vitesse moyenne dans la traversée du village	Moins 10%	Statistiques de la zone de police
Le nombre d'activités organisées sur la place	5	Agenda des manifestations



**ANNEXES**

**Plan de situation**



Cartographie du projet : Orthophotoplan, et localisation des périmètres d'intervention. Échelle 1 : 2.700

**Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur**



Plan de secteur, Orthophotoplan, parcellaire et localisation du périmètre du projet. Échelle 1 : 5.000



## Dossier photographique



Lieu pour l'aménagement de l'effet de porte – après la ZAE-rue le Marais



Lieu pour aménagement du second effet de porte – église-rue Le Marais



Vue sur la place à aménager depuis la rue Le Marais



Vue de la voirie rue Le Marais et de la partie gauche de la place (arrêt TEC)



Vue de la voirie rue Le Marais – partie droite de la place



Vue du carrefour rue Le Marais et rue des Écoles



Vue du carrefour depuis la rue des Écoles



Vue du monument aux Morts

## DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet concerne la mise en valeur de l'arboretum et du cimetière de Villers-le-Bouillet.

Afin de donner à l'arboretum une vocation de zone de détente de type « parc », les aménagements porteront sur :

- L'amélioration de la fonction d'arboretum proprement dite et des plantations : tailles, coupes, nouvelles plantations et aménagements paysagers ;
- L'installation de mobiliers « originaux » tels que
  - des transats posés au pied des arbres ;
  - des bancs qui entourent le tronc des arbres afin de proposer des zones plus couvertes, ombragées ;
  - des bancs charrettes qui seraient déplacés (par les ouvriers communaux) au gré des saisons afin de proposer d'autres points de vue sur le site ;
  - ou des bancs dont l'assise se tourne afin d'avoir toujours une face sèche même après la pluie...
- L'installation de nouveaux petits panneaux de présentation et de découverte ludique des arbres et espèces et de tables de pique-nique /jeux qui proposent aux familles de découvrir les espèces qui se trouvent dans l'arboretum.
- L'installation d'œuvres d'art permanentes ou éphémères. A titre d'exemple, des œuvres « bois » pourraient être créées sur place. La Commune met à la disposition d'un artiste un tronc et celui-ci va, durant plusieurs jours, donner vie à son œuvre. Les habitants étant conviés à venir le voir travailler et parler avec lui.
- Les œuvres d'art pourront aussi être réalisées par les élèves de l'IFAPME dans le cadre de leurs cours. Il s'agirait alors d'œuvre plus naturelles (ex : montage de fleurs) et éphémères.

Les aménagements réalisés devront maintenir suffisamment d'espace pour permettre l'organisation d'événements et d'activités.

Pour ce qui est du cimetière, le projet a pour ambition de lui donner un aspect plus paysager et naturel. Pour ce faire, un programme de végétalisation au naturel sera mis en place. Des œuvres d'art viendront également ponctuer l'espace.

Les aménagements seront réalisés afin que le cimetière et l'arboretum forment un ensemble harmonieux.

De plus, un cheminement sera créé afin de pouvoir se balader d'un lieu à l'autre. Un chemin sera donc aménagé (déviation du sentier Picvert) à travers le cimetière pour rejoindre l'arboretum.

La rue Paix-Dieux fera l'objet d'un aménagement (marquage, rétrécissement, effet de porte...) afin de créer une transition entre les deux espaces et de marquer les entrées. Cet aménagement permettra également d'inviter les automobilistes à ralentir.

La grille du cimetière (petite entrée côté arboretum) sera également rénovée.

Une signalétique spécifique sera implantée au carrefour avec la route régionale afin de rendre le site plus visible et de guider les personnes vers le parking du cimetière.

Pour la réalisation des travaux de végétalisation des deux espaces, une collaboration avec l'IFAPME (section environnement vert) sera organisée notamment dans le cadre de la mise en pratique de leurs cours. Il est aussi proposé de faire de la gestion et de l'entretien de ces sites, un projet pilote de « chantier école » en matière de gestion différenciée pour les services techniques de l'administration communale.

En ce qui concerne la définition des aménagements, les riverains et habitants de Villers seront associés. De même, une souscription sera proposée aux habitants pour financer l'achat et l'installation d'œuvres d'art. Les artistes locaux étant bien entendu prioritairement invités à participer à ce projet.

### JUSTIFICATION DU PROJET

Pour les habitants de Villers-le-Bouillet, les espaces publics méritent davantage d'attention et de soins.

Les Villersois souhaitent donc que l'espace public fasse l'objet d'une réflexion de mise en valeur mais également d'embellissement par des plantations, du fleurissement et des œuvres d'art.

La CLDR et les groupes de travail ont défini des projets spécifiques pour certains de ces espaces : place devant l'église de Vieux-Waleffe, le parc Grandgagnage à Vaux-et-Borset, la Place de Fize-Fontaine, la place verte à Villers, ....

Deux autres sites ont retenu l'attention des habitants : l'arboretum et le cimetière de Villers (sites attenants). Le premier est jugé, par les habitants, comme peu attrayant et ne répondant plus vraiment à la fonction d'arboretum. Pour le second, les habitants voudraient que cet espace soit moins « austère » et soit davantage vert et fleuri.

La CLDR a proposé qu'un projet de mise en valeur de ces deux sites soit mis en place

### LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

La valorisation du cimetière et l'arboretum de Villers-le-Bouillet va permettre de soutenir l'**amélioration du cadre de vie, de l'environnement et des ressources naturelles et bâties** et donc de répondre au **Défi 1** de la stratégie de développement.

Ce projet permettra donc de :

- √ Obj 1 : Structurer et mettre en valeur les espaces villageois bâtis et naturels
- √ Obj 2 : Préserver le patrimoine et améliorer sa connaissance
- √ Obj 3 : Ancrer durablement le développement de la biodiversité et sa mise en valeur dans le territoire villersois

### ***Liens avec les autres outils stratégiques communaux***

Ce projet de valorisation de l'espace naturel qu'est l'arboretum et de l'intégration de davantage de nature dans le cimetière peut être mis en lien avec les actions menées par le PCDN et destinées à valoriser les zones naturelles du territoire et à leur maillage.

### ***Interactions avec d'autres projets***

- Fiche 1.3 : Étude de définition d'un réseau de déplacements doux.
- Fiche 2.8 : Formation des ouvriers communaux à l'entretien durable des espaces publics.



## IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le projet aura un impact positif sur l'environnement villersois : espaces verts de qualité, développement de la biodiversité via les prairies fleuries, les nouveaux espaces plantés...		X	
Le projet permettra de proposer aux habitants un lieu de qualité pour se détendre et se rencontrer et ainsi créer des liens entre Villersois.	X		
L'arboretum pourra également accueillir des activités telles que les apéros villersois.	X		
Le projet va également permettre de créer des échanges avec des artistes et de soutenir leur travail.	X		X

## LOCALISATION ET STATUT

Le cimetière se trouve entre la rue de la Sablière (accès vers le parking et l'entrée principale) et la rue de la Paix-Dieu (sortie vers l'arboretum) à Villers-le-Bouillet.

L'arboretum se trouve entre la rue Paix-Dieu et la rue Thier Moulin à Villers-le-Bouillet.

Les parcelles concernées sont cadastrées section B, n° :

- 236 C – propriété communale
- 43 E – propriété communale
- 1081, 1084A e 1080 – propriété communale

Au plan de secteur, le cimetière se situe en zone de services publics et d'équipements communautaires et zone agricole. Au plan de secteur, l'arboretum est en zone d'habitat à caractère rural.

La rue Paix-Dieu est une voirie communale.



Cartographie du projet : Orthophotoplan, et localisation des périmètres d'intervention. Échelle 1 : 2.700

### **PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET**

- **Porteur de projet** : Commune /Service Cadre de vie
- **Partenaires** : Habitants du village/IFAPME/artistes locaux

### **PROGRAMME DE RÉALISATION**

#### ***Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche***

- L'absence de réelle mise en valeur du site de l'arboretum.
- La dynamique du PCDN en matière de valorisation de l'ensemble des sites verts du territoire communal.
- Les actions déjà mises en place par la Commune pour mettre en valeur le cimetière (panneaux didactiques, chantiers Été solidaire, aménagements divers...).
- Le label cimetière nature accordé à la partie la plus récente. Il contribue ainsi à la densification du maillage vert global, au développement du potentiel d'accueil de la vie sauvage, à la prise en compte de la biodiversité au cœur même de l'activité humaine, à la préservation de la santé des citoyens et au respect de l'environnement.

#### ***État du dossier***

- Entretien de l'arboretum par les ouvriers communaux.
- Chantier Été solidaire pour nettoyer le monument aux morts et le mettre en valeur, implantations de divers panneaux d'informations dans le cimetière.

#### ***Programme des travaux et planification***

- Rédaction d'un cahier des charges pour la mission d'auteur de projet et de suivi du projet.
- Réalisation de l'étude d'aménagement : types de mobiliers et lieux d'implantation, définition et réalisation du contenu des panneaux et tables, aménagements verts et paysagers, démarche « œuvre » d'art à mettre en place, rédaction des cahiers des charges pour la réalisation des aménagements.
- Réalisation de la déviation du parcours PICVERT.
- Réalisation des aménagements selon l'organisation et le planning établi par l'auteur de projet.

#### ***Démarches administratives à réaliser***

- Mise en place d'un comité de suivi du projet composé de représentants de la Commune, d'habitants du village, du Comité culturel, de membres de la CLDR...
- Démarches pour obtenir les accords de subvention.
- Demande de permis éventuelle.
- Désignation d'un auteur de projet selon les règles « marchés publics » en vigueur.
- Introduction des demandes d'autorisation (si nécessaire) et finalisation des dossiers de demande de subvention.
- Désignation de la/des entreprises en charge des travaux selon les règles « marchés publics » en vigueur.

#### ***Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé***

- Implication des habitants dans le projet.
- Mise en place d'un programme d'entretien durable par les ouvriers communaux.
- Collaboration avec l'IFAPME afin que les sites soient des lieux de mise en pratique de leurs cours « espaces verts ».
- Organisation d'une inauguration des aménagements avec invitation de l'ensemble des habitants du village et événement festif.
- Définition des conditions et des autorisations (simplifiées) pour utiliser la place pour des événements villageois.



### ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Estimation globale du coût	Quantité	Prix unitaire HT	Montant	Sources de financement			
				Développement rural	Commune	Espaces verts	Crowdfunding
Aménagements verts et paysagers			20.000,00	120.204,00	38.831,00	13.000,00	50.000,00
Mobiliers de détente	8,00	3.000,00	24.000,00				
Panneaux	15,00	750,00	11.250,00				
Tables	3,00	1.750,00	5.250,00				
Œuvres d'art	6,00	15.000,00	90.000,00				
Auteur de projet			15.000,00				
<b>Total HTVA</b>			<b>165.500,00</b>				
TVA 21%			34.755,00				
<b>Total TVAC</b>			<b>200.255,00</b>				

Projet rémunérateur  oui  non

### ÉVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISÉS ET LES EFFETS ATTENDUS)

#### **Indicateurs de réalisation :**

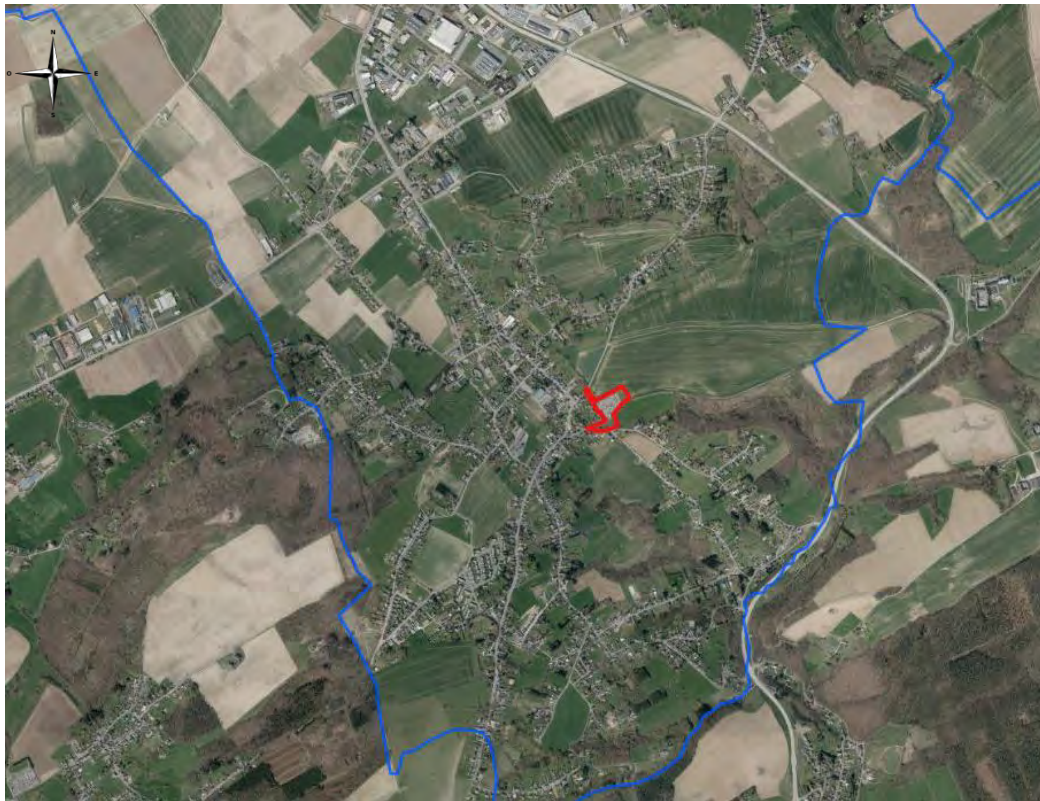
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Le nombre de mobiliers installés	Min 5	PV de réception Rapport annuel du PCDR
Le nombre d'œuvres d'art	Min 3	PV de réception Rapport annuel du PCDR

#### **Indicateurs de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Le taux de satisfaction des habitants	Au moins 60%	Enquête réalisée auprès des habitants
Le nombre d'activités organisées	Au moins 2/an	Agenda des activités
Le taux de fréquentation du site	Au moins 20% des Villersois	Enquête réalisée auprès des habitants

## ANNEXES

### **Plan de situation**



Cartographie du projet : Orthophotoplan, et localisation des périmètres d'intervention. Échelle 1 : 18.500

### **Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur**



Plan de secteur, Orthophotoplan, parcellaire et localisation du périmètre du projet. Échelle 1 : 6.250



**Univers de référence**



©TRACES TPI



## Dossier photographique



*Parking et entrée du cimetière prise depuis l'entrée du parking*

*Allée du cimetière qui permet de rejoindre l'arboretum*



*Panneau relatif au chantier Été solidaire*



*Autres panneaux installés dans le cimetière*





*Petite entrée du cimetière face à l'arboretum- photo depuis le cimetière*



*Voirie entre les deux sites – traversée à marquer au sol*



*Vue sur le cimetière depuis l'arboretum*



*Entrée dans l'arboretum depuis le cimetière*



*Vues de l'arboretum*



## DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet concerne la rénovation et la réaffectation de l'ancien presbytère de Warnant-Dreye par le développement, en son sein, de différentes fonctions.

La première fonction est celle de logements.

Afin de soutenir le développement de l'offre en logements de plus petite capacité plus adaptés aux personnes seules, aux jeunes couples, aux familles monoparentales, deux unités locatives seront aménagées dans le bâtiment.

Celles-ci seront situées au 1er et 2<sup>ème</sup> étage. Chacune proposera une pièce de vie avec une cuisine, une salle de bain, un WC, une ou deux chambres situées au second étage qui sera accessible par un escalier aménagé dans chaque appartement.

Le jardin sera commun à l'ensemble des logements afin d'encourager les liens entre les locataires.

La seconde fonction est patrimoniale et touristique. Elle pourrait prendre la forme d'une Maison du patrimoine. Celle-ci aurait pour objet la valorisation du patrimoine bâti, paysager et naturel de la commune, tout en soutenant et en s'inscrivant dans la vie associative et de loisirs. Cette maison serait un lieu d'exposition mais aussi, et surtout, un lieu d'animation et d'information. Afin de développer un projet pérenne, l'objectif serait de mettre en place un lieu vivant et non un simple espace d'exposition, un lieu renouvelant régulièrement son offre afin de fidéliser les habitants, un lieu qui collaborerait avec les autres structures d'animation du territoire telles que les Maisons de quartier. Ainsi, la Maison du patrimoine aurait notamment pour missions :

- d'organiser, de coordonner et d'animer le projet de parrainage du petit patrimoine en faisant appel aux habitants pour dans un premier temps participer à l'inventaire et ensuite être en charge de l'entretien d'un élément du petit patrimoine (nettoyage, entretien des abords, fleurissement...);
- de coordonner la dynamique d'animation des balades (cf. projet spécifique relatif à la mise en valeur des balades) en organisant les balades guidées et animées annuelles;
- de proposer un espace documentaire (reprenant notamment l'inventaire du patrimoine-cf. projet parrainage) qui sera animé par des rencontres avec des historiens, des spécialistes du patrimoine, des animations pour les enfants mises en place en partenariat avec des universités (section Histoire).

Le développement de la Maison du patrimoine sera étudié sous l'angle de la transcommunalité et ce, de manière à être complémentaire aux autres structures existantes (Maison du Tourisme des Terres-de-Meuse et ses antennes locales, Maison du Parc Naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne) mais également un pôle d'attrait de ces territoires.

Une location de vélos sera aussi proposée en saison. Le lieu sera aussi un point de départ de balades.

La Maison du patrimoine prendra place au rez-de-chaussée du presbytère dans la partie gauche. La location de vélos pourra être organisée dans le garage situé à l'avant du bâtiment.

La troisième fonction sera quant à elle économique. Ainsi, la partie droite du bâtiment en rez-de-chaussée sera aménagée afin d'accueillir une activité telle qu'un glacier avec espace de dégustation, une petite boulangerie (ou un espace de vente-dépôt d'un boulanger-pâtissier), une épicerie avec un petit espace « bistrot », un espace Horeca, etc.

La Commune mettra en location la surface. Cette location pourra se faire dans le cadre d'une initiative telle que « ma boutique à l'essai ». Ainsi, le bail proposé pourra être de courte durée afin de permettre à de jeunes commerçants de tester durant une période déterminée (min 6 mois) la faisabilité de leur projet. En cas de volonté de s'installer à plus long terme, un système de bail progressif serait proposé.

Le presbytère sera aménagé afin d'accueillir l'ensemble des fonctions et des activités.

### JUSTIFICATION DU PROJET

Pour les Villersois il est important de pouvoir préserver le patrimoine historique et bâti de leur territoire.

Le presbytère de Warnant-Dreye occupe une place importante dans le patrimoine villersois.

Inoccupé depuis quelque temps, le presbytère subit des actes de vandalisme.

Si différents projets de réaffectation ont été menés, aucun n'a abouti.

La CLDR souhaite que le bâtiment ne reste pas vide et que ce lieu participe à nouveau à la vie du village.

A la lecture de l'ensemble des projets repris dans le PCDR, la CLDR a proposé que l'ancien presbytère puisse en intégrer certains.

Elle a ainsi cité comme activités et projets potentiels la mise en place d'une Maison du patrimoine qui permettrait de proposer aux visiteurs, mais surtout aux habitants, de découvrir régulièrement leur patrimoine, de participer à sa préservation, de prendre part à des actions d'animation...ainsi que la création de petites structures de logements.

Il est vrai que ce bâtiment a plusieurs atouts pour accueillir ces projets : bâtiment d'intérêt figurant à l'inventaire du patrimoine culturel immobilier wallon, localisation au cœur du village, surfaces disponibles, ....

Mais ces caractéristiques peuvent également constituer des points forts pour d'autres activités et projets identifiés dans le cadre du PCDR tels que le développement d'activités économiques dans les villages (commerces).

De plus, la Commune souhaite que l'affectation du presbytère puisse être abordée en prenant en compte les autres activités déjà présentes et en projets dans le village et la cohérence globale de celles-ci dans une vision prospective de développement du village.

### LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

Ce projet de réhabilitation du presbytère et les différentes fonctions vont permettre de soutenir l'amélioration du cadre de vie des habitants de Warnant-Dreye, de préserver un bâtiment de caractère, de permettre le développement d'activités et ce, tout en dotant le territoire de « services » à la population. Ce projet s'inscrit ainsi dans trois des 5 défis de la stratégie de développement et concerne 6 objectifs spécifiques.

#### **Défi 1 : L'amélioration du cadre de vie, de l'environnement et des ressources naturelles et bâties**

- ✓ Obj 1 : Structurer et mettre en valeur les espaces villageois bâtis et naturels
- ✓ Obj 2 : Préserver le patrimoine et améliorer sa connaissance

#### **Défi 4 : La contribution de tous à la construction de l'identité villersoise**

- ✓ Obj 11 : Proposer des infrastructures et des équipements de qualité propices à l'organisation d'animations et d'événements
- ✓ Obj 12 : Assurer une offre associative, culturelle et sportive qui s'adresse à chacun des villersois

#### **Défi 5 : la poursuite de dynamiques volontaires en matière de services aux citoyens**

- ✓ Obj 16 : Améliorer l'offre de services adaptée aux différentes tranches d'âges
- ✓ Obj 17 : Favoriser le maintien des villersois sur le territoire communal

L'Objectif transversal « Intégrer les aspects durables de l'utilisation et de la production d'énergie » sera également concerné compte tenu que les aménagements seront réalisés en privilégiant les matériaux durables et en intégrant le bâtiment dans une politique d'utilisation rationnelle de l'énergie.

#### **Liens avec les autres outils stratégiques communaux**

Ce projet s'inscrit dans les objectifs du Schéma de Développement Communal qui prévoit de maintenir les commerces dans les centres de villages et de renouveler l'offre résidentielle.

#### **Interactions avec d'autres projets**

- Fiche 2.15 : Aménagement du cœur de village de Warnant-Dreye
- Fiche 3.9 : Création de petits logements.
- Fiche 3.10 : Parrainage du petit patrimoine

## IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

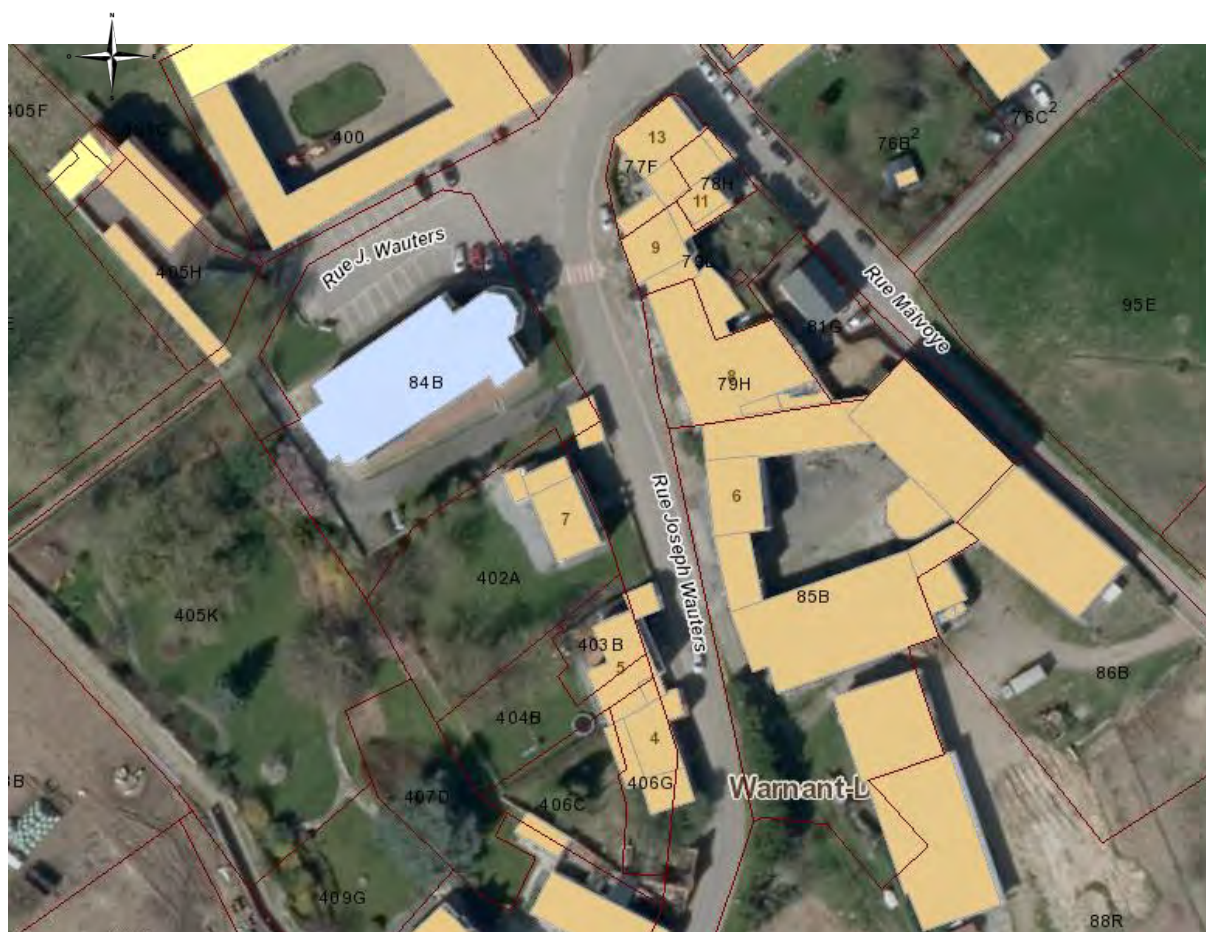
Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Préservation d'un bâtiment de caractère. Aménagement en privilégiant des matériaux durables et l'URE.		X	
Création d'une offre de logements à destination de publics spécifiques : permet de soutenir le maintien des habitants dans les villages, de soutenir la vie sociale tout en soutenant la situation économique de ces publics (locations à prix modéré).	X		X
La Maison du patrimoine permettra de mettre en valeur les ressources patrimoniales et culturelles du territoire.	X		

## LOCALISATION ET STATUT

Le presbytère se situe rue Joseph Wauters 7 à Warnant-Dreye.

La parcelle est cadastrée au n°402A- propriété communale.

Au plan de secteur, la parcelle se situe en zone d'habitat à caractère rural.



Cartographie du projet : Orthophotoplan, et localisation des périmètres d'intervention. Échelle 1 : 1.000

## PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

- **Porteur de projet** : Commune (Service cadre de vie et ADL)/CPAS
- **Partenaires** : Communes voisines, Parc Naturel, Maison du Tourisme, Maison de quartier, Habitants.

## PROGRAMME DE RÉALISATION

### **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

- L'état du bâtiment qui implique de pouvoir agir à court terme. Sans occupation, le bâtiment a été l'objet d'actes de vandalisme. La Commune a pris les mesures pour empêcher l'accès au bâtiment. Elle a également nettoyé le bâtiment et s'assure que celui-ci est chauffé pendant la période hivernale afin de le préserver.
- Les demandes en matière de logements de petite capacité.
- La volonté communale de créer une Maison du patrimoine.

### **Programme des travaux et planification**

- Rédaction d'un cahier des charges pour la mission d'auteur de projet et de suivi du projet.
- Réalisation de l'étude d'aménagement du bâtiment.
- Réalisation des aménagements selon l'organisation et le planning établi par l'auteur de projet.

### **Démarches administratives à réaliser**

- Mise en place d'un comité de suivi du projet composé de représentants de la Commune, d'habitants du village, de représentants des partenaires du projet.
- Démarches pour obtenir les accords de subvention.
- Demande de permis d'urbanisme.
- Définition des modalités de gestion du projet : perception des loyers, contrats de location et d'occupation, entretien...
- Contacts (via l'ADL) avec des porteurs de projets potentiels pour la partie commerciale.
- Contacts avec les Communes voisines pour le projet Maison du Patrimoine. Identification des gestionnaires, des missions...
- Désignation d'un auteur de projet selon les règles « marchés publics » en vigueur.
- Introduction des demandes d'autorisation (si nécessaire) et finalisation des dossiers de demande de subvention.
- Désignation de la/des entreprises en charge des travaux selon les règles « marchés publics » en vigueur.
- Mise en location des logements.

### **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

- Mise en place d'un programme annuel d'actions de la Maison du Patrimoine par le Comité culturel.
- Implication des partenaires dans la définition du projet et des aménagements du bâtiment.



### ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Estimation globale du coût	m <sup>2</sup>	Prix unitaire HT	Montant	Sources de financement	
				Développement rural	Commune
Aménagements intérieurs du bâtiment	420,00	1.250,00	525.000,00	512.637,00	212.637,00
Aménagements extérieurs			15.000,00		
Auteur de projet			59.400,00		
<b>Total HTVA</b>			<b>599.400,00</b>		
TVA 21%			125.874,00		
<b>Total TVAC</b>			<b>725.274,00</b>		

Projet rémunérateur  oui  non  
Location des logements et de la partie commerciale.

### ÉVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISÉS ET LES EFFETS ATTENDUS)

#### **Indicateurs de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de logements aménagés	2	PV de réception des travaux Baux signés
Création de la Maison du Patrimoine	1	PV de réception des travaux Communication sur le site Web, bulletin communal Programme d'actions
Création d'une activité commerciale	1	PV de réception des travaux Bail de location signé

#### **Indicateurs de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre d'activités organisées au sein de la Maison du patrimoine	8/an	Rapport annuel d'activités Agenda des activités
Taux de satisfaction des habitants	Au moins 50%	Enquête de satisfaction
Taux de fréquentation de la Maison du patrimoine	Au moins 2% des Villersois	Rapport annuel d'activités
Taux de fréquentation du commerce	Au moins 2% des Villersois	Bilan du commerçant.

## ANNEXES

### **Plan de situation**



Cartographie du projet : Orthophotoplan, et localisation des périmètres d'intervention. Échelle 1 : 2.500

### **Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur**



Plan de secteur, Orthophotoplan, parcellaire et localisation du périmètre du projet. Échelle 1 : 6.250



**Dossier photographique**



*Vue avant du presbytère*



*Vue arrière du presbytère*



*Vue du jardin*



*Vues de l'intérieur du bâtiment*



## DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet a pour objectif de créer un pôle économique au centre de Villers-le-Bouillet.

Ce pôle sera situé sur l'espace constitué de l'actuelle Maison de quartier de Villers, de l'ancienne Administration communale et du bâtiment actuel de l'ALEM.

Ce pôle économique proposera des espaces pour commerces, des bureaux pour des prestataires de services, des locaux aménagés pour TPE. Ces espaces seront adaptés et offriront une bonne visibilité et une bonne accessibilité (en plein cœur de la localité et le long de la N65). Le pôle économique regroupera également différents acteurs et services.

Ce pôle sera développé en deux phases :

- Phase 1 : Développement du pôle « Villers@Work » et plus particulièrement des services « emplois et économie » dans l'actuelle Maison de quartier réaménagée.
- Phase 2 : Construction de logement et d'espaces pour des services et des commerces sur le site de l'ancienne administration communale et du bâtiment actuel de l'ALEM.

Pour la réalisation de la Phase « Villers@Work », le travail à mener portera d'une part sur le développement et le renforcement des services « emplois et économie » de Villers, à savoir l'ALEM et l'ADL et d'autre part sur l'aménagement de la Maison de quartier afin de les accueillir.

Ainsi une nouvelle structure « emplois » destinée à soutenir la création d'emplois locaux sera mise en place au sein de l'ALEM. Outre les emplois proposés par l'ALEM, cette structure sera une véritable interface entre les demandeurs d'emploi et les entreprises villersois. En partenariat avec l'ADL, elle prospectera activement les entreprises locales pour connaître leurs besoins en termes de personnel et vérifier l'adéquation avec les profils des travailleurs en demande, créant ainsi un véritable « circuit-court de l'emploi ». Une meilleure connaissance des entreprises locales pourrait se faire par l'organisation d'une Journée Entreprises Ouvertes, spécifique à la commune de Villers, des rencontres avec des entrepreneurs...Le développement des services passerait notamment par la mise en place d'actions communes avec l'ADL dans le cadre de l'action Maillon Fort (mieux faire connaître les offres d'emplois, organiser des journées « entreprises emplois », ...). Cette nouvelle structure jouera un rôle au niveau local en accueillant les personnes en demande d'emploi et en les guidant (contact, organisation de rendez-vous, de réunions, ...) vers les services régionaux qui pourront les épauler.

L'ADL continuera à développer ses services tout en organisant de nouveaux projets définis par la CLDR :

- Le soutien à la création d'une entreprise destinée à proposer aux autres entreprises locales une mutualisation des services d'entretien des espaces verts, de nettoyage, de livraisons, ... Cette entreprise fera appel à de la main d'œuvre locale peu qualifiée et ce, afin de soutenir l'économie et l'emploi villersois. Dans un premier temps, la Commune, via son ADL réalisera une étude de faisabilité de ce projet d'entreprise. Le développement des services au-delà de la zone d'activité économique devra être étudié : tout le territoire communal mais aussi en partenariat avec les Communes voisines. Ensuite, sur base des conclusions de l'étude, l'ADL organisera des actions de sensibilisation des porteurs de projets potentiels ou des entreprises qui souhaitent développer leurs activités, ... et ensuite accompagnera l'investisseur privé potentiel dans la création de cette nouvelle entreprise de mutualisation de services
- Le soutien au développement d'une offre commerciale et notamment de vente de produits locaux dans les différents villages de l'entité notamment par :
  - la sensibilisation des producteurs villersois à participer aux réunions et rencontres organisées par le GAL, la participation aux réunions relatives à la construction du concept, de la charte de qualité différenciée..., l'accompagnement des producteurs du territoire lors de leur adhésion au concept ;



- l'étude, avec le GAL, des possibilités de distribution sur le territoire villersois : chez les producteurs, via des points de vente collectifs spécifiques, via un partenariat avec une grande surface, les commerçants, les restaurants, lors des marchés, via un système de livraisons à domicile... ;
- la possibilité d'organiser des points de vente réguliers et ensuite permanents dans les différentes Maisons de quartier et dans les différents espaces du pôle économique « Villers@Work » ;
- la mise en place d'actions de promotion et de communication afin de faire connaître le concept, les produits, .... Le comité de suivi communication organisera des actions en synergie avec le GAL ;
- l'organisation d'animations telles que des ateliers culinaires, des actions vers les écoles, la dégustation de produits dans le cadre des événements villersois.

L'ALEM et l'ADL seront installées dans l'actuelle Maison de quartier (dont les activités auront été transférées dans la Maison rurale) aménagée.

D'autres acteurs « emplois et économie » (Forem, Créajob, ...) seront conviés à y organiser également des permanences, des animations conjointes, des formations...) afin de créer des synergies en faveur de l'emploi villersois. Un espace « coworking » sera également aménagé.

Le CPAS sera un partenaire privilégié pour la mise en place des actions, en étant un relais entre les allocataires sociaux (chômeurs de longue durée, personnes peu qualifiées, etc.) et l'emploi (insertion socio-professionnelle, mise à l'emploi via l'article 60, etc.).

Le Service Jeunesse de Villers-le-Bouillet sera également un des partenaires notamment pour les actions telles que « job étudiant ».

L'ADL prendra place dans la pièce située au rez-de-chaussée du bâtiment, ainsi que le local de la radio (à gauche dans l'entrée) qui servira de salle de réunions.

Les services de repassage de l'ALEM installés dans une partie de la salle actuelle (avec accès direct vers l'extérieur), l'autre partie étant aménagée en espace « temps de midi ».

Les autres services de l'ALEM occuperont une partie de l'étage (partie arrière). La seconde partie de l'étage étant réservée à l'espace de coworking et réunions.

Les travaux réalisés porteront sur :

- L'aménagement du bureau de l'ADL (première pièce et espace radio) ;
- Le cloisonnement de la salle afin de créer un espace cuisine et table pour le repas de midi des employés ;
- L'aménagement de la salle : comptoir d'accueil des clients de l'ALEM, installation des 4 stations de repassage (en intégrant le potentiel développement), l'installation de système « penderies » pour le linge et de rangement pour les mannes déposées et en attente.
- Le remplacement de la chaudière à mazout par une chaudière au gaz de ville ;
- L'isolation du bâtiment et l'installation d'un système de ventilation ;
- L'installation de radiateurs dans les pièces non équipées (ex : radio) ;
- L'amélioration de l'électricité au rez-de-chaussée (vu les besoins des différents services) et la mise aux normes à l'étage ;
- L'installation d'un réseau informatique dans les différents espaces bureaux ;
- La rénovation des peintures et des revêtements de sol ;
- L'installation de luminaires moins énergivores et adaptés aux activités ;
- L'aménagement de sanitaires dans le petit hall ;
- L'aménagement d'un espace bureau dans les deux pièces de droite à l'étage (ouverture entre les deux pièces) ;
- La création d'un car port afin qu'une voiture puisse stationner à l'arrière du bâtiment et qu'ensuite la personne puisse rejoindre la porte d'entrée de l'ALEM-service de repassage en étant à l'abri. Une seconde rampe sera aménagée vers cet espace ;

- L'amélioration générale du bâtiment : plantations entre la façade et le trottoir, nettoyage des briques ou crépis ;
- La signalisation du bâtiment : enseigne, signalétique directionnelle.

Vu la présence future de deux pôles complémentaires, l'un dans l'actuelle maison de quartier, l'autre dans l'ancienne Administration communale, il s'agira également de prévoir des aménagements de l'espace public qui soient adaptés, sécuritaires et de qualité entre les deux sites afin de faciliter leurs interactions.

### JUSTIFICATION DU PROJET

Tout en étant conscients qu'il s'agit d'une tendance générale, les habitants de Villers-le-Bouillet regrettent la disparition des petits commerces dans les villages.

Alors que les consommateurs sont de plus en plus à la recherche de produits locaux et de produits de qualité, les habitants estiment que trop peu d'initiatives sont proposées en la matière, et ce, malgré la présence d'un vendeur de fraises qui s'installe en saison à proximité de l'église de Villers, de M. Cadiat qui livre à domicile ses propres produits et ceux d'autres producteurs locaux et de « la Ruche qui dit oui » située à Vaux-et-Borset.

Les habitants souhaitent que des projets puissent être mis en place afin de soutenir la création d'emplois pour les habitants mais également pour développer l'offre économique locale.

Ainsi, plusieurs pistes sont proposées telles que l'aménagement d'espaces pour des commerces ou des bureaux, le développement des services d'aides à l'emploi, le soutien à la création d'entreprises locales, ...

Le développement de l'ALEM a également été proposé. Celle-ci s'adresse aux chômeurs de longue durée et aux bénéficiaires de l'aide sociale de la commune avec pour objectif de leur fournir un emploi dans les domaines du ménage, repassage, courses, couture, jardinage, bricolage, aide aux personnes âgées, aide aux agriculteurs et aux associations. Actuellement, une soixantaine de personnes sont occupées. Les Villersois (habitants et élus) souhaiteraient que les services proposés par l'ALEM puissent être étendus afin de favoriser l'emploi villersois. En effet, les habitants constatent que de nombreux emplois sont créés sur le territoire via le zoning, entre autres mais ne bénéficient pas aux Villersois. Afin de pouvoir proposer davantage d'emplois à leurs concitoyens, ils proposent donc de créer une nouvelle structure qui s'appuiera sur les services existants en lien avec la création d'emploi, comme l'Alem et les titres-services ou encore l'IDESS et qui encouragera le développement d'emplois locaux.

De plus, une analyse de l'ADL, réalisée en 2013, a identifié des besoins communs aux entreprises du zoning (entretien, tontes de pelouses, tri des déchets, livraison de produits locaux et frais...). En favorisant les synergies entre entreprises, il serait possible de créer une entreprise faisant appel à de la main d'œuvre peu qualifiée pour répondre à ces demandes avec une localisation au sein même du zoning, mais aussi de la commune et des communes voisines

Afin que tous ces projets soient menés de manière cohérente et en concertation, mais également afin de proposer une meilleure visibilité aux services, l'étude urbanistique du centre de Villers-le-Bouillet préconise de créer un pôle économique en plein cœur de la localité.

### LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

Le projet « Villers@Work » répond au **Défi 3 : Le développement d'une économie locale et raisonnée.**

Par le développement de l'ALEM, de l'ADL, par la création de nouveaux espaces pour les entreprises, les indépendants et autres travailleurs, la Commune s'engage à :

- √ Obj 7 : Encourager, accompagner et aider les villersois à développer leurs activités dans la commune
- √ Obj 8 : Soutenir le développement durable de l'agriculture et la création de circuits courts
- √ Obj 9 : Innover l'offre de services et d'accueil des travailleurs, TPE et PME
- √ Obj 10 : Encourager la création et le maintien d'emplois villersois

De plus, l'aménagement du bâtiment s'inscrit dans l'objectif transversal : **Intégrer les aspects durables de l'utilisation et de la production d'énergie.**

### Liens avec les autres outils stratégiques communaux

Ce projet répond à l'objectif du Schéma de Développement Communal « affirmer le noyau de Villers-le-Bouillet comme polarité principale ».

La localisation du pôle économie a été définie dans le cadre de l'étude urbanistique du centre de Villers-le-Bouillet.

### Interactions avec d'autres projets

- Fiche 2.13 : Création d'un pôle commerces/services/logements sur le site de l'ancienne administration communale.
- Fiche 3.2 : Développement durable des espaces d'activités économiques

### IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le développement des services permettra de soutenir l'emploi villersois.			X
L'espace coworking permettra à des jeunes indépendants de développer leurs services sans devoir faire face à de trop lourdes charges au début de leur activité. Il permettra également à des travailleurs de diminuer leurs déplacements professionnels.		X	X
Les services de l'AELM permettront de remettre ou de mettre sur le marché du travail des personnes moins qualifiées.	X		X
Les nouvelles actions de l'ADL permettront le développement des circuits courts et de la consommation de produits locaux.		X	X
L'aménagement du bâtiment afin de poursuivre son utilisation rationnelle de l'énergie		X	

### LOCALISATION ET STATUT

Le projet se situe au 42 rue de Waremme à Villers-le-Bouillet. La parcelle est cadastrée 308 F, propriété communale. Il est situé en zone d'habitat à caractère rural.



Cartographie du projet : Orthophotoplan, et localisation des périmètres d'intervention. Échelle 1 : 2.700

### **PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET**

- **Porteur de projet** : Commune (ADL) –ALEM- Entreprises privées
- **Partenaires** : CPAS, Entreprises, Communes voisines, GAL, structures d'aide à l'emploi, le service Jeunesse de la Commune.

### **PROGRAMME DE RÉALISATION**

#### ***Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche***

- Les conclusions de l'étude urbanistique du centre de Villers-le-Bouillet.
- L'organisation logique des différents projets prévus sur le centre qui implique de pouvoir déménager l'ALEM avant d'envisager un projet sur le site de l'ancienne maison communale.

#### ***État du dossier***

- Installation de panneaux photovoltaïques sur la Maison de quartier.
- Réalisation de travaux d'entretien du bâtiment.

#### ***Programme des travaux et planification***

- Rédaction d'un cahier des charges pour la mission d'auteur de projet et de suivi du projet.
- Réalisation de l'étude d'aménagement.
- Développement des services ALEM et ADL.
- Réalisation des aménagements selon l'organisation et le planning établi par l'auteur de projet.
- Installation des services.

#### ***Démarches administratives à réaliser***

- Mise en place d'un comité de suivi du projet composé de représentants de la Commune, de l'ALEM, de l'ADL.
- Démarches pour obtenir les accords de subvention.
- Désignation d'un auteur de projet selon les règles « marchés publics » en vigueur.
- Introduction des demandes d'autorisation (si nécessaire) et finalisation des dossiers de demande de subvention.
- Désignation de la/des entreprises en charge des travaux selon les règles « marchés publics » en vigueur.

#### ***Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé***

- Organisation, en partenariat avec la cellule communication de la Commune, d'actions de promotion et de communication spécifiques pour faire connaître le pôle Villers@Work et ses différentes offres.
- Suivi du programme annuel des actions des deux structures.



### ESTIMATION GLOBALE DU COÛT

Estimation globale du coût	m <sup>2</sup>	Prix unitaire HT	Montant	Sources de financement	
				Développement rural	Commune
Aménagements intérieurs du bâtiment	213,00	1.250,00	266.250,00	318.314,70	79.578,68
Aménagements extérieurs			30.000,00		
Auteur de projet			32.587,50		
<b>Total HTVA</b>			<b>328.837,50</b>		
TVA 21%			69.055,88		
<b>Total TVAC</b>			<b>397.893,38</b>		

Projet rémunérateur  oui  non

Les locations « coworking » ne correspondront qu'à une participation aux frais de gestion et d'entretien de l'infrastructure.

### ÉVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISÉS ET LES EFFETS ATTENDUS)

#### **Indicateurs de réalisation :**

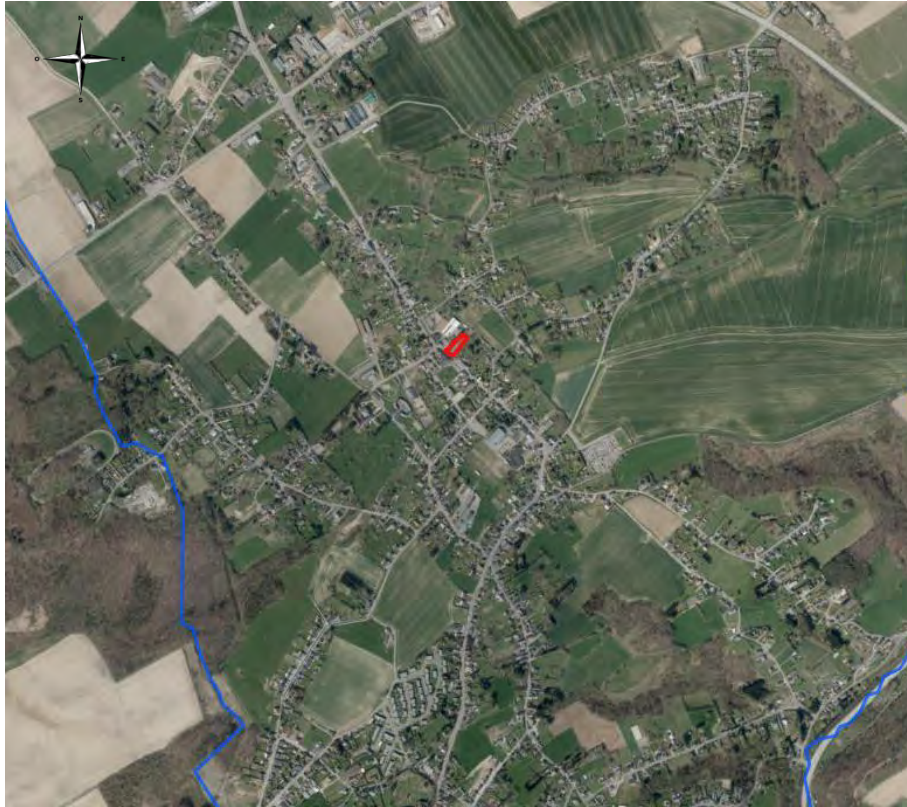
Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
L'installation de l'ADL et de l'ALEM	1	Rapport annuel PCDR Changement d'adresse des services Informations dans les outils de communication de la Commune : Site internet, bulletin communal...
L'ouverture d'un espace de coworking	1	Informations dans les outils de communication de la Commune : Site internet, bulletin communal...

#### **Indicateurs de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Le taux de satisfaction des usagers des services proposés	Au moins 70%	Réalisation d'une enquête de satisfaction
Le nombre d'usagers de l'espace coworking	Au moins 10 personnes	Le rapport annuel de l'ADL
Le nombre d'emplois soutenus ou créés	Augmentation du taux d'emploi intérieur de 5%	Statistiques SPF, IWPEs

**ANNEXES**

***Plan de situation***



Cartographie du projet : Orthophotoplan, et localisation des périmètres d'intervention. Échelle 1 : 12.500

***Périmètre d'intervention sur fond cadastral et sur plan de secteur***



Plan de secteur, Orthophotoplan, parcellaire et localisation du périmètre du projet. Échelle 1 : 6.250



## Recommandations de l'étude urbanistique du centre de Villers-le-Bouillet

Voir en annexe de la partie 5

### Dossier photographique



Vue avant du bâtiment – rue de Waremmes



Vue latérale – entrée petit hall, entrée salle et parking.



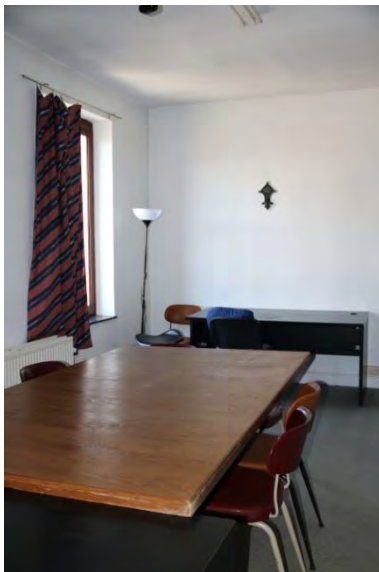
Salle à aménager pour les services de l'ALEM    Entrée vers la salle à aménager avec rampe complémentaire et carport.



Pièce RDC pour ADL



*Pièces étage pour bureau ALEM*



*Pièce étage pour espace coworking*



### DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet concerne la mise en place d'un Plan de Cohésion Sociale (PCS) sur le territoire de la Commune de Villers-le-Bouillet.

Dans un contexte de précarisation et d'exclusions croissantes, le Plan de Cohésion Sociale permet de coordonner et développer un ensemble d'initiatives au sein des Communes pour que chaque personne puisse vivre dignement en Wallonie.

Les PCS bénéficient d'une subvention allouée aux communes par le Ministre des Pouvoirs locaux et de la Ville qui est déterminée en fonction de la catégorie démographique de la commune et de son indicateur d'accès aux droits fondamentaux (ISADF), l'objectif étant d'aider davantage les Communes ayant le plus de besoins. Des points APE spécifiquement dédiés au PCS sont alloués aux Communes par le Ministre de l'Emploi (1.153 points APE). Les Communes doivent assurer le cofinancement des actions développées dans le PCS à concurrence d'un minimum de 25% de la subvention reçue.

Pour mettre en place un Plan de Cohésion Sociale, la Commune devra dans un premier temps déposer sa candidature lors du prochain appel lancé par le Gouvernement Wallon (2018).

La candidature comprendra un diagnostic de cohésion sociale de la commune et proposera différents axes de travail.

Ce travail sera réalisé en concertation avec tous les acteurs concernés par ce projet.

Si la candidature est retenue, le PCS sera instauré pour une durée de 5 ans et permettra de coordonner et de développer un ensemble d'initiatives pour que chaque personne puisse vivre dignement sur la Commune de Villers-le-Bouillet.

Une personne sera chargée de la coordination et de la mise en œuvre du PCS au sein de la Commune.

Un comité de suivi des projets pourra être mis en place. Une information et une coordination seront assurées avec la CLDR en ce qui concerne les projets du PCDR.

Compte tenu que les critères d'acceptation des candidatures sont de plus en plus restrictifs, la mise en place de ce projet de manière conjointe avec une autre Commune devra certainement être envisagée lors de l'appel à projet lancé par le Gouvernement Wallon en 2018.

### JUSTIFICATION DU PROJET

De nombreux projets définis par les habitants de Villers-le-Bouillet concernent la dynamique villageoise et les services aux citoyens notamment par le développement des Maisons de quartier, la mise en place d'activités, le soutien à l'emploi et à la réinsertion professionnelle, la mobilité pour tous, etc. Les jeunes, les personnes plus fragilisées, les personnes sans emplois sont donc au cœur de la stratégie du PCDR.

Autant de sujets et « publics-cibles » qui s'inscrivent parfaitement dans la philosophie et les champs d'actions du Plan de Cohésion Sociale mis en place en Wallonie. Le PCS est un dispositif ensemble qui permet de compléter les initiatives déjà en place au niveau communal, de mutualiser les intervenants et de renforcer les moyens financiers et humains. Il se décline en actions coordonnées au sein de 4 axes : l'insertion socioprofessionnelle, l'accès à un logement décent, l'accès à la santé et le traitement des assuétudes, le retissage des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels.

Compte tenu de l'opportunité que peut représenter le Plan de Cohésion Sociale, la Commune a proposé à la CLDR de se doter de cet outil.

### LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

En se dotant d'un PCS, la Commune se dotera de moyens et d'outils complémentaires pour mener à bien des actions en faveur de ses habitants et plus particulièrement les publics les plus sensibles.

Elle répond donc au **Défi 5 : la poursuite de dynamiques volontaires en matière de services aux citoyens** et entend ainsi atteindre les objectifs :

- √ Obj 15 : Optimiser le fonctionnement et la communication de l'administration pour garantir le meilleur service aux citoyens
- √ Obj 16 : Améliorer l'offre de services adaptée aux différentes tranches d'âges
- √ Obj 17 : Favoriser le maintien des villersois sur le territoire communal

### **Liens avec les autres outils stratégiques communaux**

/

### **Interactions avec d'autres projets**

- Fiche 2.6 : Développement d'activités par et pour les jeunes Villersois.

### IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Les actions menées dans le cadre du PCS s'adresseront à des publics fragilisés, aux jeunes.	X		X
Les actions permettront de créer du lien entre les habitants, entre les générations.	X		
Les synergies mises en place par la Commune dans le cadre du PCS permettront d'optimiser les moyens			X

### LOCALISATION ET STATUT

Sans objet

### PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

- **Porteur de projet** : Commune (Service jeunesse)
- **Partenaires** : CPAS

### PROGRAMME DE RÉALISATION

#### **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

- L'absence de PCS sur le territoire communal.
- L'appel à candidature régional programmé en 2018.

#### **État du dossier**

- Néant

#### **Programme des travaux et planification**

- Élaboration du dossier de candidature.
- Dépôt du dossier.
- Mise en œuvre des actions programmées.

**ESTIMATION GLOBALE DU COÛT**

Estimation globale du coût	Montant	Sources de financement	
		SPW-pouvoirs locaux	Commune
PCS	500.000,00	375.000,00	125.000,00
<b>Total</b>	<b>500.000,00</b>		

Projet rémunérateur  oui  **non**

**ÉVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISÉS ET LES EFFETS ATTENDUS)**

**Indicateurs de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Le dépôt du dossier de candidature	1	Accusé de réception du SPW-Pouvoirs locaux

**Indicateurs de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Le nombre d'actions menées chaque année	Entre 5 et 10 actions	Rapport annuel d'activités.

---

# LOT 2

---



### DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet porte sur l'aménagement du cœur de Vieux-Waleffe.

Afin de répondre aux demandes des habitants et des différents groupes de travail (convivialité, mobilité...), il convient d'aborder ce projet d'aménagement en intégrant les fonctions de convivialité, de valorisation de l'espace villageois et du patrimoine et de sécurisation des usagers lents.

Ainsi, si le projet concerne la valorisation de l'espace situé aux abords de l'église, il est pertinent d'étendre le périmètre et d'intégrer les entrées de village.

Un espace de convivialité sera aménagé sur le parvis de l'église. Un aménagement de sol permettant de créer un effet « place » sera réalisé.

Afin de créer un ensemble cohérent, cet aménagement se prolongera sur la rue de Fallais (et ses accotements) depuis le cimetière jusqu'au croisement avec la rue Braine. Les trottoirs seront réaménagés.

L'accès aux habitations situées à proximité de l'église devra être maintenu, ainsi que la possibilité pour un véhicule d'arriver à proximité de l'entrée de l'église.

Du mobilier (bancs et chaises) sera installé sur ce nouvel espace de convivialité. Une implantation sur fourreau sera privilégiée. Le mobilier pourra ainsi être déplacé si nécessaire.

Quelques plantations viendront égayer l'espace et l'éclairage revu et amélioré.

Cet espace étant appelé à être un « support » pour l'organisation d'événements, des réponses à des besoins spécifiques tels que l'alimentation en eau et en électricité seront apportées.

Afin de marquer l'entrée dans le village, des effets de porte seront aménagés : rétrécissement de la voirie, plantations, plateaux... Ces effets de porte seront aménagés :

- Rue de Fallais, en venant de la N64 un peu après l'ancien « Au p'tit marché » ;
- Rue de Fallais, en venant de Les Waleffes et de Vaux et Borset, avant la ferme.

Toujours dans cette volonté de sécuriser les usagers du cœur de village, des aménagements légers seront réalisés au niveau des carrefours (marquages) de la rue de Fallais avec la rue Braine, la rue Bon Secours et la rue Baillierie.

### JUSTIFICATION DU PROJET

Les habitants de Vieux-Waleffe et la CLDR ont émis le souhait de voir le village disposer d'un véritable espace public de convivialité, espace de vie commun à tous les âges, lieu de convivialité, lieu de rencontre entre habitants et propice à la détente.

Les habitants regrettent que les espaces publics ne soient pas valorisés et que trop souvent les places et placettes soient davantage des parkings que des lieux conviviaux.

Les habitants voudraient donc retrouver un espace qui soit également polyvalent afin de permettre le développement d'activités en lien avec la vie au village ou associative (marchés, brocantes, fêtes de village...). L'espace situé à proximité de l'église a été retenu vu sa localisation dans le centre du village et la cohérence avec le projet d'utilisation de l'église pour accueillir des événements (cf. fiche spécifique).

De plus, la CLDR a souhaité, outre la notion de convivialité, que l'aménagement du cœur de village intègre également les aspects liés à la sécurité des usagers dans la traversée du village notamment par l'aménagement de carrefours et de portes d'entrée.

## LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

En proposant l'aménagement du cœur de village, les habitants ont défini un projet qui s'inscrit dans 4 défis de la stratégie de développement territoriale :

- **Défi 1 : L'amélioration du cadre de vie, de l'environnement et des ressources naturelles et bâties, et plus particulièrement ses objectifs :**
  - √ Obj 1 : Structurer et mettre en valeur les espaces villageois bâtis et naturels
  - √ Obj 2 : Préserver le patrimoine et améliorer sa connaissance
- **Défi 2 : Le développement d'une offre de mobilités diversifiées et sécurisées et son objectif :**
  - √ Obj 4: Faciliter les déplacements doux inter-villages, vers les services et les commerces
  - √ Obj 5 : Sécuriser les entrées de villages et les traversées
- **Défi 4 : La contribution de tous à la construction de l'identité villersoise et les objectifs :**
  - √ Obj 11 : Proposer des infrastructures et des équipements de qualité propices à l'organisation d'animations et d'événements
  - √ Obj 13 : Encourager la mise en place d'événements fédérateurs

De plus, en installant des luminaires peu énergivores, le projet s'inscrit dans l'objectif transversal qui est **d'intégrer les aspects durables de l'utilisation et de la production d'énergie.**

### **Liens avec les autres outils stratégiques communaux**

Ce projet est en lien avec le Schéma de Développement Communal et ses différents objectifs d'aménagement permettant de contribuer à la valorisation de la ruralité de Villers-le-Bouillet tout en soutenant les activités

### **Interactions avec d'autres projets**

- Fiche 1.3 : Étude de définition d'un réseau de déplacements doux.
- Fiche 3.4 : Utilisation des églises pour l'organisation d'activités culturelles et associatives.

## IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

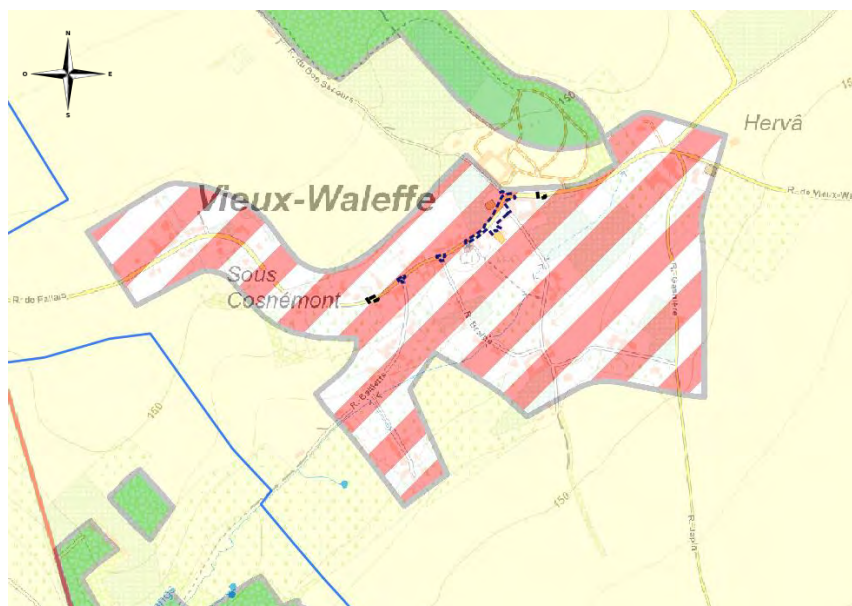
Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le projet va permettre de doter le village d'un lieu central de convivialité et de rencontre.	X		
Le projet permettra de soutenir les échanges entre les différentes générations.	X		
L'accès au lieu sera gratuit et s'adressera donc à toutes les classes sociales.	X		
Le projet sera réalisé en privilégiant des matériaux durables, issus du recyclage ou recyclables Des lampadaires LED seront installés permettant ainsi de réduire la consommation énergétique. Le projet s'inscrit également dans la démarche globale en matière de modes doux. Proposer un cœur de village aménagé et sécurisé permettra d'encourager les déplacements piétons et vélo.		X	

## LOCALISATION ET STATUT

Le projet se situe dans le village de Vieux-Waleffe.

Les voiries et espaces concernés sont des propriétés communales.

Le projet se situe en zone d'habitat à caractère rural.



Cartographie du projet : Plan de secteur et localisation des périmètres d'intervention. Échelle 1 : 6.500

## PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

- **Porteur de projet** : Commune (Service Cadre de vie)
- **Partenaires** : Habitants du village, ainsi que les usagers du cœur de village (Police, Église, ramassage des déchets, agriculteurs...), la Fabrique d'Église.

**Budget** : de 300.000 à 1.000.000 €

**Pistes de financement** : Commune/Développement rural/SPW

## PROGRAMME DE RÉALISATION

### **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

Les membres de la CLDR auraient souhaité que les aménagements des cœurs de villages soient tous réalisés en Lot 1. Toutefois, il a été nécessaire de faire des choix afin d'assurer une cohérence dans les projets et de prendre en compte les besoins les plus importants.

Le projet pour le centre de Vieux-Waleffe a donc été repris en Lot 2. Il figure toutefois en première place de ce lot, marquant ainsi la volonté des citoyens de voir ce projet réalisé à moyen terme.

### **État du dossier**

Rien à ce jour.

### **Programme des travaux et planification**

- Mise en place d'un comité de suivi du projet composé de la Commune, d'habitants, de membres de la CLDR, agriculteurs, TEC...
- Rédaction du cahier spécial des charges pour la mission d'auteur de projet.
- Analyse des offres et désignation de l'auteur de projet.
- Réalisation de l'étude avec la participation du comité de suivi.
- Rédaction du cahier spécial des charges pour les travaux.
- Analyse des offres et adjudication.
- Réalisation des travaux selon l'organisation et le planning établi par l'auteur de projet.

### **Démarches administratives à réaliser**

- Démarches pour obtenir les accords de subvention.
- Introduction des demandes d'autorisation (si nécessaire) et finalisation des dossiers de demande de subvention.
- Rédaction des cahiers des charges et désignation selon les règles « marchés publics » en vigueur.

### **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé.**

- Implication des habitants dans le processus de définition des aménagements : consultation, avis.
- Consultation des impétrants et services qui utilisent la voirie : église, ramassage des déchets, police...
- Organisation de réunions d'informations des habitants sur l'état d'avancement des travaux, les modifications temporaires au niveau de la circulation, ...
- Organisation d'une inauguration des aménagements avec invitation de l'ensemble des habitants du village et événement festif.
- Le passage régulier des services communaux pour vérifier la propreté des lieux.

### **ÉVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISÉS ET LES EFFETS ATTENDUS)**

#### **Indicateurs de réalisation :**

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)</b>
Le nombre de m <sup>2</sup> aménagés	A préciser dans le cadre de l'étude du projet	PV de réception des travaux.

#### **Indicateurs de résultat :**

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)</b>
Le taux de satisfaction des habitants	80% de taux de satisfaction.	Commune via une enquête réalisée auprès des habitants
Calcul de la vitesse dans la traversée du village	Diminution de 50% du nombre d'infractions liées au non-respect des limitations de vitesse	Zone de police.
Le nombre d'événements organisés sur la place (apéro villageois, départ de balade...)	Au moins 2/an	Agenda communal Bulletin communal



# VALORISATION DES ZONES CENTRALES PAR LA PLANTATION DE HAIES ET LA CRÉATION DE COULOIRS ÉCOLOGIQUES

Fiche 2-2  
LOT 2  
Projet matériel  
Version initiale

## DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Afin de valoriser les zones centrales et de créer des couloirs écologiques, le projet concernera la plantation de haies.

Ainsi, afin d'atteindre les objectifs de maillage définis dans le cadre du PCDN, des plantations seront réalisées sur le domaine public, contre les champs, sur les talus de bord de routes inexploitable.

Pour ce faire, des contacts seront pris avec tous les agriculteurs du territoire mais aussi les propriétaires publics et privés. Un courrier leur sera transmis afin de les inviter à une (ou plusieurs) réunion(s). Le maillage sera présenté, les étapes de mise en œuvre seront développées ainsi que les impacts positifs de ce projet. Des visites de plantations déjà réalisées sur la commune mais aussi de réalisations dans d'autres territoires (exemple : Commune de Remicourt).

Les types de plantations seront définis en concertation avec les agriculteurs et propriétaires en tenant compte des contraintes notamment par rapport à leur exploitation (ex : plantations d'arbres à feuillage léger tels que les sorbiers des oiseleurs, plantations à l'opposé des vents dominants pour ne pas que les feuilles tombent sur les cultures en automne, plantation à un endroit précis de leur champs pour que l'arbre serve de repère visuel à l'agriculteur pour retrouver la sortie de son champs ou à s'orienter dans le paysage lors du travail du sol).

Des conventions seront passées avec les propriétaires qui souhaitent participer au projet.

Les haies seront ensuite plantées. Les enfants des écoles de Villers-le-Bouillet pourront être invités à prendre part à ce projet (ex : 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaires) et à participer aux journées de plantation. Un dossier pédagogique sur les haies et les couloirs écologiques pourra être rédigé, en partenariat avec le Parc Naturel, et proposé aux écoles. A l'issue de la journée, chaque enfant pourra devenir le parrain d'un des arbres plantés et recevra un certificat en souvenir de sa contribution.

Ces actions seront renouvelées afin d'impliquer davantage de Villersois dans ce projet et d'atteindre l'objectif de maillage.

L'entretien sera coordonné avec la Commune, les agriculteurs et propriétaires. Le service travaux de la Commune sera impliqué dans le projet afin d'éviter tout taille ou fauche « accidentelle ».

La dynamique initiée dans le cadre de ce projet (contacts et réunions avec les agriculteurs, propriétaires...) sera un levier important pour la mise en place de la Commission agri-rurale prévue en Lot 3 (Fiche 3.5).

## JUSTIFICATION DU PROJET

La Commune de Villers-le-Bouillet est engagée dans une démarche de Plan Communal de Développement de la Nature qui sur base d'une analyse des réseaux écologiques propose une série d'actions concrètes. Cette démarche est également renforcée par le Schéma de Développement Communal qui fixe comme objectif la protection des éléments constitutifs du réseau écologique. A moyen terme, l'objectif est de renforcer ce réseau et de permettre qu'il occupe 20% du territoire communal (source : PCDN).

Un des points d'attention de cette démarche de préservation de la nature est la valorisation des zones centrales riches en flore et en faune. Des actions de préservation de ces zones sont donc menées dans le cadre du PCDN.

Mais celui-ci met également l'accent sur la nécessité de préserver mais aussi restaurer les connexions écologiques notamment par la mise en place de couloirs permettant de relier ces zones et le site de grand intérêt biologique (la sablière). Ces axes de liaisons ont pour but de permettre les migrations et les échanges entre les populations de ces divers milieux.

Le Groupe de travail « nature/environnement » de la CLDR a proposé de soutenir le projet de création de couloirs écologiques, trop peu développés sur le territoire communal. Ces zones vertes de liaisons permettront aux insectes, batraciens, reptiles, oiseaux et mammifères de se déplacer d'une zone centrale à l'autre.

#### **LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR**

La valorisation des zones centrales et la création de couloirs écologiques est un outil important pour relever le **Défi 1 : L'amélioration du cadre de vie, de l'environnement et des ressources naturelles et bâties.**

En effet, en implantant des haies, la Commune et les acteurs du PCDN permettront de :

- ✓ Obj 1 : Structurer et mettre en valeur les espaces villageois bâtis et naturels
- ✓ Obj 2 : Préserver le patrimoine et améliorer sa connaissance
- ✓ Obj 3 : Ancrer durablement le développement de la biodiversité et sa mise en valeur dans le territoire villersois

#### ***Liens avec les autres outils stratégiques communaux***

Ce projet s'inscrit dans les actions développées par le Plan Communal de Développement de la Nature de Villers-le-Bouillet.

Il répond également aux objectifs et actions du Parc Naturel des Vallées de la Burdinale et de la Mehaigne, que la Commune va rejoindre, et aux objectifs du GAL « jesuishesbignon.be » déclinés dans le projet « La trame bleue au service de la trame verte et inversement ».

#### ***Interactions avec d'autres projets***

- Fiche 1.1 : Aménagement du site de la sablière.
- Fiche 1.3 : Création d'un réseau de déplacements doux.
- Fiche 3.5 : Mise en place d'un Commission agri-rurale.
- Les fiches relatives aux aménagements d'espaces publics (dont ceux qui sont repris dans le maillage).

#### **IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

<b>Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable</b>	<b>Social et culturel</b>	<b>Environnement</b>	<b>Économique</b>
Les couloirs écologiques sont une aide au maintien de la biodiversité grâce au développement de zones de passage permettant la migration et la circulation d'espèces (faune et flore) d'un endroit vers un autre et d'une population vers une autre.		X	
Le projet servira à la mise en valeur d'un réseau écologique fort sur le territoire communal permettant ainsi d'assurer la conservation à long terme des espèces sauvages sur un territoire.		X	
L'intégration des enfants permettra d'intégrer une composante sociale et éducative dans le projet.	X		

### LOCALISATION ET STATUT

Le maillage de couloirs écologiques couvre tout le territoire communal.



Cartographie du maillage : Orthophotoplan, Échelle 1 : 50.000

### PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

- **Porteur de projet** : PCDN, Commune (Service cadre de vie).
- **Partenaires** : Commune, Parc Naturel, agriculteurs, propriétaires, écoles.

**Budget** : moins de 100.000 €

**Pistes de financement** : PCDN/agriculteurs/SPW (espaces verts-MAE)/propriétaires

### PROGRAMME DE RÉALISATION

#### ***Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche***

Si ce projet est repris en Lot 2, des actions de plantations seront déjà organisées dans le cadre du Lot 1 et plus particulièrement au niveau des projets d'aménagement des espaces publics qui sont repris dans le maillage (ex : la Sablière, le cimetière et l'arboretum, le parc Grandgagnage).

Le projet sera ensuite organisé afin de compléter le maillage de couloirs écologiques et la valorisation des zones centrales.

#### ***État du dossier***

Des plantations ont déjà été réalisées par le PCDN. Ainsi, sur le site de la Sablière, une haie a été plantée entre le site et la route régionale.

#### ***Programme des travaux et planification***

Le projet sera organisé selon les étapes reprises dans le descriptif.

### **Démarches administratives à réaliser**

- Rédaction d'une convention type.
- Obtention des autorisations nécessaires.

### **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

- Préalablement à l'organisation proprement dite du projet, un programme d'entretien des haies sera défini par les porteurs du projet.
- Il sera ensuite mis en place par les porteurs du projet et les partenaires.

### **ÉVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISÉS ET LES EFFETS ATTENDUS)**

#### **Indicateurs de réalisation :**

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)</b>
Nombre de conventions passées	Au moins 2/an	Conventions signées
Mètres linéaires plantés	20 ml / an	Rapport du PCDN

#### **Indicateurs de résultat :**

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)</b>
Évolution des paysages et de la biodiversité	Valeur perceptible	Analyse photographique et environnementale. Relevés d'un spécialiste propre à la biodiversité sur les plateaux Hesbignons.



### DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet concerne l'aménagement de la N65 dans la traversée de Villers-le-Bouillet depuis le carrefour avec la rue Fays (cf. fiche relative à l'aménagement de la traversée du centre ancien de Villers) jusqu'au croisement avec la rue Neuve et la rue Belle Vue.

Les aménagements tels que définis, sur base des recommandations du PICM, et ensuite mis en œuvre devront permettre :

- de marquer visuellement la traversée de l'agglomération par du reprofilage ou des effets visuels.
- une hiérarchisation des voiries et des vitesses : limiter la vitesse à 50km/h et à 30 km/h à proximité des écoles jusqu'à une certaine heure ;
- la modification de la signalisation concernant la traversée par les convois lourds (en cohérence avec les fiches précédentes) ;
- la création de traversées piétonnes (en intégrant des publics spécifiques tels que les malvoyants) notamment au niveau des arrêts TEC ;
- l'aménagement des trottoirs et la mise en place d'un revêtement uniforme ;
- la création d'un effet de porte ;
- la plantation d'arbres ;
- la création de places de parking alternées (en quinconce) ;
- la création d'oreilles de trottoirs ou d'ilots centraux ;
- le remplacement des luminaires très « autoroutiers » par des luminaires plus urbains.

Les aménagements intégreront également les recommandations de l'étude de définition d'un réseau de déplacements doux.

Ainsi, les déplacements vélos seront facilités par la création d'une bande cyclable.

Une attention particulière sera aussi accordée aux abords de l'école et à la sécurisation de ses usagers.

Une avancée de trottoir au niveau de la traversée piétonne pourra être aménagée afin de raccourcir la traversée et améliorer la visibilité en empêchant le stationnement sur 5 mètres. Des zones de stationnement de courte durée seront aménagées afin de faciliter la dépose des enfants mais également l'accès aux commerces. Une zone sera prévue pour le bus scolaire.

Les cheminements piétons seront protégés en empêchant le stationnement anarchique.

Le personnel de l'école sera sensibilisé à utiliser les autres stationnements notamment celui du cimetière qui se trouve à quelques minutes à pied de l'école.

Vu la présence future de deux pôles complémentaires, l'un dans l'actuelle maison de quartier, l'autre dans l'ancienne Administration communale, il s'agira également de prévoir des aménagements de l'espace public qui soient adaptés, sécuritaires et de qualité entre les deux sites afin de faciliter leurs interactions.

L'étude d'aménagement devra prendre en compte les fonctions présentes le long de la route régionale mais également les nouvelles fonctions prévues dans l'espace villageois (cf. étude urbanistique du centre de Villers-le-Bouillet).

### JUSTIFICATION DU PROJET

Le Plan Intercommunal de Mobilité réalisé avec les Communes d'Engis, Huy, Marchin, Modave, et Wanze a défini comme enjeux l'amélioration de la circulation routière en termes de trafic, de sécurité et de gestion du stationnement, pour une meilleure qualité du cadre de vie. La N65 est un axe important sur le territoire villersois. Cet axe historique permet en effet de rejoindre la Meuse et Huy depuis l'E42 et les communes du Nord. Si la N684 a été aménagée afin de jouer ce rôle, la traversée de Villers-le-Bouillet reste, de par sa configuration, encore très utilisée.

Afin de valoriser le cadre de vie et la sécurité dans le centre de Villers, les habitants ont souhaité que les recommandations du PICM soient mises en œuvre.

### LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

L'aménagement de la traversée du centre de Villers-le-Bouillet sera un élément majeur de la réussite du **Défi 2 : Le développement d'une offre de mobilités diversifiées et sécurisées.**

En effet, ce projet permettra de :

- √ Obj 4 : Faciliter les déplacements doux inter-villages, vers les services et les commerces
- √ Obj 5 : Sécuriser les entrées de villages et les traversées

De plus, l'amélioration de cet espace public contribuera à

- √ Obj 1 : Structurer et mettre en valeur les espaces villageois bâtis et naturels

Il s'inscrit donc également dans le **Défi 1 : L'amélioration du cadre de vie, de l'environnement et des ressources naturelles et bâties**

De plus, en remplaçant les luminaires actuels par des lampes de type LED, le projet s'inscrira également dans l'**objectif transversal : Intégrer les aspects durables de l'utilisation et de la production d'énergie.**

### **Liens avec les autres outils stratégiques communaux**

Ce projet souhaité par les habitants a également été identifié dans le cadre du PICM.

Il est également en lien avec les objectifs du Schéma de Développement Communal relatifs à la valorisation de la ruralité de Villers-le-Bouillet et au soutien de ses activités.

### **Interactions avec d'autres projets**

- Fiche 1.3 : Étude de définition d'un réseau de déplacements doux.
- Fiche 2.4 : Traversée et mise en valeur du centre ancien de Villers-le-Bouillet.
- Fiche 2.9 : Optimisation des arrêts TEC
- Fiche 2.12 : Aménagement de la traversée de la ZAE

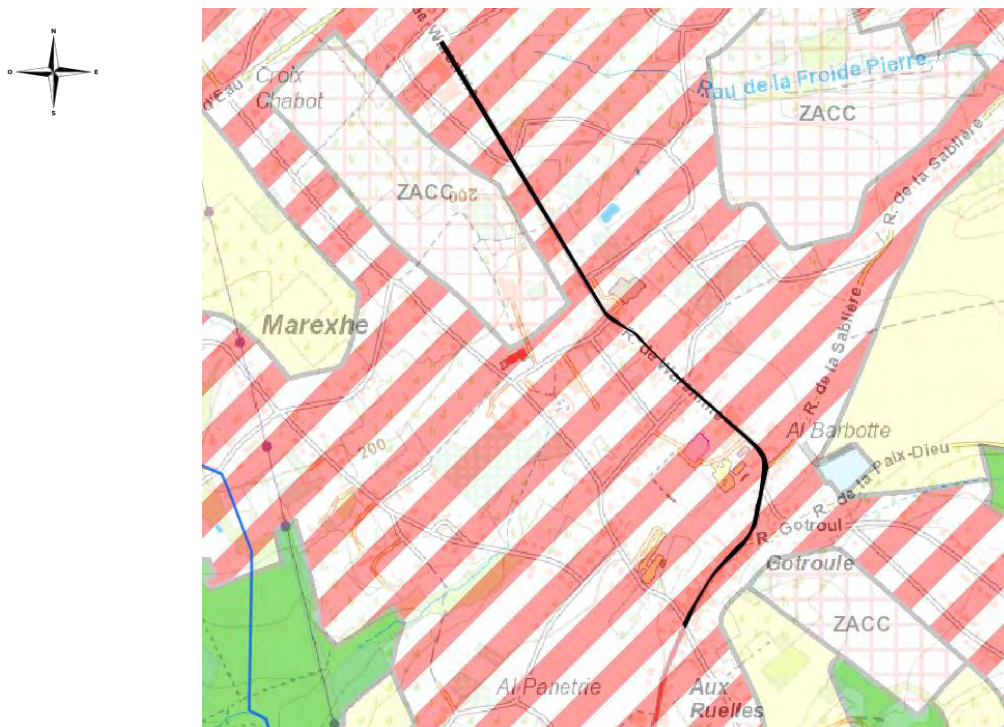
### IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le projet aura un impact positif sur le cadre de vie des habitants et des commerçants situés le long de la N65. L'utilisation de matériaux locaux, recyclables ou issus du recyclage sera privilégiée dans la mise en œuvre du projet. L'éclairage actuel sera remplacé par un éclairage peu énergivore. Les modes doux auront également toute leur place dans cet axe qui actuellement privilégie l'automobile. Les déplacements à pied et à vélo se développeront donc dans le centre de Villers.		X	
L'amélioration de l'accessibilité et de la sécurité vers et aux abords des lieux de vie (commerces, écoles), contribuera à l'amélioration des liens sociaux.	X		X
Le projet aura des impacts sur l'emploi local en proposant aux commerces situés le long de cet axe une meilleure visibilité, une meilleure accessibilité, un cadre valorisé.	X		X

## LOCALISATION ET STATUT

La N65 traverse la localité de Villers-le-Bouillet. Il s'agit d'une voirie régionale.

Le périmètre du projet se situe en zone d'habitat à caractère rural.



Cartographie du projet : plan de secteur. Échelle 1 : 8.000

## PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

- **Porteur de projet** : SPW
- **Partenaires** : Commune, commerçants, école, TEC, ramassage des déchets, police, pompiers...

**Budget** : de 300.000 à 1.000.000 €

**Pistes de financement** : Commune/SPW(DG01)/Développement Rural

## PROGRAMME DE RÉALISATION

### **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

La N65 étant une voirie régionale, la mise en œuvre de ce projet implique un travail préalable important : contacts et concertation avec le SPW, accord sur le projet, budgétisation du projet.

### **État du dossier**

Le projet fait l'objet de fiches spécifiques dans le PICM.

### **Programme des travaux et planification**

- Désignation d'un bureau d'études pour la réalisation d'une esquisse, avant-projet et projet d'aménagement.
- Organisation de réunions de concertation avec les habitants, la police, impétrants, TEC, ...
- Réalisation du dossier d'exécution.
- Mise en œuvre.

### **Démarches administratives à réaliser**

- Réunions avec le SPW.
- Organisation des marchés d’auteur de projet et de travaux dans le cadre de la réglementation des marchés publics en vigueur.

### ***Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l’investissement réalisé***

- Mise en place d’une signalétique et d’actions spécifiques afin de limiter de manière drastique les flux de transit des poids lourds.
- Sensibilisation du personnel de l’école à privilégier les parkings de plus longue durée.
- Implication des habitants dans le processus de définition des aménagements : consultation, avis.
- Consultation des impétrants et services qui utilisent la voirie : TEC, ramassage des déchets, police...
- Organisations de réunions d’informations des habitants sur l’état d’avancement des travaux, les modifications temporaires au niveau de la circulation, ...
- Organisation d’une inauguration des aménagements avec invitation de l’ensemble des habitants du village et événement festif.
- Le passage régulier des services communaux pour vérifier la propreté des lieux.

### ***ÉVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISÉS ET LES EFFETS ATTENDUS)***

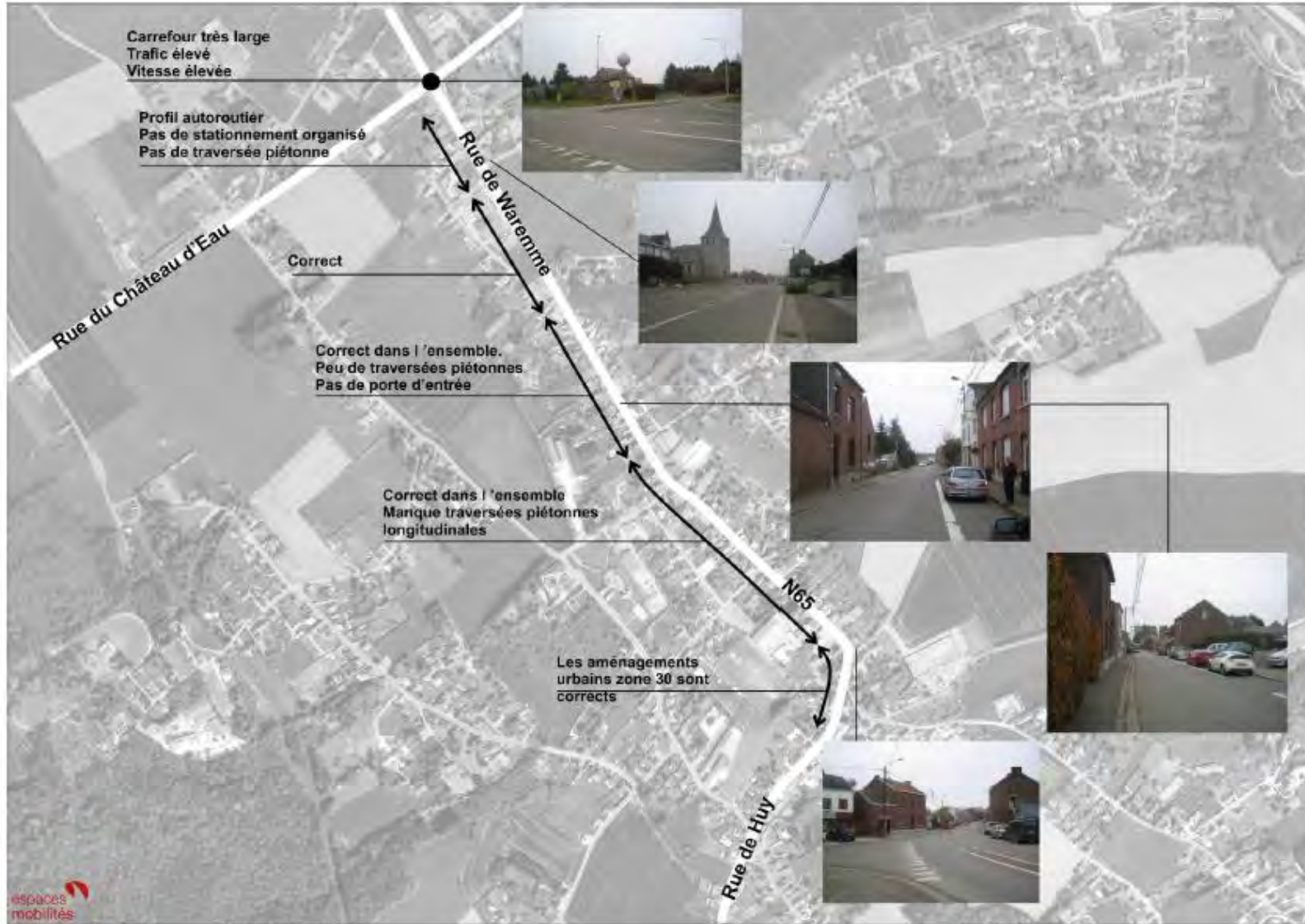
#### **Indicateurs de réalisation :**

<b>Intitulé de l’indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)</b>
La réalisation des travaux définis dans le cadre de la mission d’auteur de projet	A définir dans le cadre de la mission d’auteur de projet	PV de réception.

#### **Indicateurs de résultat :**

<b>Intitulé de l’indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)</b>
La diminution du nombre d’accidents	Diminution de 25%	Zone de police
Calcul de la vitesse dans la traversée du village	Diminution de 50% du nombre d’infractions liées au non-respect des limitations de vitesse	Zone de police
Diminution du transit poids lourds	Diminution de 50%	Zone de police

ANNEXES : EXTRAITS DES FICHES PICM – FICHE 1 « TRAITEMENT DE LA TRAVERSÉE DE VILLERS-LE-BOUILLET »





**ANNEXES : EXTRAITS DES FICHES PICM – FICHE 1 « TRAITEMENT DE LA TRAVERSÉE DE VILLERS-LE-BOUILLET »**





## DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet d'aménagement de la traversée et de mise en valeur du centre ancien concernera le tronçon de la N65 qui va du carrefour rue du Château d'eau - rue le Marais au carrefour avec la rue Fays.

En ce qui concerne l'aménagement de la traversée, celui-ci sera réalisé sur base des recommandations du PICM et de l'étude de mobilité complémentaire réalisée par la Commune dans le cadre de l'extension du magasin Intermarché et du centre commercial.

Ainsi, l'intersection N65- rue du Château d'eau - rue le Marais sera aménagée afin de ralentir les vitesses des véhicules qui entrent dans la localité et de faciliter les différents mouvements dans le carrefour. La création d'un rond-point sera envisagée.

Les traversées piétonnes seront aménagées et sécurisées, des aménagements « vélos » seront réalisés et ce, sur base des recommandations de l'étude « mobilité douce ».

La voirie (très large à cet endroit) sera divisée par une berme centrale arborée. Du stationnement sera organisé le long de la voirie.

Les luminaires très autoroutiers seront remplacés par un éclairage peu énergivore et plus urbain.

La voirie qui contourne l'église sera mise en sens unique et limité à la circulation locale. Elle sera aménagée afin de réduire la vitesse mais surtout afin de créer un cadre de qualité autour de l'église et des bâtiments de caractère qui se trouvent dans le périmètre. Un système anti-stationnement autour de l'église sera installé.

La mise en valeur du centre ancien, sera complétée par une mise en lumière de l'église.

## JUSTIFICATION DU PROJET

Le PICM a identifié le carrefour N65 avec la rue du Château d'eau et la rue le Marais comme un point noir en matière de sécurité routière.

Les habitants ont validé ce constat en ajoutant que ce carrefour était également un frein à la mobilité douce (sentiment d'insécurité lors de la traversée).

De plus, les participants aux groupes de travail et la CLDR ont rappelé qu'à proximité se trouve le centre ancien de Villers-le-Bouillet (église, maisons de caractère...). Ils ont donc émis le souhait que tout projet d'aménagement puisse être l'occasion de mettre en valeur ce centre tout en attirant l'attention de la Commune sur la nécessité de :

- conserver l'identité patrimoniale de la zone
- éviter l'urbanisation en rupture trop importante avec les éléments patrimoniaux présents
- garder des espaces aérés.

### LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

L'aménagement de la traversée du centre ancien et sa mise en valeur s'inscrit dans le **Défi 2 : Le développement d'une offre de mobilités diversifiées et sécurisées.**

En effet, ce projet permettra de :

- √ Obj 4 : Faciliter les déplacements doux inter-villages, vers les services et les commerces
- √ Obj 5 : Sécuriser les entrées de villages et les traversées

De plus, l'amélioration de cet espace public contribuera à

- √ Obj 1 : Structurer et mettre en valeur les espaces villageois bâtis et naturels
- √ Obj 2 : Préserver le patrimoine et améliorer sa connaissance

Il s'inscrit donc également dans le **Défi 1 : L'amélioration du cadre de vie, de l'environnement et des ressources naturelles et bâties**

De plus, en remplaçant les luminaires actuels par des lampes de type LED, le projet s'inscrira également dans **l'objectif transversal : Intégrer les aspects durables de l'utilisation et de la production d'énergie.**

### **Liens avec les autres outils stratégiques communaux**

Ce projet souhaité par les habitants a également été identifié dans le cadre du PICM.

Il est également en lien avec les objectifs du Schéma de Développement Communal relatifs à la valorisation de la ruralité de Villers-le-Bouillet et au soutien de ses activités.

### **Interactions avec d'autres projets**

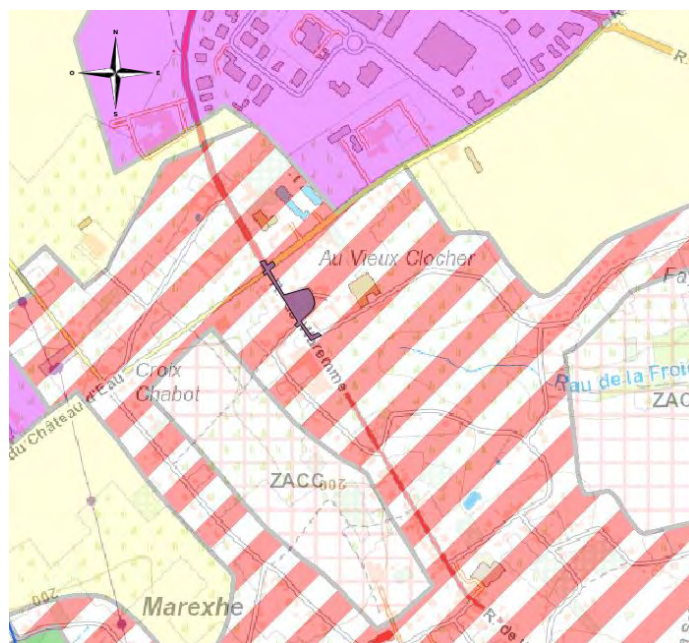
- Fiche 1.3 : Étude de définition d'un réseau de déplacements doux.
- Fiche 2.3 : Aménagement de la traversée de Villers-le-Bouillet.
- Fiche 2.12 : Aménagement de la traversée de la zone d'activités économiques.
- Fiche 2.9 : Optimisation des arrêts TEC

### IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
L'utilisation de matériaux locaux, recyclables ou issus du recyclage sera privilégiée dans la mise en œuvre du projet. L'éclairage actuel sera remplacé par un éclairage peu énergivore. Les modes doux auront également toute leur place dans cet axe qui actuellement privilégie l'automobile. Les déplacements à pied et à vélo se développeront donc dans le centre de Villers.		X	
Ce projet contribuera à améliorer les déplacements des Villersois et donc les échanges entre ceux-ci. Le projet permettra également de valoriser un espace peu connu des Villersois car pas suffisamment bien identifié et mis en valeur.	X		X
Le projet facilitera l'accès aux commerces. Il aura donc des impacts sur la consommation locale.	X		X

### LOCALISATION ET STATUT

La N 65 est une voirie régionale. Le contournement de l'église est une voirie communale. Le projet se situe en zone d'habitat à caractère rural.



Cartographie du projet : Orthophotoplan, et localisation des périmètres d'intervention. Échelle 1 : 2.700

### PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

- **Porteur de projet** : SPW (DG01) et Commune (Service cadre de vie)
- **Partenaires** : Usagers de la voirie (police, pompiers, TEC, ramassage des déchets)

**Budget** : de 300.000 à 1.000.000 €

**Pistes de financement** : Commune/SPW-DG01/Développement Rural (pour les zones de rencontres et zones communales)

### PROGRAMME DE RÉALISATION

#### **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

La N65 étant une voirie régionale, la mise en œuvre de ce projet implique un travail préalable important : contacts et concertation avec le SPW (DG01), accord sur le projet, budgétisation du projet.

#### **État du dossier**

Le projet fait l'objet de fiches spécifiques dans le PICM.

#### **Programme des travaux et planification**

- Désignation d'un bureau d'études pour la réalisation d'une esquisse, avant-projet et projet d'aménagement.
- Organisation de réunions de concertation avec les habitants, la police, impétrants, TEC, ...
- Réalisation du dossier d'exécution.
- Mise en œuvre.

#### **Démarches administratives à réaliser**

- Réunions avec le SPW.
- Organisation des marchés d'auteur de projet et de travaux dans le cadre de la réglementation des marchés publics en vigueur.



### ***Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé***

- Mise en place d'une signalétique et d'actions spécifiques afin de limiter de manière drastique les flux de transit des poids lourds.
- Implication des habitants dans le processus de définition des aménagements : consultation, avis.
- Consultation des impétrants et services qui utilisent la voirie : TEC, ramassage des déchets, police...
- Organisations de réunions d'informations des habitants sur l'état d'avancement des travaux, les modifications temporaires au niveau de la circulation, ...
- Organisation d'une inauguration des aménagements avec invitation de l'ensemble des habitants du village et événement festif.
- Le passage régulier des services communaux pour garantir la propreté des lieux.

### **ÉVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISÉS ET LES EFFETS ATTENDUS)**

#### **Indicateurs de réalisation :**

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)</b>
La réalisation des travaux définis dans le cadre de la mission d'auteur de projet	A définir dans le cadre de la mission d'auteur de projet	PV de réception.

#### **Indicateurs de résultat :**

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)</b>
La diminution du nombre d'accidents	Diminution de 25%	Zone de police
Calcul de la vitesse dans la traversée du village	Diminution de 10% de la vitesse moyenne	Zone de police



## DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Comme le titre le précise, cette fiche-projet s'adresse à une tranche de la population bien spécifique, à savoir les adolescents et très jeunes adultes.

Ce projet propose le développement d'une offre d'espaces de rencontre extérieurs et intérieurs pour les jeunes, suite à un constat d'absence de lieux spécifiques pour ceux-ci.

Le développement de ces espaces doit se faire en lien avec la réflexion sur la maximisation de l'utilisation des Maisons de quartier, mais aussi en cohérence avec les différents projets qui seront menés dans le cadre du PCDR et relatifs à la création et à la valorisation des espaces de convivialité dans les villages.

La volonté est de pouvoir proposer des espaces dans chacun des villages.

Ainsi, il est envisagé de proposer aux jeunes les lieux suivants :

- Warnant-Dreye : outre le local patro qui pourra être mis à disposition en dehors des activités habituelles, un abri couvert pourra être installé à proximité de la Maison de quartier et de la nouvelle plaine de jeux.
- Vieux-Waleffe, Fize-Fontaine et Vaux-et-Borset : une « plage horaire » sera proposée aux jeunes dans les Maisons de quartiers afin qu'ils puissent s'y retrouver régulièrement. De plus, des espaces extérieurs seront proposés dans chacun des espaces de convivialité aménagés dans ces villages.
- Villers-le-Bouillet :
  - Un espace dédié aux plus jeunes (plaine de jeux, espace trottinettes et rollers...) pourra être aménagé aux abords du hall des sports, dans le pôle récréatif proposé par l'étude urbanistique du centre de Villers-le-Bouillet.
  - Un espace intérieur sera également proposé dans l'actuel atelier communal. Suite à la construction d'un nouvel atelier à proximité de l'administration, le hall actuel sera inoccupé. Celui-ci pourra être aménagé afin d'accueillir un espace pour les jeunes et un espace pour les scouts.
  - A termes, la création d'une maison des jeunes sera analysée et mise en place sur base des recommandations émises. Celle-ci sera aménagée soit dans l'actuel atelier communal, dans la maison rurale ou le bâtiment multiservices social.

Afin d'affiner ces propositions, les besoins des jeunes seront identifiés lors d'une rencontre préalable avec tous les acteurs concernés.

Le mode de fonctionnement et d'organisation des espaces intérieurs devra être défini dans le cadre d'une coordination efficace avec les jeunes Villersois et les acteurs de la jeunesse.

## JUSTIFICATION DU PROJET

Le diagnostic du territoire a mis en avant le déficit de lieux de rencontre pour les jeunes.

Si les villages de Warnant-Dreye et de Vaux-et-Borset ont proposé des locaux pour les jeunes, ceux-ci n'existent plus : les jeunes deviennent des adultes et le groupe ne se renouvelle pas, problèmes de cohabitation avec d'autres utilisateurs de l'espace, ...

Actuellement, les jeunes ne disposent donc plus de lieux pour se rencontrer. D'autre part, les scouts, qui occupent actuellement le rez-de-chaussée de l'ancienne administration communale, se retrouveront aussi, à moyen terme, sans local pour accueillir leurs activités et stocker leur matériel.

Le groupe de travail et la CLDR ont souhaité que des espaces soient mis à disposition des jeunes et des scouts afin qu'ils puissent se rassembler de manière autonome.

### LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

Le projet s'inscrit pleinement dans la stratégie du PCDR et plus particulièrement dans deux de ses défis, à savoir :

**Défi 4 : La contribution de tous à la construction de l'identité villersoise** et à ses 4 objectifs spécifiques :

- ✓ Obj 11 : Proposer des infrastructures et des équipements de qualité propices à l'organisation d'animations et d'événements
- ✓ Obj 12 : Assurer une offre associative, culturelle et sportive qui s'adresse à chacun des villersois
- ✓ Obj 13 : Encourager la mise en place d'événements fédérateurs
- ✓ Obj 14 : Encourager la dynamique, la coordination et l'amélioration de la communication entre les associations, quartiers et villages

**Défi 5 : la poursuite de dynamiques volontaires en matière de services aux citoyens** et plus spécifiquement les objectifs :

- ✓ Obj 16 : Améliorer l'offre de services adaptée aux différentes tranches d'âges
- ✓ Obj 17 : Favoriser le maintien des villersois sur le territoire communal

### **Liens avec les autres outils stratégiques communaux**

Le projet sera en lien avec le Plan de Cohésion Sociale (Lot 1).

### **Interactions avec d'autres projets**

- Fiche 2.6 : Développement de nouvelles activités par et pour les jeunes.
- Les fiches relatives à l'aménagement d'espaces de convivialité.
- Fiche 2.11 : Maximisation de l'utilisation des Maisons de quartiers.

### IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le projet aura des impacts positifs au niveau social pour les jeunes : échanges, rencontres... Le développement du projet dans chacun des villages permet également de faciliter l'accès par tous les jeunes. Le projet s'adresse à tous les jeunes quel que soit leur milieu socio-économique. Il offre donc l'occasion de s'ouvrir aux autres et d'accepter les autres. Le projet permettra de soutenir la création de projets et d'actions portées par les jeunes.	X		

### LOCALISATION ET STATUT

Les lieux seront précisés suite aux rencontres avec les jeunes.

### PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

- **Porteur de projet** : Le service jeunesse de la Commune
- **Partenaires** : Maisons de quartier, les jeunes, les mouvements de jeunes.

**Budget** : moins de 100.000 €  
de 300.000 à 1.000.000 € si Maison des jeunes

**Pistes de financement** : Commune/ Développement Rural (en cas de création de Maison des jeunes dans un bâtiment polyvalent)

## PROGRAMME DE RÉALISATION

### **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

Cette demande ressort également de la consultation « public-cible jeunes » organisée lors du salon annuel « job étudiants ».

Le contenu de la fiche est issu de la CLDR et n'a actuellement pas été défini avec les jeunes. La mise en œuvre du projet nécessite donc de les rencontrer, de préciser leurs besoins et de les impliquer dans la réalisation ; ce qui justifie le classement en lot 2.

### **État du dossier**

Notamment via son service Jeunesse, la Commune propose déjà de nombreuses actions qui s'adressent à ce public « jeunes » : stages, été solidaire..., mais manque d'endroits dans les villages pour décentrer ses activités.

### **Programme des travaux et planification**

- Organisation d'une rencontre avec les jeunes de chaque village pour identifier l'ensemble de leurs besoins.
- Mise en place d'un groupe de travail comprenant des jeunes afin d'affiner le projet.
- En fonction des lieux retenus :
  - Mise en place de conventions pour l'accueil des jeunes dans les Maisons de quartier ;
  - Aménagement des espaces et mise en place d'un contrat avec les jeunes afin de les impliquer dans la gestion et l'entretien des lieux.

### **Démarches administratives à réaliser**

- Passation des marchés pour les aménagements dans le cadre des marchés publics.

### **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

- Intégration des jeunes dans le projet.
- Mise en place de « contrat » pour l'usage en bon père de famille des espaces de rencontres.

## ÉVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISÉS ET LES EFFETS ATTENDUS)

### **Indicateurs de réalisation :**

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)</b>
Nombre de lieux créés pour les jeunes ou proposés suite à des coopérations avec d'autres lieux pour dégager des plages horaires pour les jeunes	3	Rapport annuel du PCDR Information dans le bulletin communal Convention et contrats signés

### **Indicateurs de résultat :**

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)</b>
Nombre de jeunes fréquentant les lieux	30	Rapport du service jeunesse
Taux de satisfaction des jeunes	Au moins 70%	Enquête par le service jeunesse.



**DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET**

Le projet vise à encourager et à organiser le développement de nouvelles activités culturelles par et pour les jeunes Villersois.

En ce qui concerne les activités proprement dites, trois axes de travail sont à envisager :

1. Le développement d'activités par les jeunes eux-mêmes.

Un appel à projets sera lancé sur le territoire communal afin d'inviter les jeunes à proposer des activités qu'ils pourraient animer telles que cours de musique, de dessin, cours d'informatique...

Cet appel pourra être organisé dans le cadre du développement des espaces pour jeunes et/ou le développement des Maisons de quartiers.

Afin d'organiser la mise en place de ces activités, une formule d'encadrement « parrainage » des jeunes par des animateurs ou des bénévoles sera proposée. Les seniors pourraient également être invités à être des « parrains et marraines ». Ceux-ci accompagneraient les jeunes dans le processus de projet : définition de l'activité, du public, de la communication...

2. Le développement d'activités encadrées par des animateurs.

Des contacts seront pris avec les Centres culturels voisins ou Maisons des jeunes voisines afin de développer des partenariats pour organiser des activités culturelles décentralisées.

Ces activités seront complémentaires à ce qui existe déjà et à ce qui sera mis en place par les jeunes.

3. A plus long terme, la création, dans le centre de Villers, d'une Maison des jeunes avec animateurs sera envisagée. Ce projet sera à définir sur base des opportunités financières qui se présenteront.

Les activités développées seront accueillies dans les Maisons de quartier et les lieux mis en place pour les jeunes (ex : atelier communal aménagé ou à plus long terme, la Maison des jeunes)

Comme pour le projet d'espaces de rencontre, ce projet ne pourra être mis en place sans une implication forte des jeunes.

Le mode de fonctionnement et d'organisation des activités devra être défini dans le cadre d'une coordination efficace avec les jeunes Villersois et les acteurs de la jeunesse.

**JUSTIFICATION DU PROJET**

Les jeunes de 10 à 19 ans représentent 12% de la population villersoise.

Pour leurs activités, les jeunes de l'entité ont accès à des mouvements patro ou scouts ou à une large offre sportive. Si l'offre d'activités culturelles pour les jeunes (12-18 ans) est également présente, celle-ci est plus limitée.

Pour pallier cette carence, la Commune propose une offre de stages durant les vacances scolaires.

Les jeunes de l'entité regrettent l'absence d'une offre culturelle spécifique. Ceux-ci aimeraient avoir accès, dans leur commune, à des cours de dessins, peinture, théâtre, ...

Les groupes de travail et la CLDR ont proposé que cette offre soit améliorée et que des activités soient proposées aux jeunes.

Toutefois, si l'on veut éviter que les initiatives mises en place ne s'arrêtent après quelques temps, il est pertinent d'impliquer directement les jeunes dans le projet.

### LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

Le projet s'inscrit pleinement dans la stratégie du PCDR et plus particulièrement dans deux de ses défis, à savoir :

**Défi 4 : La contribution de tous à la construction de l'identité villersoise** et à ses 4 objectifs spécifiques :

- ✓ Obj 12 : Assurer une offre associative, culturelle et sportive qui s'adresse à chacun des villersois
- ✓ Obj 13 : Encourager la mise en place d'événements fédérateurs
- ✓ Obj 14 : Encourager la dynamique, la coordination et l'amélioration de la communication entre les associations, quartiers et villages

**Défi 5 : la poursuite de dynamiques volontaires en matière de services aux citoyens** et plus spécifiquement les objectifs :

- ✓ Obj 16 : Améliorer l'offre de services adaptée aux différentes tranches d'âges
- ✓ Obj 17 : Favoriser le maintien des villersois sur le territoire communal

### **Liens avec les autres outils stratégiques communaux**

Le projet sera en lien avec le Plan de Cohésion Sociale (Lot 1).

#### **Interactions avec d'autres projets**

- Fiche 2.5 : Développement d'une offre d'espaces de rencontre pour les jeunes Villersois.
- Fiche 2.11 : Maximisation de l'utilisation des Maisons de quartiers.

### IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

<b>Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable</b>	<b>Social et culturel</b>	<b>Environnement</b>	<b>Économique</b>
Le développement des activités pour les jeunes aura de nombreux impacts sociaux et culturels : soutien à la mixité sociale, ouverture à d'autres formes d'expression, diminution de la sédentarité « écran », implication activité dans la vie locale...	X		
L'organisation d'activités par les jeunes permettra également de proposer une offre parfois gratuite ou moins onéreuse. Elle sera donc accessible par un grand nombre de jeunes.	X		X
La mise en place de parrainage notamment par des seniors soutiendra la mixité générationnelle et les échanges entre les jeunes et les moins jeunes.	X		
A terme, des emplois spécifiques pourront être créés (animateurs). Certains jeunes verront également l'opportunité de développer leur propre activité dans ce type de domaine et dans la commune.			X

### LOCALISATION ET STATUT

Sans objet.

### PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

- **Porteur de projet** : Jeunes/Commune (Service Jeunesse) /Comité culturel/Maisons de quartiers
- **Partenaires** : Mouvements de jeunesse/bénévoles/séniors

**Budget** : de moins de 100.000 € à entre 300.000 et 1.000.000 € (en fonction des axes mis en place)

**Pistes de financement** : Fédération Wallonie Bruxelles, PCS (Moyens humains principalement)

## **PROGRAMME DE RÉALISATION**

### ***Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche***

Ce projet se retrouve en Lot 2 car sa mise en œuvre nécessite une implication des jeunes. Si la participation citoyenne villersoise a été très active et très mobilisée, on constate que les jeunes n'ont pas répondu aux appels lancés et n'étaient pas représentés lors des étapes de définition de projets.

Il convient donc de les sensibiliser, de prendre en compte leurs envies et de les mobiliser pour porter ce projet. Ce type de demandes ressort également de la consultation « public-cible jeunes » organisée lors du salon job étudiants organisé chaque année.

### ***État du dossier***

Le service Jeunesse de la Commune mène déjà de nombreuses actions en faveur des jeunes.

Ceux-ci sont également conviés à participer à des projets annuels tels qu'Été solidaire (qui rencontre toujours un certain succès).

### ***Programme des travaux et planification***

- Définition des modalités de l'appel à candidature : quel message ? quels créneaux ? quels relais ?
- Lancement de l'appel, suivi, relance ;
- Organisation des rencontres avec les jeunes, identification de leurs envies, des besoins en termes de matériel, local, parrainage ;
- Préparation avec les jeunes de l'appel à parrainage ;
- Lancement de l'appel ;
- Organisation des rencontres jeunes/parrains, marraines ;
- Préparation des activités et des actions de promotion ;
- Lancement des activités.
- Rencontre avec les Centres culturels voisins pour analyser les opportunités de décentralisation ;
- Définition des actions pouvant être menées (en concertation avec les jeunes) ;
- Mise en place de la décentralisation.
- A plus long terme : étude de faisabilité quant à la création d'une Maison des jeunes.

### ***Démarches administratives à réaliser***

- Mise en place de « contrats » avec les jeunes qui prendront en charge des activités ;
- Conventions avec les Centres culturels.

### ***Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé***

- Implication des jeunes et une prise en compte de leurs envies et besoins ;
- Le suivi par le service Jeunesse de la Commune ;
- Des rencontres régulières avec les jeunes qui animent les activités et les jeunes qui y participent.

**ÉVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISÉS ET LES EFFETS ATTENDUS)**

**Indicateurs de réalisation :**

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)</b>
Nombres d'activités développées par les jeunes et/ou en décentralisation	Au moins 5 nouvelles activités	Actions de communication Agenda communal Rapport PCDR Conventions et contrats signés.

**Indicateurs de résultat :**

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)</b>
Le nombre de jeunes qui participent au projet	Au moins 10 jeunes	Rapport du service Jeunesse de la Commune
Le taux de satisfaction des jeunes	Au moins 70%	Enquête auprès des jeunes par le service Jeunesse de la Commune

### DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Afin de soutenir le développement quantitatif et qualitatif de l'offre d'accueil de la petite enfance, deux projets seront menés :

Le premier projet concerne la création d'une crèche communale.

Afin de déterminer exactement le « produit » et les « services » à proposer au sein de cette nouvelle crèche, une étude de définition du projet sera menée. Celle-ci :

- analysera la demande : les types de publics, leurs besoins, leurs attentes, les comportements actuels et les perspectives d'évolution ;
- réalisera un benchmarking de l'offre située dans les communes environnantes : les capacités, les horaires, les services proposés (ex : halte-garderie, halte « bébé malade » ...) ;
- établira un diagnostic et définira les conditions de réussite du projet communal ;
- proposera ensuite le projet et les éléments à mettre en œuvre : localisation, capacité, types de services, type de gestion...

Cette étude sera réalisée soit directement par le service communal de la petite enfance, soit par un auteur de projet. Ce point sera précisé lors de l'activation de la fiche-projet en fonction des moyens communaux (personnel, disponibilité) pouvant être mobilisés ou pas.

La mission d'architecture sera ensuite organisée sur base des conclusions de l'étude.

La crèche sera construite et aménagée sur base des recommandations de l'étude et des propositions architecturales.

Le second projet, complémentairement à la création de la crèche, concerne l'organisation d'actions destinées à soutenir l'offre proposée par les gardiennes du territoire.

Afin de définir les actions à mener, un groupe de travail avec les différents acteurs concernés (Gardiennes, ONE, ligue des familles...) sera réuni. Celui-ci envisagera toutes les pistes possibles qu'elles soient traditionnelles (sensibilisation, formation notamment en partenariat avec l'IFAPME) ou plus innovantes telles que des projets menés en collaboration avec les entreprises de la zone d'activités économiques, une halte-garderie ambulante (en partenariat avec d'autres communes), une garderie à domicile...

### JUSTIFICATION DU PROJET

Malgré la présence d'une quinzaine de gardiennes, les habitants estiment qu'il manque de places pour l'accueil de la petite enfance.

Les statistiques en la matière démontrent que la commune a un bon taux de couverture en place d'accueil préscolaire : 30%. Celui-ci a d'ailleurs progressé de 123% en 10 ans. A noter également que des places ont été créées dans les communes voisines (ex : Saint Georges le taux de couverture est passé de 25,1% à 53% entre 2010 et 2015). Les gardiennes font également part du fait qu'elles disposent encore de places d'accueil (source : commune 2015).

Les lacunes qualitatives en matière d'accueil concernent le type d'offre proposé : l'offre est principalement composée de gardiennes privées (coût plus élevé que les gardiennes ONE), les plages d'accueil ne sont pas assez larges et adaptées aux horaires des parents. La Commune signale également que le local des Petites Bouilles n'est pas adapté à sa fonction : trop petit, pas de parking, ...

Le groupe de travail a proposé de soutenir tant le développement quantitatif que le qualitatif de l'offre d'accueil de la petite enfance sur le territoire de la commune.



### LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

Le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance entend apporter des éléments précis pour atteindre le **Défi 5 : la poursuite de dynamiques volontaires en matière de services aux citoyens**. Par ce projet, la Commune se dotera d'instruments lui permettant de répondre aux objectifs :

- √ Obj 16 : Améliorer l'offre de services adaptée aux différentes tranches d'âges
- √ Obj 17 : Favoriser le maintien des villersois sur le territoire communal

De plus, par la création d'une crèche et le soutien des gardiennes, ce projet s'inscrit parfaitement dans la volonté de la CLDR formulée dans le **Défi 3 : Le développement d'une économie locale et raisonnée** et son objectif spécifique :

- √ Obj 10 : Encourager la création et le maintien d'emplois villersois

### **Liens avec les autres outils stratégiques communaux**

Ce projet est en lien avec les recommandations de l'étude urbanistique du centre de Villers-le-Bouillet et notamment les potentialités en matière de création de logements et donc d'accueil de jeunes familles.

### **Interactions avec d'autres projets**

- Fiche 3.6 : Création d'un bâtiment multiservices social.
- Fiche 3.9 : Création de logements locatifs.

### IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

<b>Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable</b>	<b>Social et culturel</b>	<b>Environnement</b>	<b>Économique</b>
Le développement durable d'une commune ne peut s'envisager sans une amélioration des services à la population. Pouvoir offrir une offre d'accueil diversifiée et de qualité permet de s'adresser au plus grand nombre de citoyens en prenant en compte leurs attentes, leurs moyens financiers, leurs besoins ponctuels.	<b>X</b>		
Ce projet permettra d'une part le maintien d'emplois (en soutenant les accueillantes en place) et d'autre part la création d'emplois. Il impactera donc positivement sur l'économie locale.			<b>X</b>

### LOCALISATION ET STATUT

La localisation de la crèche sera définie dans le cadre de l'étude de projet. À noter toutefois, que l'étude menée sur le centre de Villers-le-Bouillet préconise d'installer la nouvelle offre « petite enfance » à proximité de l'Administration communale dans le futur bâtiment multiservice social.

### PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

- **Porteur de projet** : Commune (Service de la petite enfance – Les Petites Bouilles-) et ensemble de la commune (gardiennes)
- **Partenaires** : ONE, Gardiennes, ligue des familles, IFAMPE

**Budget** : plus d'1.000.000 €

**Pistes de financement** : Commune, Plan cigogne, UREBA

## **PROGRAMME DE RÉALISATION**

### ***Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche***

- La présence, sur le territoire, d'une quinzaine d'accueillantes.
- Un taux de couverture actuel correct.
- Les projets menés en la matière par les Communes voisines.
- La nécessité de réfléchir le projet.

### ***État du dossier***

- Courant 2017, la Commune a eu des premiers contacts avec l'ONE afin d'aborder le projet.

### ***Programme des travaux et planification***

#### **Partie 1 du projet : crèche communale**

- Rédaction du cahier des charges pour l'étude de définition de projet ou réalisation de l'étude par le service petite enfance de la Commune.
- Analyse des offres et adjudication.
- Réalisation de l'étude.
- Rédaction du cahier des charges pour la mission d'architecture.
- Analyse des offres et adjudication.
- Construction de la crèche.
- Lancement de la procédure de recrutement du personnel.
- Campagne d'information sur la création de la crèche.

#### **Partie 2 du projet : Offre chez des gardiennes**

- Mise en place d'un groupe de travail de la petite enfance avec les gardiennes, l'ONE, la Ligue des familles...
- Identification des pistes d'amélioration de l'offre et des besoins des gardiennes et des parents.
- Définition d'un programme d'actions.
- Contacts avec les autres partenaires potentiels pour la mise en place d'actions : ADL, IFAPME, SPI...
- Mise en place du programme d'actions.
- Suivi, évaluation et renouvellement de celui-ci.

### ***Démarches administratives à réaliser***

- Rédaction des cahiers des charges et des appels d'offres dans le cadre de la réglementation en vigueur.
- Introduction des dossiers de demande de subvention et de reconnaissance de la crèche.
- Définition des modalités de fonctionnement : personnel, budget, prix...
- Procédure d'engagement du personnel.
- Budget annuel de fonctionnement.

### ***Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé***

- Concertation avec le milieu de la petite enfance.
- Bilan complet régulier afin de pouvoir ajuster son fonctionnement, adapter les services...

**ÉVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISÉS ET LES EFFETS ATTENDUS)**

**Indicateurs de réalisation :**

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)</b>
Création d'une crèche communale	1	PV de réception Communication communale Nombre de contrats Rapport annuel du PCDR
Nombre d'actions mises en place en faveur des gardiennes	Au moins 2 actions	Communication communale Rapport annuel du PCDR

**Indicateurs de résultat :**

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)</b>
Nombre de places créées	A définir dans le cadre de l'étude préalable	Statistiques IWEPS
Taux de couverture de l'accueil de la petite enfance	Augmentation de 10%	Statistiques IWEPS

**DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET**

Le projet a pour objectif de former les ouvriers communaux à l'entretien durable des espaces villersois. Pour ce faire, un inventaire des besoins et des formations existantes sera réalisé. Sur base des conclusions de celui-ci, un programme spécifique leur sera proposé.

Complémentaire aux formations, des « ateliers de mise en pratique » seront organisés notamment sur le cimetière de Villers et l'arboretum mais aussi dans les autres espaces publics aménagés tels que la Sablière, le parc Grandgagnage, les espaces de convivialité dans les villages.

Des formations complémentaires pourront être proposées afin qu'à terme, l'équipe des ouvriers communaux soit une référence en matière de gestion durable et puisse partager ses expériences avec d'autres Communes et des groupes de stagiaires de l'IFAPME.

**JUSTIFICATION DU PROJET**

En Région Wallonne, les communes ont l'obligation d'abandonner les pesticides, mais surtout de mettre en avant des solutions écologiques : la tolérance aux "sauvageonnes", la végétalisation des surfaces et le désherbage alternatif.

Cette nouvelle directive implique de nouveaux comportements de travail pour les ouvriers communaux.

Afin que ceux-ci puissent rapidement comprendre et adopter les bons gestes, le groupe de travail « nature » a proposé que ceux-ci puissent être formés à la gestion durable des espaces naturels de la commune.

**LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR**

Ce projet s'insère dans le **Défi 1 : L'amélioration du cadre de vie, de l'environnement et des ressources naturelles et bâties.**

En formant son équipe d'ouvriers à des pratiques durables en matière de gestion des espaces, la Commune pourra :

- √ Obj 3 : Ancrer durablement le développement de la biodiversité et sa mise en valeur dans le territoire villersois

**Liens avec les autres outils stratégiques communaux**

Ce projet répond aux autres outils communaux en matière de valorisation et de préservation de l'environnement donc principalement le Plan Communal de Développement de la Nature.

**Interactions avec d'autres projets**

- Ensemble des projets concernant l'aménagement d'espaces publics.

### IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
La formation des ouvriers communaux aura de nombreux impacts sur l'environnement : suppression de tous les produits chimiques, meilleure connaissance des espèces, des gestes à apporter, augmentation des espaces de fauche tardive ou de prairies fleuries et donc développement de la biodiversité...		X	
A court terme, le coût d'une gestion durable des espaces publics sera plus élevé pour la Commune (temps de travail plus grand, fréquence de passage plus grande). Elle aura donc un impact négatif sur le budget communal. Toutefois, à plus long terme, avec des ouvriers formés et une population informée, cet impact sera plus favorable.			X
Ce projet permettra de créer des liens entre la population et les habitants sur le terrain. Les ouvriers seront également formés à communiquer et sensibiliser la population lors de ces contacts.	X		

### LOCALISATION ET STATUT

Ce projet concerne l'ensemble de la commune.

### PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

- **Porteur de projet** : Commune (Service travaux et entretien)
- **Partenaires** : IFAPME, Mission Wallonne des secteurs verts, Comité régional Phyto, Adalia, Centre de compétences secteurs verts, Apitrees, Pôle Wallon de gestion différenciée, ...

**Partenaires : Budget** : moins de 100.000 €

**Pistes de financement** : Commune

### PROGRAMME DE RÉALISATION

#### **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

- Les actions déjà menées par la Commune en matière de gestion durable.
- Les projets d'aménagement d'espaces publics repris en Lot 1 : lieux propices pour la mise en place de la formation.

#### **État du dossier**

- La Commune applique déjà la politique du fauchage tardif et de la gestion différenciée.

#### **Programme des travaux et planification**

- Réalisation de l'inventaire des besoins.
- Contacts avec les partenaires.
- Définition du programme de formation.
- Mise en place du programme.

#### **Démarches administratives à réaliser**

- Réunions avec les ouvriers communaux.
- Réunions et implication des partenaires de formation.

#### **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

- Prise en compte des attentes et besoins des ouvriers communaux.



- A la suite de la formation, l'organisation de journées de sensibilisation de la population à cette nouvelle gestion : les ouvriers expliquent leur travail, présentent les nouvelles techniques et les impacts sur l'environnement.

**ÉVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISÉS ET LES EFFETS ATTENDUS)**

**Indicateurs de réalisation :**

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)</b>
Nombre de formations organisées	Au moins 2 formations	Rapport annuel du PCDR

**Indicateurs de résultat :**

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)</b>
Taux de satisfaction des ouvriers communaux	Au moins 80%	Entretien avec les ouvriers

## DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

L'optimisation des arrêts TEC passe par la mise en œuvre de deux actions.

La première concerne l'amélioration des itinéraires. Afin d'améliorer les connections entre les villages, certains parcours de bus devraient être légèrement modifiés.

La Commune prendra contact avec les services compétents afin de proposer de :

- dévier la ligne 45 et de la faire passer par la rue de Prâle, ce qui permettra ainsi de relier le centre de Villers à Warnant-Dreye,
- faire passer la ligne 127 par la Rue Roua et la rue Râperie pour desservir le village de Warnant-Dreye.

La seconde action concerne la réalisation d'un plan d'amélioration de l'accueil aux arrêts de bus.

Les aménagements des arrêts sont actuellement très hétérogènes en termes de confort, sécurité et entretien. Le PICM préconise de remettre à niveau les arrêts TEC en planifiant ces réformes.

Afin d'avoir une vision précise sur le travail à planifier, il conviendra :

- d'identifier (et de cartographier) précisément la situation de l'ensemble des arrêts villersois,
- d'établir un état des lieux des arrêts,
- de définir une logique commune d'amélioration (type d'aménagements, accès PMR, intermodalité) notamment sur base du guide de bonnes pratiques/Principes d'aménagements des infrastructures routières en faveur des transports en commun :  
[https://www.infotec.be/Portals/0/PDF/Professionnels/TEC\\_GuideBonnesPratiques\\_Online.pdf](https://www.infotec.be/Portals/0/PDF/Professionnels/TEC_GuideBonnesPratiques_Online.pdf)
- de préciser le degré d'aménagement en fonction de la localisation de l'arrêt et de sa fréquentation.

Les travaux seront ensuite réalisés en les intégrant au maximum dans le cadre des projets d'aménagements des voiries et espaces publics (ex : arrêt situé dans la traversée de la ZAE).

Certains arrêts seront également déplacés et aménagés un peu plus loin afin de les rendre plus accessibles (ex : arrêt en face de la station-service Houssa, inaccessible à pied).

## JUSTIFICATION DU PROJET

L'analyse des transports en commun sur le territoire a démontré que si la commune disposait d'une relativement bonne couverture, les liaisons (tant au niveau des itinéraires que des fréquences) entre les villages (et plus particulièrement entre le nord et le sud de la commune) sont insuffisantes.

Conscients qu'un renforcement des lignes et des fréquences des passages sera complexe, le groupe de travail « mobilité » a proposé que le trajet de deux lignes puisse être quelque peu modifié afin de mieux connecter les villages.

De plus, afin d'encourager l'usage des TEC, ce groupe de travail a proposé de renforcer la visibilité des arrêts de bus et leur accessibilité. Ce point d'amélioration de l'accueil aux arrêts figure également parmi les recommandations du PICM.

## LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

L'amélioration des arrêts de bus a pour ambition d'apporter des éléments utiles pour atteindre le **Défi 2 : Le développement d'une offre de mobilités diversifiées et sécurisées**

Grâce à des lignes de bus qui desservent mieux les villages, à des arrêts accessibles, accueillants et sécurisés, la Commune pourra :

- √ Obj 6 : Encourager les habitants et les travailleurs à utiliser des modes de mobilité durable et à diminuer l'autosolisme

### Liens avec les autres outils stratégiques communaux

Ce projet figure également dans le Plan Intercommunal de Mobilité.

#### Interactions avec d'autres projets

- Les projets d'aménagements de voiries où se trouvent des arrêts de bus.

### IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le projet devra permettre de générer des impacts positifs sur les déplacements en transports en commun. Des arrêts plus sécurisés, plus accessibles, inciteront les habitants à privilégier le bus à leur voiture pour certains déplacements. Le projet aura donc des impacts sur les émissions de CO2 sur le territoire communal.		X	
L'utilisation des transports en commun peut avoir un impact sur les finances des ménages : coût moins important que ceux de la voiture.			X
Les transports en commun permettent également de soutenir les liens sociaux entre les usagers.	X		

### LOCALISATION ET STATUT

Le projet concerne l'ensemble du territoire.

La cartographie précise des arrêts de bus concernés sera réalisée dans le cadre du projet.

### PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

- **Porteur de projet** : Commune (Service Cadre de vie)
- **Partenaires** : SPW, SRWT (TEC)

**Budget** : de 100.000 à 300.000 €

**Pistes de financement** : Commune/SRWT

### PROGRAMME DE RÉALISATION

#### Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- Le sentiment d'insécurité rencontré par les usagers à certains arrêts de bus.
- Le fait que le projet soit également une des recommandations du PICM.
- La nécessité d'organiser ce projet en concertation avec les services régionaux et donc l'organisation de contacts préalables, de réunions de concertation...

#### État du dossier

- Néant.

#### Programme des travaux et planification

- Réalisation par les services communaux de l'inventaire et de l'état des lieux.
- Définition de la logique commune d'aménagement et des aménagements à réaliser par arrêt.
- Définition de la planification du projet.
- Rédaction du cahier spécial des charges pour la réalisation des travaux d'aménagement.
- Mise en œuvre et suivi des travaux.

### **Démarches administratives à réaliser**

- Contact avec la Direction des Services Techniques de la SRWT pour présenter le projet « arrêts de bus » et obtenir les déviations de lignes.
- Suite à la cartographie et l'état des lieux, contact avec le département « Bureau d'Études » afin d'obtenir son assistance.
- Introduction des demandes d'autorisation.
- Introduction des demandes de subvention.
- Organisation des marchés selon la réglementation en vigueur.

### **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

- Entretien des équipements par les services communaux.
- Sensibilisation de la population aux actions menées (notamment en matière de sécurité) et aux déviations des lignes.

### **ÉVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISÉS ET LES EFFETS ATTENDUS)**

#### **Indicateurs de réalisation :**

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)</b>
Le parcours des lignes 45 et 127	Ligne modifiée	TEC
Nombre d'arrêts aménagés	A définir dans le cadre du projet	Rapport SRWT Rapport annuel du PCDR

#### **Indicateurs de résultat :**

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)</b>
Augmentation des usagers	+5% de passagers	Statistiques TEC
Taux de satisfaction des usagers	Au moins 70%	Enquête auprès des usagers

### DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet doit permettre la création d'un nouvel espace de maraîchage sur le territoire communal.

Dans un premier temps, la Commune établira un inventaire et une cartographie des terrains communaux et du CPAS qui sont disponibles pour une activité agricole ou qui sont occupés par des agriculteurs (en précisant le terme de chaque bail).

Cet inventaire servira de base afin d'identifier les types de terrains les plus appropriés au développement d'une telle activité (surface, accès, local de stockage et de vente directe, logements à proximité...) ainsi que les conditions de mise en place du projet : la superficie retenue, les conditions liées au développement durable et au développement d'une agriculture paysanne, les modalités de location avec ou sans possibilité d'acquisition...

Les agriculteurs du territoire seront contactés pour qu'ils libèrent 1Ha des terres qu'ils louent à la Commune ou au CPAS ou louent directement une partie de leurs terres.

Un cahier des charges et une charte seront rédigés et utilisés pour l'appel à candidature du ou des maraîchers. Pour ce faire, la Commune sollicitera la collaboration d'associations telles que le Réseau Wallon des Maraîchers et l'IFAPME (formation de maraîchage biologique). A noter, que les personnes qui suivent cette formation seront approchées en priorité.

Afin de sensibiliser les agriculteurs de la commune et les candidats maraîchers, des visites d'expériences similaires seront organisées, ainsi que des rencontres avec des agriculteurs qui ont fait évoluer leurs productions.

Une aide au suivi administratif et technique pourra être proposée au maraîcher notamment via les services de l'ADL mais aussi à travers des structures telles qu'une couveuse d'entreprise ou l'asbl le Crabe (Jodoigne).

Le maraîcher sera convié à développer la vente directe et à participer aux actions de vente de produits locaux, mais aussi à faire de son activité un espace de formation et de test à de nouvelles pratiques et cultures durables.

### JUSTIFICATION DU PROJET

Le diagnostic du territoire et de son activité agricole a démontré que ce secteur connaissait des profondes mutations : diminution du nombre d'exploitations, augmentation des superficies, une difficulté d'accès aux terres, trop peu de diversification et de circuits courts, ...

Dans sa démarche de développement durable et de soutien à l'économie locale, la Commune et la CLDR ont proposé de mettre en place un projet qui combinerait installation d'activités plus en relation avec les ressources naturelles et développement de nouvelles activités économique-agricoles.

La mise à disposition de terrains pour des activités maraîchères durables est la piste retenue.

La Commune et le CPAS sont propriétaires de nombreux terrains agricoles qui pourraient être mis à disposition d'un porteur de projet.

Ce projet contribuerait à répondre à de nombreux enjeux : favoriser des installations professionnelles sur des systèmes de productions bio et innovants, répondre à la demande croissante en produits locaux et bio, permettre à ces nouveaux porteurs de projets de s'installer plus rapidement que lors d'une installation progressive individuelle, notamment en ayant accès aux financements et au foncier facilité.



### LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

Ce projet destiné à soutenir le développement d'une nouvelle activité s'inscrit principalement dans le **Défi 3 : Le développement d'une économie locale et raisonnée** et plus particulièrement ses objectifs :

- √ Obj 8 : Soutenir le développement durable de l'agriculture et la création de circuits courts
- √ Obj 9 : Innover l'offre de services et d'accueil des travailleurs, TPE et PME

Mais, ce projet participera également à atteindre le **Défi 1 : L'amélioration du cadre de vie, de l'environnement et des ressources naturelles et bâties** et son objectif spécifique :

- √ Obj 3 : Ancrer durablement le développement de la biodiversité et sa mise en valeur dans le territoire villersois

### **Liens avec les autres outils stratégiques communaux**

Ce projet sera mené en lien avec la stratégie du GAL « JesusHesbignon.be » et ses priorités 4 « Maintenir et développer une économie locale et créative » et 5 « Encourager une agriculture durable et pérenne ».

### **Interactions avec d'autres projets**

- Fiche 1.8 : Création d'un pôle économique « Villers@Work » et les actions qu'il développera.
- Fiche 3.5 : Mise en place d'une commission agri-rurale .

### IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Ce projet affectera positivement l'économie locale et l'emploi : création d'un ou plusieurs emplois, développement de la vente directe. Les prix des produits vendus devront être définis afin de ne pas s'adresser uniquement à des clients aux profils socio-économiques élevés. L'accès aux produits locaux par le plus grand nombre devra être pris en compte.			X
Ce projet qui s'inscrit dans le développement d'une agriculture durable impactera aussi l'environnement et la qualité des produits vendus. Les impacts sur la santé des consommateurs se feront également ressentir.		X	X
La dynamique créée autour de cette activité permettra de soutenir les liens sociaux entre les producteurs, mais également avec les habitants lors des ventes, des journées découverte des légumes potentiellement organisées...	X		

### LOCALISATION ET STATUT

A définir dans le cadre du projet.

### PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

- **Porteur de projet** : Commune (ADL)
- **Partenaires** : CPAS, GAL, Les compagnons de la terre, la ruche qui dit oui, les producteurs locaux, IFAPME, Couveuse d'entreprise, asbl Crabe

**Budget** : moins de 100.000 €

**Pistes de financement** : Commune, habitants dans le cadre d'un financement coopératif

## PROGRAMME DE RÉALISATION

### **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

- La volonté locale de soutenir le développement d'activités agricoles plus en accord avec la terre et le développement durable de celle-ci.
- Le fait qu'actuellement la Commune ne peut proposer de terrain libre pour le développement de ce projet.
- La nécessité d'organiser ce projet en prenant en compte la fin de baux agricoles afin de négocier la « libération » d'une partie de terrain.

### **État du dossier**

Rien à ce jour.

### **Programme des travaux et planification**

- Organisation de réunions de préparation du projet avec les partenaires.
- Réalisation de l'inventaire précis des baux en cours sur des terrains communaux et du CPAS.
- Contacts individuels avec les agriculteurs concernés.
- Rédaction des documents d'appel à candidature et mise en place de celui-ci.
- Organisation des contacts avec les candidats.
- Organisation de visites d'expériences.
- Analyse des candidatures et des projets.
- Accompagnement à la mise en place de l'activité avec le ou les candidats retenus.

### **Démarches administratives à réaliser**

- Appel à candidature selon le respect des règles administratives et législatives en vigueur.

### **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

- Un accompagnement par l'ADL du candidat et un suivi régulier de l'évolution de son activité.

## ÉVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISÉS ET LES EFFETS ATTENDUS)

### **Indicateurs de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Le nombre de maraîchers	Au moins 1	Rapport de l'ADL Rapport annuel du PCDR Articles publiés à ce sujet par la Commune

### **Indicateurs de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Le nombre d'emplois créés	Au moins 1	Rapport de l'ADL Rapport annuel du PCDR
Le nombre de journées de vente directe	Au moins 30/an	Articles publiés à ce sujet par la Commune Rapport de l'ADL
Le nombre de Villersois qui fréquentent le point de vente	Au moins 5%	Enquête réalisée par l'ADL en partenariat avec le maraîcher.

## DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet concerne la réorganisation des Maisons de quartier afin que celles-ci soient utilisées de manière optimale et deviennent de véritables pôles de la dynamisation villageoise.

Pour ce faire, le projet sera organisé en différentes étapes :

- 1- Analyse de la situation de chaque Maison de quartier : analyse de l'occupation (quelles activités ? quels publics ? ...) et du fonctionnement sur base du budget, compte, rapport annuel et calendrier d'occupation, analyse de l'état du bâtiment
- 2- Sur base de l'analyse, et en concertation avec chaque Comité de gestion, organisation des actions permettant aux initiatives citoyennes d'émerger :
  - Identification des plages horaires disponibles pour de nouvelles initiatives citoyennes et des modalités d'occupation. Le type d'initiative pouvant être développé sera précisé par maison en fonction de la capacité des lieux, de la complémentarité avec les activités existantes, des bénévoles déjà disponibles, ...
  - Organisation, par village, d'une séance de sensibilisation des habitants : information sur les Maisons de quartier, ce qui s'y passe, les plages disponibles et les projets qui pourraient y être développés. Appel à bénévoles et à initiatives. Les séances sont complétées par des articles dans le bulletin communal et sur le site Internet communal avec un nouvel appel à bénévole.
  - Organisation de réunions de mise en place des projets dans chaque Maison de quartier.
  - Adaptation des modes de fonctionnement des Maisons de quartier compte tenu des évolutions et des projets liés (ex : activités pour les jeunes) et du Règlement communal relatif aux Maisons de quartier.
- 3- Suivi des nouvelles dynamiques : Un coordinateur sera déterminé afin d'assurer le suivi, de réaliser le bilan des actions, de lancer si nécessaire un nouvel appel, de coordonner des bénévoles...
- 4- Campagne de communication vers les habitants : journée « Maisons de quartier ouvertes » avec une présentation des activités qui s'y déroulent, bilan annuel, réalisation d'un agenda commun « Maisons de quartier » présentant les activités avec le sujet et les horaires, le public ciblé, les organisateurs, les contacts...

Une campagne de communication spécifique sera réalisée vers les jeunes afin de présenter les plages horaires disponibles, les activités possibles et ce notamment dans le cadre du développement d'activités par et pour les jeunes.

## JUSTIFICATION DU PROJET

- Chaque village dispose de sa Maison de quartier, soit 5 Maisons sur le territoire communal. Les Maisons de quartier ont été créées afin de permettre la mise en place et/ou le développement de la vie associative au sens large. Les habitants estiment toutefois que les Maisons de quartier ne jouent pas suffisamment leur rôle et devraient être un pôle majeur de centralité dans chacun des villages et proposer de nouveaux services tels que :
  - Système d'Échange Local (SEL).
  - Espace d'échange de savoirs (exemple : mise en place de cours d'informatique et d'utilisation d'un Smartphone).
  - Développement de réseaux solidaires entre voisins pour favoriser l'entraide.
  - Local pour le rassemblement des jeunes et le développement d'activités pour ceux-ci.
  - Aide aux devoirs par des bénévoles.
  - Accueil de l'enfance par des bénévoles et la création d'un service de garderie pour demande ponctuelle.
  - Organisation de conférences thématiques.
  - Organisation de carrefours jeunes « maman ».

- Gérée par un comité de gestion, chaque Maison a une situation spécifique : l'une n'a plus de place, l'autre est en attente de ce type de projets, la troisième est trop petite ou n'est plus adaptée.
- La CLDR souhaite que la question du fonctionnement, de l'organisation et de la communication des Maisons de quartier puisse être étudiée afin de définir et de mettre en place les actions qui permettront d'y développer de nouvelles dynamiques villageoises.
- De plus, la création de la Maison rurale, dans laquelle les activités de l'actuelle Maison de Quartier de Villers-le-Bouillet seront déplacées, sera l'occasion de réfléchir à la création d'un organe de gestion qui pourra être commun pour l'ensemble des maisons de quartier.

#### **LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR**

En proposant la maximisation de l'utilisation des Maisons de quartier, la CLDR souhaite renforcer ces équipements socioculturels et ce, afin qu'ils soient des leviers majeurs pour la réussite du **Défi 4 : La contribution de tous à la construction de l'identité villersoise.**

En effet, ce projet permettra d'apporter des réponses concrètes et importantes aux objectifs suivants :

- √ Obj 11 : Proposer des infrastructures et des équipements de qualité propices à l'organisation d'animations et d'événements
- √ Obj 12 : Assurer une offre associative, culturelle et sportive qui s'adresse à chacun des villersois
- √ Obj 14 : Encourager la dynamique, la coordination et l'amélioration de la communication entre les associations, quartiers et villages

De plus, ce projet permettra également d'apporter des éléments pour relever le **Défi 5 : la poursuite de dynamiques volontaires en matière de services aux citoyens** et ses objectifs spécifiques :

- √ Obj 16 : Améliorer l'offre de services adaptée aux différentes tranches d'âges
- √ Obj 17 : Favoriser le maintien des villersois sur le territoire communal

#### ***Liens avec les autres outils stratégiques communaux***

Ce projet est spécifique et n'a pas de lien avec d'autres outils stratégiques.

#### ***Interactions avec d'autres projets***

- Fiche 2.6 : Développement d'activités par et pour les jeunes Villersois.
- Fiche 2.5 : Développement d'une offre d'espaces de rencontre pour les jeunes Villersois.

#### **IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

<b>Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable</b>	<b>Social et culturel</b>	<b>Environnement</b>	<b>Économique</b>
Les impacts de ce projet seront surtout sociaux et culturels. Si les Maisons de quartier sont déjà des lieux de vie, de rencontres, des générateurs de liens sociaux, leur maximisation va renforcer cet aspect et permettre à tous les Villersois quel que soit leur classe sociale ou leur âge d'avoir accès à des activités diverses et variées. Les Maisons de quartier sont donc des lieux d'ouverture culturelle, de découverte, d'échanges de savoir-faire.	<b>X</b>		
La maximisation des Maisons de quartier aura des impacts sur l'économie locale : consommation auprès de fournisseurs locaux.			<b>X</b>

## LOCALISATION ET STATUT

Sans objet

## PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

- **Porteur de projet** : Commune (Service cadre de vie)/Comités de gestion des Maisons de quartier
  - **Partenaires** : habitants, groupe de travail de la CLDR.
- **Budget** : moins de 100.000 €
  - **Pistes de financement** : Commune via le PCS (candidature à déposer).

## PROGRAMME DE RÉALISATION

### **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

- Le fait que les Maisons de quartier proposent déjà des activités.
- L'utilité d'envisager à moyen terme leur développement compte tenu de l'évolution de la structure démographique, des projets envisagés avec les jeunes, de la création de la Maison rurale...

### **État du dossier**

- La Commune a revu, en 2016, les conventions d'occupation des Maisons de quartier afin de veiller à une bonne occupation des lieux et un développement plus large des activités.

### **Programme des travaux et planification**

- Organisation du projet selon les étapes détaillées ci-avant.

### **Démarches administratives à réaliser**

- Pas de démarches spécifiques en dehors de celles reprises ci-avant.

### **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

- Implication des Comités de gestion des Maisons de quartier.
- Un suivi régulier, par la Commune, des actions menées.

## ÉVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISÉS ET LES EFFETS ATTENDUS)

### **Indicateurs de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Le nombre de séances d'information organisées	Au moins 5	Rapport annuel PCDR Articles de communication publiés par la Commune (annoncer les réunions).
Le nombre de réunions de projets	Au moins 10	Rapport annuel PCDR

### **Indicateurs de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Le nombre de nouvelles activités et plages horaires proposées	2 par Maison de quartier	Bilan réalisé avec les comités gestionnaires des Maisons de quartier.
Le nombre de personnes qui fréquentent les Maisons de quartier	+30%	Rapport des Maisons de quartier



## DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet concerne l'aménagement de la traversée de la zone d'activités économique (ZAE) depuis le rond-point (N65-N684) jusqu'au centre ancien de Villers dont l'aménagement fait l'objet d'une fiche spécifique.

Les aménagements auront pour objectifs d'inciter les conducteurs à modifier leur comportement (vitesse), de sécuriser les déplacements doux et de marquer l'arrivée dans la localité de Villers-le-Bouillet.

Ceux-ci seront notamment :

- des rétrécissements de la voirie (notamment entre le carrefour de la rue Vinalmont et l'IFAPME) ;
- l'aménagement des carrefours afin de sécuriser les traversées ;
- l'aménagement des abords par des plantations de part et d'autre de la voirie (plantations qui s'inscriront dans le projet de charte de développement durable des espaces économiques) ;
- des revêtements différenciés ou bandes de ralentissement ;
- l'aménagement des arrêts de bus (cf. fiche spécifique) ;
- la sécurisation et le marquage des carrefours par la mise en place d'oreilles de trottoirs (élargissement au niveau d'un passage pour piétons) ;
- le marquage de passages pour piétons (en lien avec les arrêts des TEC) et l'installation d'un éclairage ;
- l'aménagement d'un cheminement doux depuis le carrefour avec la rue du Château d'Eau vers l'IFAPME ;
- la mise en place d'une signalétique afin de décourager les passages de gros convois et les dérouter vers la N684.

Les aménagements proposés devront :

- prendre en compte la fonction ZAE et le type de véhicules qui s'y rendent (poids lourds notamment) ;
- intégrer le fait que cet axe est une porte d'entrée importante sur la commune et vers le village de Villers-le-Bouillet. Les aménagements devront donc être en harmonie avec la fonction villageoise et les aménagements prévus sur les autres tronçons de la voirie (traversée du centre ancien et traversée de Villers) ;
- intégrer les recommandations de l'étude réseau de déplacements doux et du projet d'optimisation des arrêts TEC.

## JUSTIFICATION DU PROJET

La présence d'une Zone d'Activités Économiques (ZAE) est un atout considérable pour l'économie de la commune de Villers-le-Bouillet.

Si les habitants le reconnaissent, ils estiment cependant que la localisation de la ZAE à l'entrée de la localité influence l'image et la perception que l'on peut avoir de leur commune et du village de Villers-le-Bouillet en particulier.

En effet tout qui se rend à Villers-le-Bouillet depuis l'E42 et l'axe N65-N684 doit traverser une partie de la ZAE pour arriver dans le centre de la localité.

La largeur de la voirie, la présence des entreprises ne font pas comprendre que l'on se rend vers le centre d'une localité. De plus, la vitesse (limitée à 70km/heure), le manque de visibilité et d'aménagement des arrêts TEC ... génèrent un sentiment d'insécurité important pour les piétons qui circulent le long de cet axe ou qui voudraient le traverser.

Si le PICM considère que la porte d'entrée de Villers-le-Bouillet se trouve au carrefour de la N65 avec la rue du Château d'eau et la rue le Marais (cf. fiche spécifique), les habitants ont souhaité que la traversée de la ZAE depuis le rond-point jusqu'au carrefour repris ci-dessus puisse être considéré comme une zone de pénétration dans le village et faire l'objet d'aménagements spécifiques.

### LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

Ce projet de valorisation de la traversée de la ZAE, complémentaire à ceux proposés pour les traversées du centre ancien et du centre de Villers, a pour ambition de proposer des aménagements qui permettront de répondre au **Défi 2 : Le développement d'une offre de mobilités diversifiées et sécurisées** et plus spécifiquement à ces objectifs :

- √ Obj 4 : Faciliter les déplacements doux inter-villages, vers les services et les commerces
- √ Obj 5 : Sécuriser les entrées de villages et les traversées

De plus, en remplaçant les luminaires actuels par des lampes de type LED, le projet s'inscrit également dans **l'objectif transversal : Intégrer les aspects durables de l'utilisation et de la production d'énergie.**

### **Liens avec les autres outils stratégiques communaux**

Ce projet souhaité par les habitants a également été identifié dans le cadre du PICM.

Il est également en lien avec les objectifs du Schéma de Développement Communal relatifs à la valorisation de la ruralité de Villers-le-Bouillet et au soutien de ses activités.

### **Interactions avec d'autres projets**

- Fiche 1.3 : Étude de définition d'un réseau de déplacements doux.
- Fiche 2.3 : Aménagement de la traversée de Villers-le-Bouillet
- Fiche 2.4 : Traversée et mise en valeur du centre ancien de Villers-le-Bouillet.
- Fiche 2.9 : Optimisation des arrêts TEC

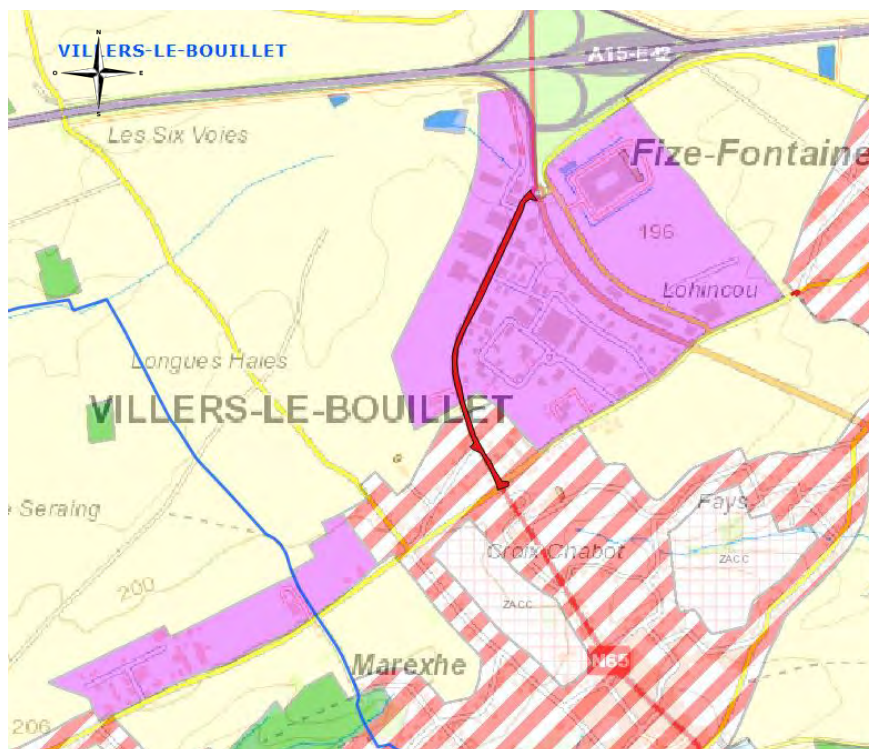
### IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

<b>Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable</b>	<b>Social et culturel</b>	<b>Environnement</b>	<b>Économique</b>
L'utilisation de matériaux locaux, recyclables ou issus du recyclage sera privilégiée dans la mise en œuvre du projet. L'éclairage actuel sera remplacé par un éclairage peu énergivore. Les modes doux auront également toute leur place dans cet axe qui actuellement privilégie l'automobile. Les déplacements à pied et à vélo se développeront donc dans cette partie du territoire villersois.		X	
Le projet facilitera l'accès aux entreprises et commerces. Il aura donc des impacts sur l'économie locale.	X		X

### LOCALISATION ET STATUT

Le projet concerne la N65 – voirie régionale- dans sa traversée de la zone d'activités économiques de Villers-le-Bouillet.

Le projet se situe en zone d'habitat à caractère rural et en zone d'activité économique mixte.



Cartographie du projet : plan de secteur et localisation des périmètres d'intervention. Échelle 1 : 15.000

### PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

- **Porteur de projet** : SPW
- **Partenaires** : Commune (ADL et Service Cadre de Vie), TEC, ADL et entreprises situées le long de l'axe, SPI

**Partenaires : Budget** : de 300.000 à 1.000.000 €

**Pistes de financement** : Commune/SPW (DG01)

### PROGRAMME DE RÉALISATION

#### **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

La N65 étant une voirie régionale, la mise en œuvre de ce projet implique un travail préalable important : contacts et concertation avec le SPW, accord sur le projet, budgétisation du projet.

#### **État du dossier**

- Le projet fait l'objet de fiches spécifiques dans le PICM.
- La SPI a placé en septembre 2017 une signalétique pour marquer les entrées de la ZAE.

#### **Programme des travaux et planification**

- Désignation d'un bureau d'études pour la réalisation d'une esquisse, avant-projet et projet d'aménagement.
- Organisation de réunions de concertation avec la SPI+, les entreprises, la police, impétrants, TEC, ...
- Réalisation du dossier d'exécution.
- Mise en œuvre.

### **Démarches administratives à réaliser**

- Réunions avec le SPW et la SPI+
- Organisation des marchés d'auteur de projet et de travaux dans le cadre de la réglementation des marchés publics en vigueur.

### **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

- Mise en place d'une signalétique et d'actions spécifiques afin de limiter significativement les flux de transit des poids lourds.
- Implication des entreprises dans le processus de définition des aménagements : consultation, avis.
- Consultation des impétrants et services qui utilisent la voirie : TEC, ramassage des déchets, police...
- Organisations de réunions d'informations des entreprises et habitants sur l'état d'avancement des travaux, les modifications temporaires au niveau de la circulation, ...

### **ÉVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISÉS ET LES EFFETS ATTENDUS)**

#### **Indicateurs de réalisation :**

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)</b>
La réalisation des travaux définis dans le cadre de la mission d'auteur de projet	A définir dans le cadre de la mission d'auteur de projet	PV de réception.

#### **Indicateurs de résultat :**

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)</b>
L'évolution de la perception de la ZAE par les habitants	Taux de satisfaction d'au moins 60%	Enquête auprès des habitants.
Calcul de la vitesse dans la traversée du village	Diminution de 50% des infractions	Zone de police.

**DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET**

Comme spécifié dans la fiche 1.8, un pôle économique sera créé au sein de Villers-le-Bouillet.

Ce pôle sera situé sur l'espace constitué de l'actuelle Maison de quartier de Villers, de l'ancienne Administration communale et du bâtiment actuel de l'ALEM.

Ce pôle sera développé en deux phases :

- Phase 1 : Développement du pôle « Villers@Work » et plus particulièrement des services « emplois et économie » dans l'actuelle Maison de quartier réaménagée.
- Phase 2 : Aménagement du site de l'ancienne administration communale et du bâtiment actuel de l'ALEM en logements et espaces pour des services et des commerces.

Le présent projet concerne la phase 2.

Afin de créer un pôle attractif pour les entreprises et indépendants, mais pouvant aussi proposer des logements adaptés aux demandes, il conviendra d'organiser un projet de réaménagement du site et ce, afin de proposer :

- des espaces pour des commerces et des bureaux, des locaux pour des entreprises de services ;
- des petits logements pour personnes seules, familles monoparentales et séniors.

La construction d'un bâti le long de la rue de la Plaine, dans l'alignement des constructions voisines sera envisagée. Du stationnement sera intégré en tenant compte des besoins liés aux fonctions du site. Les places de parking pourront se situer dans un îlot central (au cœur de la parcelle).

Vu la présence future de deux pôles complémentaires, l'un dans l'actuelle maison de quartier, l'autre sur le site de l'ancienne Administration communale, il s'agira également de prévoir des aménagements de l'espace public qui soient adaptés, sécuritaires et de qualité entre les deux sites afin de faciliter leurs interactions.

Préalablement à la réalisation de ce projet, la Commune (via son ADL) lancera une campagne de communication auprès des entreprises, indépendants... afin de faire connaître cette initiative.

Les entreprises et personnes intéressées par le projet et une éventuelle implantation sur ce site seront conviées à se manifester et à participer à la réflexion sur le type d'espaces à aménager.

**JUSTIFICATION DU PROJET**

Depuis 2013, les services de l'administration communale sont installés dans un tout nouveau bâtiment.

Ce bâtiment permet d'une part d'accueillir les visiteurs dans de bonnes conditions (espaces agréables, clairs, accessibles par tous) et d'autre part de proposer aux employés communaux de travailler dans de bonnes conditions. En plus, ce bâtiment passif permet d'inscrire l'administration dans une démarche active de développement durable.

Avant ce déménagement, les services communaux occupaient un bâtiment ancien très énergivore et non adapté aux besoins et activités développées.

Les Villersois sont ravis de ce changement, mais souhaitent que le site de l'ancienne administration ne reste pas sans affectation au risque de voir naître un chancre au centre de la localité.

Lors des différents groupes de travail, de nombreuses pistes d'affectation de ce bâtiment ont été proposées.

L'étude qui a été menée, début 2017, au niveau du centre de Villers a défini la répartition optimale des fonctions administratives, sociales, de logements, économiques, culturelles, sportives, associatives au sein du cœur de Villers-le-Bouillet.



L'affectation de l'ancienne maison communale a été étudiée et mise en perspective dans le cadre du scénario de développement retenu pour la localité de Villers-le-Bouillet, à savoir le développement d'un nouveau pôle économique, de services et de logements : Villers@Work. Le bâtiment de l'ALEM et la Maison de quartier ont aussi été intégrés dans le pôle.

#### LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

Le projet répond au **Défi 3 : Le développement d'une économie locale et raisonnée.**

Par la création de nouveaux espaces pour les entreprises, les indépendants et autres travailleurs, la Commune s'engage à :

- ✓ Obj 7 : Encourager, accompagner et aider les villersois à développer leurs activités dans la commune
- ✓ Obj 9 : Innover l'offre de services et d'accueil des travailleurs, TPE et PME
- ✓ Obj 10 : Encourager la création et le maintien d'emplois villersois

En intégrant la création de logements, ce projet s'inscrit également dans le **Défi 5 : la poursuite de dynamiques volontaires en matière de services aux citoyens** et ses objectifs :

- ✓ Obj 16 : Améliorer l'offre de services adaptée aux différentes tranches d'âges
- ✓ Obj 17 : Favoriser le maintien des villersois sur le territoire communal

De plus, l'aménagement du bâtiment s'inscrira dans l'objectif transversal : **Intégrer les aspects durables de l'utilisation et de la production d'énergie.**

#### **Liens avec les autres outils stratégiques communaux**

Ce projet répond à l'objectif du Schéma de Développement Communal « affirmer le noyau de Villers-le-Bouillet comme polarité principale ».

La localisation du pôle économie a été définie dans le cadre de l'étude urbanistique du centre de Villers-le-Bouillet.

#### **Interactions avec d'autres projets**

- Fiche 1.8 : Création d'un pôle économique « Villers@Work ».
- Fiche 3.9 : Création de petits logements.

#### IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Les espaces proposés permettront aux petites TPE et indépendants de développer leurs services sans devoir faire face à de trop lourdes charges au début de leur activité.			X
Le projet permettra également d'occuper un site actuellement peu exploité suite au déménagement de l'administration communale et évitera donc le développement d'un chancre au sein de l'entité de Villers.		X	
La création de logements permettra de proposer aux citoyens des habitations répondant à leurs besoins et budgets. La création de logements dans le centre de Villers permettra également de soutenir la convivialité et la vie villageoise.	X		X

#### LOCALISATION ET STATUT

Le projet se situe rue de Waremmes à Villers-le-Bouillet.

La parcelle est cadastrée section B, N°330, propriété communale.

Elle est située en zone d'habitat à caractère rural.



Cartographie du projet : Orthophotoplan, et localisation des périmètres d'intervention. Échelle 1 : 1.000

#### **PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET**

- **Porteur de projet** : Commune (Service cadre de vie et ADL)
- **Partenaires** : A définir en fonction du projet précis

**Budget** : plus d'1.000.000 €

**Pistes de financement** :  
Commune/Développement rural/SPW/Plan  
Marchal SAR

#### **PROGRAMME DE RÉALISATION**

##### ***Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche***

- Les conclusions de l'étude urbanistique du centre de Villers-le-Bouillet.
- L'organisation logique des différents projets prévus sur le centre qui implique de pouvoir déménager l'ALEM avant d'envisager un projet sur le site de l'ancienne maison communale.

##### ***État du dossier***

- Des contacts ont eu lieu durant l'été 2017 avec des médecins qui souhaiteraient créer une maison médicale dans le centre de Villers, mais le site de l'ancienne administration n'a pas été retenu.

##### ***Programme des travaux et planification***

- Rédaction d'un cahier des charges pour la mission d'auteur de projet et de suivi du projet.
- Réalisation de l'étude d'aménagement.
- Réalisation des aménagements selon l'organisation et le planning établi par l'auteur de projet.

##### ***Démarches administratives à réaliser***

- Campagne de communication.
- Démarches pour obtenir les accords de subvention.

- Désignation d'un auteur de projet selon les règles « marchés publics » en vigueur.
- Introduction des demandes d'autorisation (si nécessaire) et finalisation des dossiers de demande de subvention.
- Désignation de la/des entreprises en charge des travaux selon les règles « marchés publics » en vigueur.

**Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

- Organisation, en partenariat avec la cellule communication de la Commune, d'actions de promotion et de communication spécifiques pour faire connaître le pôle Villers@Work et ses différentes offres.

**ÉVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISÉS ET LES EFFETS ATTENDUS)**

**Indicateurs de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Le nombre d'espaces et de logements créés	A définir dans le cadre du projet	PV de réception Rapport annuel du PCDR Communication mise en place par la Commune

**Indicateurs de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Le nombre de locataires	A définir dans le cadre du projet	Baux signés Rapport annuel PCDR
Le nombre de commerces, entreprises installés	A définir dans le cadre du projet	Baux signés Rapport annuel PCDR

# AMÉNAGEMENT D'UNE ZONE DE COVOITURAGE ET D'UN FRANCHISSEMENT DE LA N684

Fiche 2-14  
LOT 2  
Projet matériel  
Version initiale

## DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet concerne la création d'une zone de covoiturage le long de la N684 et la traversée sécurisée de cet axe par les piétons et vélos.

En ce qui concerne la zone de covoiturage, un parking d'une trentaine de places sera aménagé le long de la route régionale.

Le lieu pour la traversée n'a pas encore été clairement identifié. Différentes localisations sont possibles (exemples : à hauteur du rond-point de la rue du Marais, à proximité du carrefour avec la rue de la Sablière). Les lieux potentiels seront étudiés dans le cadre de la mise en œuvre de la fiche-projet.

Comme mentionné ci-avant, une solution possible serait de réaliser le projet dans les environs immédiats du carrefour N684-rue de la Sablière. Ainsi, le parking pourrait également être utilisé par les usagers de la Sablière (Cf. Fiche 1.1). Dans ce cas, une voirie d'accès et sortie serait aménagée. Le parking serait de type paysager afin de s'intégrer parfaitement dans son environnement rural. Une zone de dépose-minute serait aménagée de l'autre côté de la route régionale. Afin de permettre aux piétons et cyclistes de franchir la N684 en toute sécurité, une passerelle serait aménagée. Cette passerelle permettrait de rejoindre la Sablière depuis Fize et le parking et servirait de jonction entre la zone de dépose-minute et le parking. Ainsi, les covoitureurs en provenance de l'E42 et du nord de la commune déposeraient leurs passagers sur le dépose-minute, ceux-ci rejoignant ensuite leur véhicule via la passerelle.



*Orientation possible pour le projet.*

## JUSTIFICATION DU PROJET

Le PICM constate que le carrefour rue de la Sablière/N684 est un point noir de sécurité routière.

Mais la N684 n'est pas seulement un point noir, c'est aussi une barrière importante pour les déplacements doux entre les villages et plus particulièrement entre Fize-Fontaine et le centre de Villers-le-Bouillet.

Tant les habitants que les études menées sur le territoire proposent que des aménagements soient réalisés au niveau du carrefour afin de le sécuriser mais également, afin de garantir la continuité des itinéraires piétons et cyclables.

La création d'une passerelle cyclo-piétonne permettant de franchir de façon sécurisée la N684 a été proposée. Étant donné le projet de valorisation de la sablière et les besoins qui en découleront (ex : parkings pour les visiteurs du site) mais également les constats posés par le PICM au niveau de l'opportunité de développer des parkings de covoiturage, la CLDR a proposé que le site soit étudié dans le cadre d'un projet combinant parking, traversée de la N684 et modes doux.

### LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

Ce projet représente un élément majeur pour relever le **Défi 2 : Le développement d'une offre de mobilités diversifiées et sécurisées.**

En effet, en se dotant d'une passerelle permettant de sécuriser la traversée, la commune pourra répondre aux objectifs :

- √ Obj 4 : Faciliter les déplacements doux inter-villages, vers les services et les commerces
- √ Obj 5 : Sécuriser les entrées de villages et les traversées

Le parking de covoiturage permettra quant à lui de :

- √ Obj 6 : Encourager les habitants et les travailleurs à utiliser des modes de mobilité durable et à diminuer l'autosolisme

### **Liens avec les autres outils stratégiques communaux**

Ce projet est en lien avec les conclusions et recommandations du Plan Intercommunal de Mobilité.

### **Interactions avec d'autres projets**

- Fiche 1.1 : Aménagement du site de la Sablière en parc public de découverte et de mise en valeur de la nature.
- Fiche 1.3 : Étude de définition d'un réseau de modes doux

### IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le projet favorise et encourage le covoiturage et les déplacements doux.		X	X
Le projet sera également un atout important pour le projet d'aménagement de la sablière : facilité de stationnement, facilité d'accès. Il impactera donc sur la fréquentation du site et générera des retombées sur les commerces locaux (consommation après la balade).			X
Le projet permettra de favoriser les liaisons et les échanges entre les villages.	X		X

### LOCALISATION ET STATUT

Le projet devra définir la localisation du parking et de la passerelle.

### PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

- **Porteur de projet** : Commune (Service cadre de vie) /SPW
- **Partenaires** : SPW

**Budget** : plus d'1.000.000 €

**Pistes de financement** : Commune/Province de Liège/ SPW-DG01/Développement Rural

## PROGRAMME DE RÉALISATION

### **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

- Le PICM établit le manque de parking de covoiturage et les difficultés rencontrées au niveau de la N684.
- Les complémentarités avec le projet de la sablière.
- Le statut régional de la voirie et des démarches qu'il convient de mettre en place.

### **État du dossier**

Rien à ce jour

### **Programme des travaux et planification**

- Désignation d'un auteur de projet : étude des sites potentiels, définition de la localisation du parking et de la passerelle.
- Définition des aménagements.
- Réalisation des plans et des cahiers des charges.
- Désignation des entreprises pour les travaux.
- Réalisation des travaux.

### **Démarches administratives à réaliser**

- Contacts et conventions avec le SPW.
- Acquisition éventuelle de parcelles.
- Rédaction des cahiers des charges et désignation des entreprises dans le respect de la réglementation « marchés publics ».
- Demande de subvention.
- Introduction des autorisations nécessaires.

### **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

- Prise en compte de l'étude mobilité douce et de ses recommandations.
- Entretien et surveillance réguliers des lieux (sécurité des usagers, cadre de qualité).

## ÉVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISÉS ET LES EFFETS ATTENDUS)

### **Indicateurs de réalisation :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Parking et passerelle aménagé	1	PV de réception Rapport annuel du PCDR

### **Indicateurs de résultat :**

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Le nombre de voitures utilisant le parking	Au moins 25 voitures chaque jour	Comptage par les services communaux
Évolution des données de covoiturage	+25%	Données SPF
Taux de fréquentation la sablière suite à ces aménagements	+10%	Comptage.



### DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet porte sur l'aménagement du cœur de village de Warnant-Dreye afin de renforcer sa convivialité, de sécuriser sa traversée et soutenir les déplacements doux.

De plus, compte tenu du projet de valorisation de l'ancien presbytère et de la présence d'un pôle d'activités (football, local patro et espace multisports), le projet devra permettre de créer un espace de liaison entre ces deux pôles.

Ainsi, le projet intégrera :

- les entrées dans le village. Par la mise en place de rétrécissement de la voirie, de changements de revêtement ou de plantations, rue des Burettes (à hauteur de la buvette du club de football) et rue Joseph Wauters (un peu avant le presbytère et un à hauteur du numéro 19), les automobilistes seront conviés à ralentir.
- la création d'un cheminement piéton sécurisé depuis l'église et le presbytère jusqu'au terrain de football et le nouvel espace de jeux multisports, soit par l'aménagement de trottoirs sur les portions de voiries qui n'en disposent pas, soit par l'ouverture d'un sentier aménagé reliant les deux pôles villageois (notamment via la rue Mâlvoye).
- l'aménagement, dans le même esprit, du carrefour avec la rue Malvoye afin de le rendre visuellement moins grand et de donner plus de place aux piétons et vélos.
- l'aménagement de la place de l'église afin de diminuer l'aspect « parking » et de créer un nouvel espace de convivialité et ce, tout en maintenant, du stationnement et l'accès à la ferme, à l'école et aux habitations.
- la mise en place d'un éclairage revu et amélioré. Les luminaires devront intégrer les nouvelles techniques. Un éclairage avec une mise en lumière de l'église devra être réalisé ;
- des plantations qui viendront végétaliser l'espace mais sans l'encombrer.

Les propositions d'aménagement devront intégrer les recommandations de l'étude relative aux déplacements doux, la présence dans le village d'exploitants agricoles et les contraintes liées aux déplacements de gros charrois, la volonté de faire du cœur du village (notamment la place de l'église et les abords du presbytère) un espace où pourront être organisées des manifestations et activités associatives et villageoises.

### JUSTIFICATION DU PROJET

Afin de soutenir la convivialité dans le village de Warnant-Dreye et de proposer des équipements pour les plus jeunes, la Commune va aménager un espace de jeu à proximité du terrain de football.

Les habitants et la CLDR ont également souhaité que l'ancien presbytère soit valorisé et devienne un lieu de vie. Ce projet a été proposé en Lot 1 pour ne pas que le bâtiment reste inoccupé et se dégrade.

Afin de relier ces deux pôles de vie (espace « foot » et presbytère), les habitants ont proposé que le cœur de village soit aménagé.

### LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

#### **Liens avec les autres outils stratégiques communaux**

Le projet s'inscrit dans 3 défis de la stratégie de développement territoriale :

- **Défi 1 : L'amélioration du cadre de vie, de l'environnement et des ressources naturelles et bâties, et plus particulièrement ses objectifs :**
  - √ Obj 2 : Préserver le patrimoine et améliorer sa connaissance
  - √ Obj 3 : Ancrer durablement le développement de la biodiversité et sa mise en valeur dans le territoire villersois

- **Défi 2 : Le développement d'une offre de mobilités diversifiées et sécurisées** et son objectif :
  - √ Obj 5 : Sécuriser les entrées de villages et les traversées
- **Défi 4 : La contribution de tous à la construction de l'identité villeroise** et les objectifs :
  - √ Obj 11 : Proposer des infrastructures et des équipements de qualité propices à l'organisation d'animations et d'événements
  - √ Obj 12 : Assurer une offre associative, culturelle et sportive qui s'adresse à chacun des villersois

De plus, en remplaçant les luminaires actuels par des lampes de type LED, le projet s'inscrit également dans **l'objectif transversal : Intégrer les aspects durables de l'utilisation et de la production d'énergie.**

**Liens avec les autres outils stratégiques communaux**

Ce projet est en lien avec le Schéma de Développement Communal et ses différents objectifs d'aménagement permettant de contribuer à la valorisation de la ruralité de Villers-le-Bouillet tout en soutenant les activités

**Interactions avec d'autres projets**

- Fiche 1.7 : Réhabilitation du presbytère de Warnant-Dreye
- Fiche 1.3 : Étude de définition d'un réseau de modes doux

**IMPACTS DU PROJET SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Aménagement de la place afin de créer un lieu de rencontre et de convivialité pour les habitants mais aussi un lieu pour organiser des événements et activités.	X		
Valorisation des mobilités douces au sein du village		X	
Mise en valeur de l'espace villageois.	X	X	

### LOCALISATION ET STATUT

Le projet se situe dans le village de Warnant-Dreye. La zone concernée est composée d'espaces publics et voiries communales. L'ensemble se situe en zone d'habitat à caractère rural.



Cartographie du projet : Orthophotoplan, Plan de secteur et localisation des périmètres d'intervention. Échelle 1 : 8.00

### PARTIES PRENANTES, PORTEURS DE PROJET

- **Porteur de projet** : Commune (Service Cadre de vie)
- **Partenaires** : Habitants du village, les usagers de la voirie (TEC, Police, ramassage des déchets...)

**Budget** : de 100.000 à 300.000 €

**Pistes de financement** : Commune/Développement rural/SPW

### PROGRAMME DE RÉALISATION

#### **Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche**

- Le sentiment d'insécurité des habitants lors de leurs déplacements piétons ou vélos dans le village (vitesse des automobiles).
- La réalisation de ce projet dans la continuité de l'aménagement du presbytère menée dans le cadre du Lot 1.

#### **État du dossier**

#### **Programme des travaux et planification :**

- Rédaction d'un cahier des charges pour la mission d'auteur de projet et de suivi des travaux.
- Mise en place d'un comité de suivi du projet composé de représentants de la Commune, d'habitants du village, de la Maison de quartier, de membres de la CLDR, du TEC...
- Réalisation de l'étude de définition des aménagements, de rédaction du cahier spécial des charges relatif aux travaux, du suivi des chantiers et de la réception des travaux.
- Réalisation des travaux selon l'organisation et le planning établi par l'auteur de projet.

### **Démarches administratives à réaliser**

- Démarches pour obtenir les accords de subvention.
- Désignation d'un auteur de projet selon les règles « marchés publics » en vigueur.
- Introduction des demandes d'autorisation (si nécessaire) et finalisation des dossiers de demande de subvention.
- Désignation de la/des entreprises en charge des travaux selon les règles « marchés publics » en vigueur.

### **Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé**

- Implication des habitants et usagers du cœur de village dans la mission « auteur de projet ».
- Organisations de réunions d'informations des habitants sur l'état d'avancement des travaux, les modifications temporaires au niveau de la circulation, ...
- Organisation d'une inauguration des aménagements avec invitation de l'ensemble des habitants du village et événement festif.
- Définition des conditions et des autorisations (simplifiées) pour utiliser la place pour des événements (ex : fête des voisins...).

### **ÉVALUATION (EN RELATION AVEC LES OBJECTIFS VISÉS ET LES EFFETS ATTENDUS)**

#### **Indicateurs de réalisation :**

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)</b>
L'espace aménagé	Environ 1500 m <sup>2</sup> (à préciser dans le cadre de l'étude)	Rapport de réception des travaux Le rapport annuel du PCDR
Le nombre d'effets de porte aménagés	Au moins 3	Rapport de réception des travaux Le rapport annuel du PCDR

#### **Indicateurs de résultat :**

<b>Intitulé de l'indicateur</b>	<b>Valeur cible</b>	<b>Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)</b>
Le taux de satisfaction des habitants	Au moins 80%	Enquête auprès des habitants
La réduction de la vitesse moyenne dans la traversée du village	Moins 10%	Statistiques de la zone de police

---

# LOT 3

---

### DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet consistera à soutenir financièrement les actions du Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) et plus particulièrement les actions /activités de sensibilisation des citoyens à la préservation de la biodiversité.

Sur base d'une évaluation des actions réalisées et d'une proposition de programme précisant les actions prévues et moyens à mettre en œuvre pour les réaliser, le Collège communal allouera un budget annuel au PCDN. Un bilan sera réalisé annuellement : fréquentation des actions, impacts sur l'environnement, demandes des Villersois. Le programme sera ajusté en fonction du bilan et des nouvelles opportunités qui se présentent (ex : actions régionales, projets européens, ...).

**Localisation** : Ensemble de la commune

**Porteur de projet** : Commune (Service Cadre de vie) /PCDN

**Partenaires** : GAL, Parc Naturel, associations « nature », Comité de suivi communication

**Budget** : moins de 100.000 €

**Développement durable** :

Environnement	Social/culture	Économie
---------------	----------------	----------

**Pistes de financement** : Commune/ partenaires.

### JUSTIFICATION DU PROJET

Le Plan Communal de Développement de la Nature est un outil majeur pour la sensibilisation des citoyens au respect et à la préservation de la nature et de la biodiversité. Celui-ci organise de nombreuses activités telles que la fête de l'arbre, les marches PCDN...L'administration communale a également, à plusieurs reprises, organisé des actions de sensibilisation des habitants à l'importance de leur environnement (notamment dans les écoles). Vu l'importance de la biodiversité et la volonté d'enclencher des actions destinées à la préserver, vu les actions qui seront menées au niveau des entreprises, de l'aménagement de zones spécifiques, ... la CLDR a souhaité que la Commune puisse remettre en place ou puisse soutenir la mise en place (par un soutien financier) de nouvelles actions de sensibilisation de l'ensemble des citoyens, tout en soutenant les organisations et actions actuelles du PCDN. Pour la CLDR, la préservation du caractère rural de leur commune passe par la préservation de leur environnement au sens large et l'implication de l'ensemble des habitants.

### LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

Le soutien matériel aux actions du PCDN, permettra de renforcer les efforts déployés par cet acteur sur le territoire communal en matière de valorisation du patrimoine naturel et de la biodiversité et d'inciter davantage les habitants à les préserver. Ce projet entend donc répondre au **Défi 1** relatif à **l'amélioration du cadre de vie, de l'environnement et des ressources naturelles et bâties** et aux objectifs :

- √ Obj 2 : Préserver le patrimoine et améliorer sa connaissance
- √ Obj 3 : Ancrer durablement le développement de la biodiversité et sa mise en valeur dans le territoire villersois

### **Liens avec les autres outils stratégiques communaux**

Ce projet s'inscrit pleinement dans une volonté de renforcer encore davantage le Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) déjà bien actif, mais également dans les objectifs du Schéma de Développement Communal relatif à la protection de la structure écologique et des ressources naturelles et à la préservation du caractère rural de la commune.

### **Interactions avec d'autres projets**

- Fiche 1.1 : Aménagement du site de la Sablière en parc public de découverte et de mise en valeur de la nature ;
- Fiche 2.2 : Valorisation des zones centrales par la plantation de haies et la création de couloirs écologique.



**DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET**

Afin de sensibiliser et d'accompagner les entreprises présentes sur la commune au développement durable de leurs activités, la Commune les invitera à adhérer à une charte en suivant les étapes suivantes :

1. Organisation d'une table ronde (groupe de travail) avec les partenaires et des entreprises implantées sur le territoire et ce, afin d'identifier les actions « développement durable » déjà en place et notamment des actions développées par la SPI+ (utilisation rationnelle de l'énergie, productions d'énergies durables, gestion des consommables au sein de l'entreprise, entretien des abords et espaces verts...) et de voir les leviers et les points d'achoppement du projet.
2. Rédaction de la charte en collaboration avec les partenaires et le groupe de travail.
3. Organisation d'une réunion de présentation de la charte aux entreprises qui pourra être complétée par une visite d'une expérience exemplaire.
4. Mise en place d'un accompagnement des entreprises qui souhaitent adhérer à la charte : visite de l'entreprise, identification des points améliorables et des actions possibles. Signature de la charte.
5. Suivi des entreprises dans leurs actions et projets. En fonction du nombre d'adhérents, des projets communs pourront être menés tels que l'installation de nichoirs, l'achat groupé de plantations, d'outils de production d'énergies durables, l'achat groupé de consommables durables, de matériel de jardinage, ...
6. Mise en place, avec les acteurs « emplois » (Villers@Work, IFAPME, les écoles de jardinage, agriculture et de maraîchage) de services d'entretien des abords et des aménagements.

**Localisation** : Ensemble du territoire

**Porteur de projet** : Commune (ADL et Service Cadre de vie)

**Partenaires** : IFAPME, PCDN, Parc Naturel, GAL, entreprises, Spi+, apiculteurs, ...

**Budget** : moins de 100.000 €

**Développement durable** :

Environnement

Social/culture

Économie

**Pistes de financement** : Commune/ SPW -DG03

**JUSTIFICATION DU PROJET**

Conjuguer développement économique et environnement est un souhait de la Commune et de ses habitants.

Lors du groupe de travail « nature », les Villersois ont proposé qu'une démarche « énergie et biodiversité » soit menée auprès des entreprises de la zone d'activités économiques (ZAE). Leur souhait est que la centaine d'entreprises soient sensibilisées à davantage respecter l'environnement, à mettre en place des projets d'énergie durable, à aménager leurs abords afin de créer des micro-espaces « biodiversité ». Cette démarche aura également pour effet de rendre la ZAE plus attractive, car en tant que point d'entrée, elle constitue en quelque sorte la « carte de visite » de la commune.

La CLDR a, par la suite, proposé que ce projet ne se limite pas aux entreprises de la ZAE et que l'ensemble du territoire et des acteurs économiques soient impliqués.

**LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR**

La mise en place d'une charte de développement durable à l'attention des entreprises villersaises permettra de les impliquer dans la prise en compte, le respect et la préservation de leur environnement et du cadre naturel du territoire. De plus, la mise en place d'actions (point 5 du projet) soutiendra le développement de la biodiversité et sa mise en valeur au sein de zones dédiées à des activités humaines. Ce projet entend donc répondre au **Défi 1 relatif à l'amélioration du cadre de vie, de l'environnement et des ressources naturelles et bâties** et aux objectifs :

- √ Obj 2 : Préserver le patrimoine et améliorer sa connaissance
- √ Obj 3 : Ancrer durablement le développement de la biodiversité et sa mise en valeur dans le territoire villersois

**Liens avec les autres outils stratégiques communaux**

Ce projet s'inscrit pleinement dans les actions menées par les deux outils communaux que sont l'ADL et le PCDN. Ce projet sera organisé dans le cadre d'une juste combinaison des actions menées en matière d'économie locale et de valorisation de l'environnement.

**Interactions avec d'autres projets**

- Fiche 3.1 : Soutien matériel aux actions du PCDN

## DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet a pour objet l'aménagement d'un cœur de village dans le centre de Villers-le-Bouillet.

Les habitants ont souhaité que ce cœur soit décliné en deux espaces.

Le premier espace est situé autour de la Maison communale (devant et à l'arrière du bâtiment de l'administration communale). L'ambition est de créer un véritable espace de convivialité qui permettra de proposer aux habitants un espace de détente mais aussi un espace de liaison avec différents lieux et fonctions du centre de Villers. L'espace sera aménagé en tenant compte des projets prévus par l'étude urbanistique du centre de Villers-le-Bouillet : implantation de la maison rurale et d'un bâtiment multiservices social. L'espace sera sécurisé, végétalisé et fleuri (dans l'esprit trame verte) et proposera des équipements conviviaux et de repos pour tous, ainsi qu'un espace pour les jeunes.

Le second espace sera aménagé à proximité du hall des sports. Celui-ci sera davantage orienté « espace sportif et récréatif ». Il proposera des espaces et équipements de jeux et de sports pour les enfants et les jeunes. Préalablement à l'aménagement de ce pôle récréatif, le terrain de football devra être déménagé. La Commune devra faire l'acquisition d'un terrain pour accueillir le terrain et ses infrastructures.

Des cheminements doux piétons seront aménagés afin de proposer des liaisons vers les espaces depuis les points d'intérêt et de services et entre les espaces du village (cf. fiche mobilité intra-village). Une signalétique spécifique sera mise en place afin d'inciter les habitants à privilégier les déplacements pédestres dans le village.

Dans le cadre de l'étude d'aménagement de ces espaces, les habitants seront consultés afin de donner leur avis sur les propositions émises par le bureau d'études.

**Localisation** : Villers-le-Bouillet

**Porteur de projet** : Commune (Service Cadre de vie)

**Partenaires** : Habitants du village

**Budget** : plus d'1.000.000 €

**Développement durable** :

Environnement

Social/culture

Économie

**Pistes de financement** : Commune/Développement rural/SPW-DG01

## JUSTIFICATION DU PROJET

Si différents espaces publics existent dans le village de Villers, ceux-ci sont soit trop peu aménagés et donc peu conviviaux ou sont trop ciblés vers une catégorie d'habitants (ex : espace multisports situé en face de l'administration communale). Le projet d'aménagement de l'arboretum répond déjà à ce constat en proposant l'aménagement d'un espace de détente de type « jardin ».

Mais, comme les habitants des autres villages, les Villersois ont également fait part de leur regret de ne pas disposer d'une place, située dans le centre et qui soit un lieu de convivialité accessible à tous.

La CLDR a donc proposé que le village de Villers puisse proposer différents espaces de convivialité dont des espaces aménagés dans l'esprit « place de village ».

## LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

La création d'un cœur de village permet de valoriser le centre de Villers et ses différentes composantes bâties et naturelles, d'encourager les habitants à s'y retrouver et à s'approprier les espaces pour y développer des activités mais aussi à se déplacer autrement dans le centre de la localité (délaisser la voiture). Ce projet s'inscrit donc dans les enjeux et objectifs de développement suivants :

### **Défi 1 : L'amélioration du cadre de vie, de l'environnement et des ressources naturelles et bâties**

- ✓ Obj 1 : Structurer et mettre en valeur les espaces villageois bâtis et naturels
- ✓ Obj 2 : Préserver le patrimoine et améliorer sa connaissance

### **Défi 2 : Le développement d'une offre de mobilités diversifiées et sécurisées**

- ✓ Obj 4 : Faciliter les déplacements doux inter-villages, vers les services et les commerces

#### **Défi 4 : La contribution de tous à la construction de l'identité villersoise**

- √ Obj 11 : Proposer des infrastructures et des équipements de qualité propices à l'organisation d'animations et d'événements

##### ***Liens avec les autres outils stratégiques communaux***

Ce projet s'inscrit d'une part dans les objectifs d'aménagement définis par le Schéma de Développement Communal relatif à l'affirmation du noyau de Villers-le-Bouillet comme polarité principale et à la mise en place de zones permettant de renforcer le centre de Villers-le-Bouillet, et d'autre part aux conclusions de l'étude relative à l'aménagement du Centre de Villers-le-Bouillet.

Ce projet prend également en compte les recommandations du PICM en matière de mobilité douce et de nécessité de liaisonner les espaces entre eux.

##### ***Interactions avec d'autres projets***

- Fiche 1.2 : Création d'une maison rurale à Villers-le-Bouillet
- Fiche 1.3 : Étude et définition d'un réseau de déplacements doux
- Fiche 2.9 : Développement d'une offre d'espaces de rencontre pour les jeunes villersois
- Fiche 3.6 : Création d'un bâtiment multiservices social

## UTILISATION DES ÉGLISES POUR L'ORGANISATION D'ACTIVITÉS CULTURELLES ET ASSOCIATIVES

Fiche 3-4  
LOT 3  
Projet matériel  
Version initiale

### DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet porte sur l'utilisation des églises pour la vie associative et culturelle de la commune. Un relevé des caractéristiques de chaque église sera fait : son occupation annuelle, l'espace disponible, l'accessibilité, les coûts journaliers de fonctionnement (électricité et chauffage).

Pour chaque église, le type d'occupations culturelles et associatives possibles et les conditions de mise en œuvre seront également précisés : cohabitation des activités et des fonctions religieuses, le coût d'occupation de chaque église (électricité, chauffage, nettoyage), le type de convention à mettre en place, les conditions d'occupation (modalités de réservation, prix...).

Compte tenu des autres projets et actions définis dans le cadre du PCDR, cette démarche sera menée prioritairement à Vieux-Waleffe où l'exiguïté de la Maison de quartier ne permet pas d'organiser certaines manifestations. Ainsi, l'utilisation de l'église permettra, avec l'espace de convivialité qui sera aménagé à proximité (cf. Fiche spécifique) de proposer aux habitants un véritable pôle de convivialité et d'activités dans le centre du village. Des travaux d'aménagement de l'église permettraient d'assurer une bonne cohabitation des fonctions (ex : système permettant d'occulter le cœur de l'église) et d'organiser les activités dans de bonnes conditions (ex : plafond suspendu afin d'améliorer le son, système d'accroche, luminaires, isolation thermique...).

**Localisation :** Églises des 5 villages.

**Porteurs de projet :** Comité culturel / associations locales

**Partenaire :** Fabriques d'église/ Commune (Culture et Tourisme)/Évêché

**Budget :** de 100.000 à 300.000 €

**Développement durable :**

Environnement

Social/culture

Économie

**Pistes de financement :** Développement rural/UREBA/SPW-DG04

### JUSTIFICATION DU PROJET

Aujourd'hui, un seul prêtre est en charge des cinq paroisses qui composent la commune de Villers-le-Bouillet. Le nombre d'offices est donc réduit et l'occupation des églises est de plus en plus limitée.

Les habitants et les membres de la CLDR estiment qu'il est dommage de laisser les églises vides et que celles-ci pourraient davantage contribuer à la vie associative et culturelle de la commune. Outre le coût important d'entretien de ces édifices, alors que ceux-ci ont un taux d'occupation très faible, les habitants ont également rappelé que régulièrement, les associations locales manquent d'espaces ou de lieux spécifiques pour organiser certaines activités (expositions, concerts).

L'église de Vieux-Waleffe a déjà été utilisée pour des événements festifs tels que la Saint-Nicolas, accompagnée d'un apéro convivial ainsi qu'un concert suivi d'un drink.

D'autres églises de l'entité ont également été utilisées pour des manifestations culturelles, toutefois, ceci reste assez ponctuel et aucune démarche d'occupation plus systématique n'a été mise en place.

### LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

L'utilisation des églises en vue de renforcer la vie associative et culturelle va permettre non seulement de soutenir la vie villageoise mais également de préserver et valoriser des lieux patrimoniaux sous-occupés. Ce projet s'inscrit donc dans les enjeux et objectifs de développement suivants :

#### **Défi 1 : L'amélioration du cadre de vie, de l'environnement et des ressources naturelles et bâties**

√ Obj 2 : Préserver le patrimoine et améliorer sa connaissance

#### **Défi 4 : La contribution de tous à la construction de l'identité villeroise**

√ Obj 11 : Proposer des infrastructures et des équipements de qualité propices à l'organisation d'animations et d'événements

- √ Obj 12 : Assurer une offre associative, culturelle et sportive qui s'adresse à chacun des villersois
- √ Obj 13 : Encourager la mise en place d'événements fédérateurs
- √ Obj 14 : Encourager la dynamique, la coordination et l'amélioration de la communication entre les associations, quartiers et villages

Les projets d'aménagement permettant également d'intégrer au sein des églises une politique d'utilisation rationnelle des énergies, on peut considérer que ceux-ci s'inscrivent également **Objectif transversal : Intégrer les aspects durables de l'utilisation et de la production d'énergie.**

***Liens avec les autres outils stratégiques communaux***

/

***Interactions avec d'autres projets***

- Fiche 2.1 : Valorisation du cœur de village de Vieux-Waleffe
- Fiche 2.6 : Développement de nouvelles activités par et pour les jeunes Villersois
- Lot 0 : Création d'un événement festif, élargissement du Comité culturel



## DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet a pour objectif de doter le territoire communal d'un organe de concertation et de coordination entre différents publics, qui vise à prendre en compte les spécificités du monde agricole.

Cet organe porterait le nom de commission agri-rurale.

A titre d'exemples, celle-ci pourra avoir pour missions :

- de favoriser la cohabitation entre le monde agricole et les autres habitants de la commune, dont les chasseurs et les naturalistes.
- de proposer des solutions concrètes et communes aux différents problèmes rencontrés (ex : cohabitation entre différents projets et les activités agricoles).
- de faciliter la mise en œuvre des projets (PCDR, PCDN...) qui impliquent une collaboration du secteur agricole (cf. projet de plantations de haies).
- d'organiser des actions de découverte de l'agriculture villersoise et de ses produits, à l'attention des habitants.
- d'organiser une action annuelle sur l'ensemble du territoire communal destinée à sensibiliser et impliquer l'ensemble des habitants au respect de leur territoire et à sa propreté : journée Villers propre avec une démonstration de techniques durables (utilisation de chevaux pour le ramassage ou de moutons l'entretien d'espaces verts), la mise à l'honneur de projets citoyens en matière de gestion des déchets (ex : compost commun) ...

**Localisation** : Ensemble du territoire

**Porteur de projet** : Commune (Service Cadre de vie)

**Partenaires** : PCDN, ADL, FWA, agriculteurs, chasseurs

**Budget** : moins de 100.000 €

**Développement durable** :

Environnement

Social/culture

Économie

**Pistes de financement** : Commune

## JUSTIFICATION DU PROJET

Avec 75% du territoire communal occupé par des surfaces agricoles et 44 exploitations en activité, le secteur est bien présent à Villers-le-Bouillet. Dans le cadre de la démarche participative, les habitants ont estimé que les contacts entre le milieu agricole et les autres acteurs de l'environnement étaient insuffisamment formalisés.

Les membres du PCDN ont également formulé le souhait d'avoir davantage de synergies et de collaborations avec le milieu agricole. Compte tenu de ces différents constats, la CLDR a émis comme proposition de créer une commission qui permettrait dans un premier temps de mettre autour de la table la Commune, les agriculteurs, les naturalistes, le PCDN, des citoyens qui souhaitent s'investir dans le projet mais aussi les chasseurs et ensuite d'organiser des actions communes en matière de valorisation de l'environnement et de l'agriculture.

## LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

La commission agri-rurale sera un acteur du territoire. Des réflexions et des projets seront menés afin d'améliorer l'environnement et le cadre de vie, de préserver et de valoriser les ressources naturelles mais également de les mettre en valeur. Les défis et objectifs suivants sont donc concernés :

### **Défi 1 : L'amélioration du cadre de vie, de l'environnement et des ressources naturelles et bâties**

✓ Obj 2 : Préserver le patrimoine et améliorer sa connaissance

✓ Obj 3 : Ancrer durablement le développement de la biodiversité et sa mise en valeur dans le territoire villersois

### **Défi 3 : Le développement d'une économie locale et raisonnée**

✓ Obj 8 : Soutenir le développement durable de l'agriculture et la création de circuits courts

***Liens avec les autres outils stratégiques communaux***

Cette commission permettra de répondre au souhait des membres du PCDN de disposer d'un espace de concertation et d'actions reprenant les acteurs du territoire et des paysages.

***Interactions avec d'autres projets***

- Fiche 2.2 : Valorisation des zones centrales par la plantation de haies et la création de couloirs écologiques

## DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet porte sur la construction à Villers d'un bâtiment multiservices social.

Situé à proximité de l'actuelle administration communale et de la future Maison rurale, ce bâtiment permettra le développement de nouveaux services et l'organisation de services existants dans de meilleures conditions.

Ainsi, prendront place dans ce bâtiment :

- La nouvelle crèche communale (Fiche 2.7) ;
- La maison des jeunes (Fiche 2.5) ;
- La permanence du CPAS ;
- La permanence de l'ONE, ...

Le bâtiment sera aménagé en fonction des besoins et contraintes de chaque activité (ex : respect de la vie privée pour le CPAS, zone de calme pour les enfants lors de la sieste, espace extérieur aménagé et sécurisé pour les activités...).

De plus, il sera équipé de systèmes permettant une utilisation rationnelle des énergies et une production d'énergies durables. Les matériaux durables et locaux seront privilégiés pour sa construction.

**Localisation** : Villers-le-Bouillet

**Porteur de projet** : Commune (Service cadre de vie)

**Partenaires** : CPAS, ONE, Jeunes

**Budget** : plus d'1.000.000 €

**Développement durable** :

Environnement

Social/culture

Économie

**Pistes de financement** : Commune, Plan Cigogne, Développement Rural, SPW-DG01, UREBA

## JUSTIFICATION DU PROJET

L'étude relative au développement du centre de Villers-le-Bouillet a défini l'organisation de la localité et le développement de différents pôles.

Ces pôles ont notamment pour ambition de maximiser les fonctions présentes actuellement ou futures, de favoriser les synergies entre les acteurs, de proposer des services à proximité d'autres services, ...

Ainsi, un pôle multiservice est proposé dans le cœur de Villers. Ce pôle serait composé de l'administration communale, de la maison rurale et d'un bâtiment qui accueillera différentes fonctions sociales.

## LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

La création du bâtiment multiservices social a pour volonté d'améliorer et de renforcer l'offre de services aux citoyens. Ainsi, il s'inscrit dans le **Défi 5 : la poursuite de dynamiques volontaires en matière de services aux citoyens** et permettra d'atteindre les objectifs :

- √ Obj 15 : Optimiser le fonctionnement et la communication de l'administration pour garantir le meilleur service aux citoyens
- √ Obj 16 : Améliorer l'offre de services adaptée aux différentes tranches d'âges
- √ Obj 17 : Favoriser le maintien des villersois sur le territoire communal

De plus, compte tenu de la volonté de proposer un bâtiment « durable », l'**Objectif transversal « Intégrer les aspects durables de l'utilisation et de la production d'énergie »** est également concerné.

## **Liens avec les autres outils stratégiques communaux**

/

## **Interactions avec d'autres projets**

- Fiche 2.1 : Création d'une maison rurale
- Fiche 1.9 : Mise en place d'un Plan de Cohésion Sociale
- Fiche 2.5 : Développement d'une offre d'espaces de rencontre pour les jeunes Villersois
- Fiche 2.7 : Développement qualitatif et quantitatif de l'accueil de la petite enfance
- Fiche 3.3 : Création d'un cœur de village dans Villers-le-Bouillet

### DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet a pour objectif de préserver le caractère patrimonial des fermes et des maisons de caractère.

Pour ce faire, deux champs d'action ont été retenus :

- Le premier concerne l'accompagnement des acquéreurs de ces biens et des porteurs de projet. Pour ce faire, une mission conseils d'un architecte spécialisé en patrimoine et d'un paysagiste sera proposée par la Commune. Celle-ci aura pour objectif de présenter aux propriétaires les éléments patrimoniaux, architecturaux et paysagers qui sont importants au niveau du bâtiment et de ses abords et les « actions » qui devraient être entreprises afin de les préserver et de les mettre en valeur et ce, tout en les intégrant dans le projet.
- Le second champ d'action porte sur l'acquisition par la Commune (seule ou dans le cadre d'un partenariat public/privé) d'un bâtiment remarquable du territoire afin d'y développer un projet qui permettra de renforcer les offres de services au sens large : logements, commerces, entreprises, ...tout en préservant le caractère patrimonial du bien.

**Localisation** : Ensemble du Territoire

**Porteur de projet** : Commune (Service Cadre de vie)

**Partenaires** : Propriétaires/acquéreurs/investisseurs privés/ATEPa FRW.

**Budget** : de moins de 100.000 à plus d'1.000.000 selon le type d'actions et de projets

**Développement durable** :

Environnement	Social/culture	Économie
---------------	----------------	----------

**Pistes de financement** : Commune/Développement rural/SPW (UREBA/SAR,...)

### JUSTIFICATION DU PROJET

La commune de Villers-le-Bouillet est caractérisée par la présence de nombreuses fermes et maisons de caractère. Nombre de ces bâtiments sont d'ailleurs repris dans l'inventaire du patrimoine culturel immobilier wallon.

Les habitants sont très attachés à ce patrimoine et ont manifesté une inquiétude quant à l'avenir de ces fermes et maisons remarquables de l'entité lors d'une cessation d'activités ou d'un changement de propriétaire. Les habitants ont demandé qu'une réflexion soit menée sur les possibilités d'actions afin de maintenir le caractère patrimonial du bien.

La CLDR a également proposé que ces bâtiments puissent être intégrés dans une dynamique de création de logements (cf. fiche spécifique) ou de soutien à l'économie par l'aménagement d'espaces de bureaux, d'espaces pour entreprises de services, ...

La localisation de Villers-le-Bouillet est un atout qui peut séduire des petites entreprises ou des entreprises de services à la recherche de lieux facilement accessibles (proximité des grands axes, stationnement aisé), connectés (connexion rapide vers les autoroutes, proximité villes).

### LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

Cet ambitieux projet s'inscrit pleinement dans la stratégie du PCDR de Villers-le-Bouillet, car il va permettre de valoriser le cadre de vie, de préserver des éléments importants du patrimoine et du paysage villersois tout en soutenant le développement de l'économie et des emplois locaux et en permettant ainsi aux Villersois de trouver une nouvelle offre de services et d'équipements. Les défis et objectifs concernés sont donc :

#### **Défi 1 : L'amélioration du cadre de vie, de l'environnement et des ressources naturelles et bâties**

- ✓ Obj 1 : Structurer et mettre en valeur les espaces villageois bâtis et naturels
- ✓ Obj 2 : Préserver le patrimoine et améliorer sa connaissance

#### **Défi 3 : Le développement d'une économie locale et raisonnée**

- ✓ Obj 7 : Encourager, accompagner et aider les villersois à développer leurs activités dans la commune
- ✓ Obj 9 : Innover l'offre de services et d'accueil des travailleurs, TPE et PME

### **Défi 5 : La poursuite de dynamiques volontaires en matière de services aux citoyens**

- √ Obj 16 : Améliorer l'offre de services adaptée aux différentes tranches d'âges
- √ Obj 17 : Favoriser le maintien des villersois sur le territoire communal

**L'Objectif transversal, intégrer les aspects durables de l'utilisation et de la production d'énergie**, sera également concerné compte tenu de la volonté d'organiser des rénovations et des aménagements privilégiant les énergies et matériaux durables.

#### ***Liens avec les autres outils stratégiques communaux***

Ce projet répond aux enjeux définis dans le Schéma de Développement Communal en matière de maintien des commerces et des services dans les villages, de mise en place de mesures de protection des biens patrimoniaux et de renouvellement de l'offre résidentielle.

#### ***Interactions avec d'autres projets***

- Fiche 1.19 : Création d'un pôle économique « Villers@Work »
- Fiche 3.9 : Création de petits logements locatifs

# RÉAFFECTATION ET AMÉNAGEMENT DU HOME GRANDGAGNAGE DE VAUX-ET-BORSET

Fiche 3-8  
LOT 3  
Projet matériel  
Version initiale

## DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET

Le projet concerne les possibles réaffectations et aménagements du Home de Vaux-et-Borset.

En concertation avec le CPAS (propriétaire des lieux), la Commune fera appel à un auteur de projet afin d'étudier les réaffectations possibles du bâtiment au cas où les services d'accueil des personnes âgées devraient être abandonnés.

La volonté locale étant de réaffecter le bâtiment dans une optique de mixité des fonctions. Les différentes idées émises lors des consultations de la population seront prises en compte :

- Aménagement du parc en un espace de convivialité (cf. Fiche spécifique).
- Soutien à l'économie locale et à l'emploi par l'aménagement de bureaux et équipements permettant d'accueillir des travailleurs (ex : bureaux partagés, espaces de coworking,) et de petites entreprises de services ou de commerces.
- Création de logements avec une attention particulière pour les publics spécifiques que sont les jeunes, les familles monoparentales, les séniors (style abbeyfield) via des logements tremplins, logements intergénérationnels...

L'étude intégrera également une réflexion sur la possibilité de développer des lieux d'activités pour les séniors (salle de détente commune, espace pour des activités sportives douces...). Le GAL Jesuishesbignon.be sera associé à l'analyse, compte tenu de ses actions en matière d'accompagnement et d'encadrement du vieillissement de la population.

L'étude définira les affectations, les aménagements et les budgets alloués au projet avec les pistes de financements publics et privés. Ensuite, les recommandations seront mises en œuvre.

**Localisation** : Home Grandgagnage à Vaux-et-Borset

**Porteur de projet** : CPAS

**Partenaires** : GAL, ADL, Commune

**Budget** : plus d'1.000.000 €

**Développement durable** :

Environnement	Social/culture	Économie
---------------	----------------	----------

**Pistes de financement** : Commune/Développement rural/UREBA/Investisseurs privés

## JUSTIFICATION DU PROJET

En matière d'accueil des personnes âgées, on trouve dans le village de Vaux-et-Borset un home de 41 lits.

Propriété du CPAS, la gestion du home a été transférée, en mai 2015, à l'Intercommunale Centre Hospitalier Régional de Huy.

Le nouveau décret du 30 avril 2009 relatif au secteur de l'hébergement et de l'accueil de la personne âgée prévoit de nouvelles normes telles que la superficie minimale des chambres, la présence de lieux de vie commune, ...tout en intégrant une période transitoire, pour permettre aux établissements de se mettre aux normes. Cette période se termine le 1er janvier 2020.

Compte tenu de cette échéance et le coût très élevé des travaux de mise en conformité, des questions se posent quant à l'avenir du home de Vaux-et-Borset et à son possible abandon à l'horizon 2020.

La Commune a estimé qu'il convenait d'anticiper cet éventuel départ et d'aborder les pistes possibles de réaffectation de ce vaste bâtiment situé au cœur du village de Vaux-et-Borset.

## LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

L'aménagement du home permettra à la Commune de Villers-le-Bouillet de disposer d'un site majeur permettant d'accueillir des fonctions économiques et sociales et ce, tout en valorisant un élément patrimonial.

### **Défi 1 : L'amélioration du cadre de vie, de l'environnement et des ressources naturelles et bâties**

- √ Obj 1 : Structurer et mettre en valeur les espaces villageois bâtis et naturels



- √ Obj 2 : Préserver le patrimoine et améliorer sa connaissance

**Défi 3 : Le développement d'une économie locale et raisonnée**

- √ Obj 7 : Encourager, accompagner et aider les villersois à développer leurs activités dans la commune
- √ Obj 9 : Innover l'offre de services et d'accueil des travailleurs, TPE et PME
- √ Obj 10 : Encourager la création et le maintien d'emplois villersois

**Défi 5 : La poursuite de dynamiques volontaires en matière de services aux citoyens**

- √ Obj 16 : Améliorer l'offre de services adaptée aux différentes tranches d'âges
- √ Obj 17 : Favoriser le maintien des villersois sur le territoire communal

**L'Objectif transversal, intégrer les aspects durables de l'utilisation et de la production d'énergie**, sera également concerné compte tenu de la volonté d'organiser les aménagements en privilégiant les énergies et matériaux durables.

***Liens avec les autres outils stratégiques communaux***

Ce projet répond aux enjeux définis dans le Schéma de Développement Communal en matière de maintien des commerces et des services dans les villages, de mise en place de mesures de protection des biens patrimoniaux et de renouvellement de l'offre résidentielle.

***Interactions avec d'autres projets***

- Fiche 1.19 : Création d'un pôle économique « Villers@Work »
- Fiche 3.9 : Création de petits logements locatifs

### DESCRIPTION DU PROJET

Le projet a pour objectif la construction et/ou l'aménagement de logements destinés prioritairement aux personnes originaires de la commune et répondant aux besoins de la population liés aux tendances démographiques : jeunes et jeunes ménages, personnes isolées et ménages monoparentaux, seniors, personnes à mobilité réduite, ...

Dans le cadre du projet de création d'un nouveau centre comme interface urbanistique dans la localité de Villers-le-Bouillet, le logement sera une composante importante.

La Commune incitera les promoteurs privés à intégrer dans leurs différents projets la création de « petits » logements et à privilégier une certaine mixité. Le futur nouveau quartier « ZACC Croix-Chabot » sera concerné par ces préconisations.

Des projets de petits logements, de logements tremplins et intergénérationnels pourront aussi être menés par la Commune, seule ou dans le cadre d'un partenariat public/privé.

L'espace potentiel pour un projet, qui pourrait être directement mené par la Commune, est le site occupé par l'ancienne administration communale et du bâtiment de l'ALEM (cf. Fiche spécifique). D'autres projets pourront être réalisés, dans le cadre d'une opportunité immobilière qui se présenterait. Ainsi, on peut penser à la Maison de repos Grandgagnage (cf. Fiche 3.8) et au moment où celle-ci ne sera plus affectée à cette fonction ou encore à des biens immobiliers privés qui seraient en vente et que la Commune voudrait préserver (ex : fermes – cf. fiche spécifique). A noter également que si des logements sont créés dans l'ancienne Maison de repos, le parc sera préservé en zone de convivialité (cf. Fiche spécifique).

La volonté de la Commune est que tous ces projets soient menés afin de garantir une certaine mixité sociale et générationnelle de la population au sein des villages.

Ces projets s'inscriront également dans le cadre d'une démarche environnementale durable : utilisation rationnelle de l'énergie, utilisation de matériaux durables...

**Localisation** : à définir

**Porteurs de projet** : Commune (Service cadre de vie)/privés

**Budget** : de 100.000 € à plus d'1.000.000 en fonction du type de projets

**Développement durable** :

Environnement	Social/culture	Économie
---------------	----------------	----------

**Pistes de financement** : Développement Rural/SPW-DG01/UREBA/Revitalisation urbaine/Privés

### JUSTIFICATION DU PROJET

Si le prix de l'immobilier reste accessible et proche des moyennes de la Wallonie, l'accès à la propriété et à la location reste difficile pour certains Villersois. Il n'y a actuellement pas de politique communale en matière de logements spécifiques tels que les logements tremplins, logements intergénérationnels, logements adaptés, ... Cette situation d'accès au logement est d'autant plus compliquée que la commune connaît une très forte croissance de sa population et donc une pression sur l'immobilier. Les difficultés pour se loger et l'attrait des pôles économiques et commerciaux voisins font que les 25-45 ans ont tendance à quitter le territoire communal. De plus, avec le vieillissement de la population, il est important de pouvoir soutenir le maintien à domicile des seniors. Ceux-ci quittent souvent leur habitation car celle-ci n'est plus adaptée. Le développement de l'offre de logements est un point important du développement de Villers-le-Bouillet. C'est pourquoi, la Commune va organiser une sensibilisation au développement du logement spécifique notamment au travers d'actions de communication vers les habitants. Mais, au-delà de ces actions, il convient également de pouvoir étoffer le parc de logements de ce type sur le territoire communal.

### **LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR**

Le soutien à la création de nouveaux logements s'inscrit dans une volonté d'innover et de développer les services (au sens large) proposés aux Villersois et donc dans le **Défi 5 : la poursuite de dynamiques volontaires en matière de services aux citoyens**. Les objectifs suivants sont concernés :

- √ Obj 16 : Améliorer l'offre de services adaptée aux différentes tranches d'âges
- √ Obj 17 : Favoriser le maintien des villersois sur le territoire communal

**L'objectif transversal, intégrer les aspects durables de l'utilisation et de la production d'énergie**, sera également concerné compte tenu de la volonté de doter le territoire de logements intégrant une politique durable en matière énergétique et d'utilisation des matériaux.

### ***Liens avec les autres outils stratégiques communaux***

Ce projet répond aux enjeux définis dans le Schéma de Développement Communal en matière de renouvellement de l'offre résidentielle.

### ***Interactions avec d'autres projets***

- Fiche 1.7 : Réhabilitation du presbytère de Warnant-Dreye
- Fiche 2.13 : Création d'un pôle de commerces/services/logement sur le site de l'ancienne administration communale
- Fiche 3.7 : Préservation des fermes et maisons de caractère
- Fiche 3.8 : Réaffectation et aménagement du home Grandgagnage de Vaux-et-Borset

### DESCRIPTION DU PROJET

Le projet porte sur l'identification, la restauration et la mise en valeur des différents éléments qui constituent le petit patrimoine de la commune de Villers-le-Bouillet via un système de parrainage.

Dans un premier temps, un appel à candidats sera lancé pour constituer un Comité d'inventaire. Celui-ci aura pour première mission de réaliser un inventaire complet du petit patrimoine. Ce travail sera organisé sur base des éléments déjà identifiés par la Commune mais également du répertoire du Patrimoine monumental de Belgique. Chaque élément fera l'objet d'une fiche reprenant sa localisation, sa description, son état, son histoire et les anecdotes ou événements « locaux » qui se sont déroulés à cet endroit. Toutes les données collectées et établies seront conservées sous forme de « centre de documentation » qui sera disponible et consultable à la Maison du patrimoine (cf. fiche spécifique) ou à la Commune.

Les habitants, comités et associations locales, seront aussi invités à devenir « parrain ou marraine » d'un élément patrimonial. Ceux-ci seront alors « responsables » du bon entretien de ce patrimoine et de ses abords. Outre l'entretien, les parrains et marraines participeront à la mise en place d'actions et d'événements de sensibilisation et de présentation du patrimoine : balades Découverte, participation à des journées d'entretien, organisation de concours photos via les écoles sur le thème du patrimoine bâti, participation aux manifestations régionales (journées du patrimoine), synergies avec d'autres associations actives dans le domaine (Province,) ...

Les écoles primaires seront informées du projet et sensibilisées à parrainer un élément du patrimoine. Ainsi, et par exemple, une classe de 1<sup>ère</sup> primaire pourrait parrainer un élément et durant les 6 années développer des projets en lien avec celui-ci et les matières vues à l'école.

Les propriétaires privés seront incités à entretenir et valoriser leur patrimoine. Ceux-ci seront informés des aides et subventions existantes en la matière et des procédures à mettre en œuvre pour les obtenir.

Les éléments du patrimoine public qui le nécessitent seront rénovés et mis en valeur. La mise en valeur consiste à améliorer l'accessibilité, la visibilité (éclairage, signalisation, information, fleurissement...) et les abords (espace de repos, plantations...).

**Localisation** : Ensemble de la commune

**Porteur de projet** : Commune (communication et cadre de vie)/Parrains du Patrimoine/Maison du Patrimoine/Qualité Village Wallonie/Service culturel communal

**Partenaires** : Habitants, écoles

**Budget** : moins de 100.000 €

**Développement durable** :

Environnement	Social/culture	Économie
---------------	----------------	----------

**Pistes de financement** : Commune/Petit Patrimoine Wallon/Propriétaires privés

### JUSTIFICATION DU PROJET

Lors des consultations villageoises et dans le cadre des groupes de travail spécifiques, la population a fait part de son grand attachement au petit patrimoine et aux bâtiments remarquables de la commune. Pour les habitants, il est important de pouvoir garder ces traces et témoignages de l'histoire de leur territoire. Conscients qu'ils ne connaissent pas tous les éléments qui composent leur vaste patrimoine, que certains de ces éléments méritent d'être valorisés et rénovés, que l'ensemble de ce patrimoine doit être entretenu et connu des habitants, que le petit patrimoine est aussi un sujet qui permet de rassembler les gens, de les fédérer et ainsi de contribuer à la solidarité, la CLDR souhaite qu'un projet global d'inventaire, d'entretien, de rénovation et de valorisation soit mis en place.

### **LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR**

L'ambition de ce projet est de préserver le patrimoine local tout en impliquant les habitants et en renforçant ainsi la convivialité et les échanges. Ainsi, les défis et objectifs suivants seront rencontrés :

#### **Défi 1 : L'amélioration du cadre de vie, de l'environnement et des ressources naturelles et bâties**

- √ Obj 2 : Préserver le patrimoine et améliorer sa connaissance

#### **Défi 4 : La contribution de tous à la construction de l'identité villersoise**

- √ Obj 12 : Assurer une offre associative, culturelle et sportive qui s'adresse à chacun des villersois
- √ Obj 13 : Encourager la mise en place d'événements fédérateurs

### ***Liens avec les autres outils stratégiques communaux***

/

#### ***Interactions avec d'autres projets***

- Lot 0 : Mise en place de boucles découverte
- Fiche 1.7 : Réhabilitation du presbytère de Warnant-Dreye en une maison du patrimoine, des logements, ...
- L'ensemble des fiches relatives aux aménagements des cœurs de villages.

### DESCRIPTION DU PROJET

Le projet consiste en la création d'un atelier rural soit via la construction d'un nouveau bâtiment soit par l'aménagement d'un bâtiment existant, pour ensuite le louer pour une durée limitée aux TPE et PME. L'atelier rural a pour objectif de soutenir le lancement ou le développement d'entreprises en leur évitant de lourds investissements de départ pour l'achat d'un bâtiment. Il constitue donc un soutien non négligeable dans un projet d'entreprise.

Préalablement à la mise en place du projet, le ou les sites les plus appropriés pour accueillir cette nouvelle infrastructure seront définis en prenant en considération les points suivants :

- L'atelier rural doit se trouver dans une zone urbanisable au plan de secteur telle qu'une zone d'activité économique, une zone d'habitat à caractère rural.
- L'atelier devra être facilement accessible, en ce compris pour des gros charrois.
- La cohabitation et la compatibilité des activités avec la vocation résidentielle du lieu (impacts de l'activité – bruit, charroi, -, le type d'activité compatible avec l'habitat...).
- Les propriétés communales et/ou les propriétés qui peuvent facilement être acquises par la Commune seront privilégiées.

L'atelier se présentera sous forme d'un espace modulable afin d'être le plus polyvalent possible et ainsi pouvoir accueillir une diversité importante d'activités. Complémentairement à cet espace, on trouvera des bureaux administratifs, des espaces sanitaires, un local « repas », un local technique (chaufferie).

La surface proposée sera définie sur base d'une étude de marché réalisée auprès de différents indépendants et entreprises et d'un benchmarking des ateliers existants dans la région.

**Localisation :** Commune

**Porteur de projet :** Commune (ADL, Service cadre de vie)

**Partenaires :** SPW, SPI+

**Budget :** de 300.000 € à 1.000.000 €

**Développement durable :**

Environnement

Social/culture

Économie

**Pistes de financement :** Commune/Développement rural/SPW-DG05

### JUSTIFICATION DU PROJET

On trouve à Villers-le-Bouillet une zone d'activités économiques (ZAE) de 140,9 ha où sont implantées près de 120 entreprises occupant plus de 1600 travailleurs. La ZAE propose également un bâtiment relais géré par la SPI+.

Si ce parc est un atout majeur pour l'attractivité économique de la commune, force est de constater que la Commune et son ADL rencontrent régulièrement des petites entreprises ou des indépendants qui voudraient développer leurs activités à Villers-le-Bouillet mais ne trouvent pas de lieux adaptés à leurs besoins.

La CLDR a donc souhaité soutenir la mise en place d'une infrastructure qui permettrait de garder et/ou développer des petites entreprises dans la commune.

L'atelier rural a été retenu comme une des solutions les plus adaptées aux besoins des entreprises locales qui désirent garder un ancrage local.

L'atelier rural a pour fonction de soutenir de jeunes entreprises lors de leur lancement, période critique, en leur évitant des investissements lourds de départ pour l'achat d'un bâtiment. Une ou plusieurs entreprises peuvent être accueillies, en fonction de la taille de l'atelier et de celle des entreprises. Suite au développement de l'entreprise, une possibilité lui est donnée de racheter le bâtiment.

Cette initiative permettra donc de stimuler la création d'activités et d'emploi local par les habitants de la commune et aura pour corollaire de maintenir l'emploi et les rentrées financières qui y seront liées sur la commune. De plus, si l'atelier s'installe dans un village, celui-ci permettra de soutenir une mixité habitat-activités économiques.



### LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

La création d'un atelier rural permettra de renforcer et de diversifier l'offre d'accueil des entreprises sur le territoire villersois. Ainsi, ce projet s'inscrira dans le **Défi 3 : Le développement d'une économie locale et raisonnée** et les 4 objectifs définis dans ce cadre, à savoir :

- √ Obj 7 : Encourager, accompagner et aider les villersois à développer leurs activités dans la commune
- √ Obj 8 : Soutenir le développement durable de l'agriculture et la création de circuits courts
- √ Obj 9 : Innover l'offre de services et d'accueil des travailleurs, TPE et PME
- √ Obj 10 : Encourager la création et le maintien d'emplois villersois

#### **Liens avec les autres outils stratégiques communaux**

Ce projet est à mettre en lien avec la stratégie de l'Agence de Développement Local (ADL) active sur le territoire communal mais également avec le Schéma de Développement Communal qui préconise de maintenir les activités artisanales dans les villages afin d'assurer une mixité des fonctions et ce, notamment par le développement de nouvelles petites structures.

#### **Interactions avec d'autres projets**

- Fiche 1.8 : Création d'un pôle économique « Villers@Work »
- Fiche 2.10 : Installation d'une activité de maraîchage
- Fiche 2.13 : Création d'un pôle commerces/services/logements sur le site de l'ancienne administration communale

## DESCRIPTION DU PROJET

Ce projet vise à la mise en place d'un service de transport pouvant être emprunté par les Villersois pour des motifs autres que purement « sociaux ».

La première phase de ce projet sera une étude de faisabilité et de définition du/des concept(s) à privilégier : analyse de la demande, des besoins, de l'offre potentielle (bénévolat, ALE...), des moyens (humains et financiers) à dégager pour mettre en place le projet et le faire fonctionner, les collaborations possibles avec d'autres Communes telles que Wanze, Braives, Huy... (Communes en cours de PCDR et/ou du PICM).

En ce qui concerne l'analyse des besoins des aînés, une concertation sera également organisée avec le GAL dans le cadre de son projet « création d'une structure supra communale de services afin d'accompagner et encadrer le vieillissement de la population ». Cette étude aboutira sur la définition du/des produits « taxi » qui peuvent être développés sur le territoire (communal ou transcommunal).

L'offre sera ensuite développée (phase 2) soit au sein d'un service communal qui en assurera la gestion et la coordination, soit au sein d'une autre structure (asbl par exemple) qui sera soutenue financièrement par la (les) Commune(s) (subvention annuelle).

Le pool de conducteurs sera constitué. Afin d'impliquer les citoyens dans ce projet, un appel à bénévolat sera lancé. Cet appel sera notamment coordonné dans le cadre des actions des Maisons de quartiers (cf. fiche spécifique). Les véhicules spécifiques aux services seront achetés. Le sponsoring d'un véhicule par une ou plusieurs entreprises, Communes, associations du territoire de projet mais aussi de territoires voisins sera envisagé. Parallèlement au développement de cette offre, des actions de communication destinées à le faire connaître seront mises en place.

**Localisation** : Ensemble de la commune

**Porteur de projet** : CPAS

**Partenaires** : Bénévoles, Communes voisines, GAL

**Budget** : de 300.000 à 1.000.000 €

**Développement durable** :

Environnement	Social/culture	Économie
---------------	----------------	----------

**Pistes de financement** : Commune(s)/ PCS

## JUSTIFICATION DU PROJET

La Commune dispose du Villébus, un taxi mis à la disposition des habitants en partenariat avec le CPAS. Cependant, ce dernier est presque entièrement saturé par des missions d'ordre « social » (rendez-vous médical, recherche emploi...)

En raison de la faible desserte des transports en commun, particulièrement pour les villages situés au nord de la commune, les habitants ont mis en avant la difficulté pour certaines tranches de la population de se déplacer dans et à l'extérieur, de la commune. Les séniors et les adolescents sont ceux qui à la fois disposent le plus de temps libre, et du moins de moyens de transport individuel. Le GT mobilité a proposé de développer un service de transport sur demande principalement pour ces deux catégories de population. Le souhait est de pouvoir proposer un service de transport qui permettra de se déplacer notamment en dehors des horaires de passage des transports en commun : mercredi après-midi, le week-end, en soirée, ....

### **LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR**

Ce projet s'inscrit dans le **Défi 2** relatif au **Développement d'une offre de mobilités diversifiées et sécurisées sur le territoire de Villers-le-Bouillet**. En développant une offre de « taxi », la Commune pourra proposer à ses habitants un nouveau mode de mobilité collectif vers les commerces et services. Ainsi, les objectifs suivants seront rencontrés :

- √ Obj 4 : Faciliter les déplacements doux inter-villages, vers les services et les commerces
- √ Obj 6 : Encourager les habitants et les travailleurs à utiliser des modes de mobilité durable et à diminuer l'autosolisme

### ***Liens avec les autres outils stratégiques communaux***

Ce projet s'inscrit dans les recommandations du Plan Intercommunal de Mobilité relatives au développement d'une offre alternative de transport telle qu'un service à la demande ou système « Proxibus ».

### ***Interactions avec d'autres projets***

- Fiche 1.9 : Mise en place d'un Plan de Cohésion Sociale

## CRÉATION D'UN RÉSEAU DE DÉPLACEMENTS DOUX. PHASE 2 : MISE EN PLACE DES TRONÇONS PIÉTONS

Fiche 3-13  
LOT 3  
Projet matériel  
Version initiale

### DESCRIPTION DU PROJET

Sur base de l'étude de définition du réseau de modes doux réalisée dans le cadre du Lot 1 (Fiche 1.3 : Étude de définition d'un réseau de déplacements doux), le présent projet portera sur la mise en place des tronçons piétons.

Le projet concernera donc l'aménagement et l'équipement du réseau par :

- la réalisation des travaux et aménagements des chemins, sentiers et voiries : confortabilisation de l'assiette, aménagements de sécurité, aménagement de passages pour piétons, aménagements de trottoirs, ...
- le balisage des tronçons avec indication des destinations (pôles, lieux de services, lieux d'activité...),
- l'éclairage des tronçons qui le nécessitent.

L'édition d'une carte et d'un document de présentation sera également organisée afin d'annoncer le projet aux citoyens et de les inviter à privilégier les déplacements piétons.

**Localisation** : Ensemble de la commune

**Porteur de projet** : Commune (Service Cadre de vie)

**Partenaires** : Habitants du village

**Budget** : de 300.000 à 1.000.000 €

**Développement durable** :

Environnement	Social/culture	Économie
---------------	----------------	----------

**Pistes de financement** : Commune/Développement rural/SPW-DG01

### JUSTIFICATION DU PROJET

La mobilité douce et la sécurité des déplacements sont des préoccupations importantes pour les habitants.

Lors des consultations et dans le cadre du groupe de travail « mobilité », les habitants ont proposé de mettre en place d'un plan définissant les itinéraires doux à privilégier par les piétons dans le cadre de leur déplacement quotidien.

Si le Plan Intercommunal de Mobilité (PICM) a fait des recommandations en la matière, celui-ci n'a pas défini de manière précise le réseau piéton à organiser.

Les habitants ont donc souhaité que dans un premier temps une étude permettant de définir le réseau soit menée sur l'ensemble du territoire communal et qu'ensuite celui-ci soit mis en place.

### LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR

La mise en place d'un réseau de déplacements doux piétons s'inscrit dans la volonté communale (administration et citoyens) de soutenir **Le développement d'une offre de mobilités diversifiées et sécurisées sur le territoire de Villers-le-Bouillet**, soit le **Défi 2** de la stratégie de développement. La mise en place de ce réseau favorisera les moyens de déplacements doux dans les villages. De plus, la mise en place de ce projet sera également intégrée dans les projets d'aménagement de cœurs de villages, places, espaces de convivialité..., et ce, afin d'intégrer de manière optimale les aspects liés à la sécurisation des usagers.

Ainsi, les objectifs suivants seront rencontrés :

- ✓ Obj 4 : Faciliter les déplacements doux inter-villages, vers les services et les commerces
- ✓ Obj 5 : Sécuriser les entrées de villages et les traversées
- ✓ Obj 6 : Encourager les habitants et les travailleurs à utiliser des modes de mobilité durable et à diminuer l'autosolisme

### ***Liens avec les autres outils stratégiques communaux***

La mise en place d'un réseau de déplacements doux résulte des recommandations du Plan Intercommunal de Mobilité et plus particulièrement des propositions « Les déplacements à pied »

### ***Interactions avec d'autres projets***

- Fiche 1.3 : Étude de définition d'un réseau de déplacements doux
- Fiche 3.14 : Mise en place du réseau de déplacements doux vélos
- Toutes les fiches relatives à l'aménagement de cœur de village et d'espaces de convivialité : Fiches 1.2, 1.4, 1.5, 2.1, 2.15
- Fiche 2.14 : Aménagement d'une zone de covoiturage et d'un franchissement de la N684

## CRÉATION D'UN RÉSEAU DE DÉPLACEMENTS DOUX. PHASE 2 : MISE EN PLACE DES TRONÇONS VÉLOS

Fiche 3-14  
LOT 3  
Projet matériel  
Version initiale

### DESCRIPTION DU PROJET

Le réseau de déplacements doux à vélo sera mis en place sur base des conclusions et recommandations de l'étude de définition du réseau global réalisée dans le cadre du Lot 1 – Fiche 1.3 : Étude de définition d'un réseau de déplacements doux.

Les travaux et aménagements des voiries (marquage, création de pistes, ...) seront réalisés sur l'ensemble du territoire communal (hors zones déjà aménagées dans le cadre de projets spécifiques).

Les tronçons seront balisés afin de guider les usagers vers les différents pôles d'activités et de services ainsi que vers les villages. Les pôles d'intérêt (ex : écoles, lieux de services, espaces sportifs...) seront équipés de racks vélos.

Des actions d'information et de sensibilisation des citoyens seront ensuite organisées :

- Édition et mise en ligne d'une carte présentant aux habitants le réseau et les tronçons ;
- Organisation et participation aux actions du GAL « je pédale pour la forme », « je pédale pour ma santé » ...
- Organisation d'une action vélo dans le cadre de la semaine de la mobilité avec notamment la possibilité de tester des vélos électriques ;
- Organisation d'une action pour les écoles « ramassage vélo ».

**Localisation** : Ensemble de la commune

**Porteur de projet** : GAL/ Commune (Service Cadre de vie)

**Partenaires** : Communes voisines, GAL

**Budget** : plus d'1.000.000 €

**Développement durable** :

Environnement

Social/culture

Économie

**Pistes de financement** : Commune/Développement rural/ SPW –DG01

### JUSTIFICATION DU PROJET

Dans le prolongement du développement d'une offre de promenades « de loisirs » et de la valorisation de la mobilité douce piétonne, la mobilité fonctionnelle « vélos » doit également être améliorée. Il s'agit dans ce cas, de l'aménagement et de l'amélioration du confort de déplacement le long de tronçons qui relient des points d'intérêt du quotidien. Ces tronçons doivent être « confortables », sécurisés, courts et présenter le cheminement le plus direct entre des points d'intérêt social, économique, culturel, ....

Pour ce type d'itinéraires, il ne sert à rien de vouloir rendre tous les chemins de la commune accessibles ou de vouloir tout baliser, mais bien de privilégier des tronçons qui répondront aux besoins des habitants en matière de déplacements quotidiens et « fonctionnels ».

Partant des constats qu'il convenait d'une part d'encourager la mobilité douce mais que d'autre part, les équipements en la matière étaient quasi-inexistants, le PICM a défini, de manière théorique, un réseau cyclable communal structurant. Le PICM préconise également que ce projet soit mis en place avec les Communes limitrophes (Wanze, Braives, Amay) afin d'assurer une continuité dans les liaisons.

Outre ces Communes, Villers-le-Bouillet intégrera son projet dans la dynamique mise en place par le GAL Jesuishesbignon.be et qui a pour objectif de développer une mobilité cyclable en créant un réseau structurant à l'échelle des 12 Communes qui composent le territoire d'actions.



### **LIEN AVEC LA STRATÉGIE DU PCDR**

La mise en place d'un réseau de déplacements doux « vélos » s'inscrit dans la volonté communale (administration et citoyens) de soutenir **Le développement d'une offre de mobilités diversifiées et sécurisées sur le territoire de Villers-le-Bouillet**, soit le **Défi 2** de la stratégie de développement.

La mise en place de ce réseau favorisera les connections entre les villages et soutiendra l'utilisation du vélo pour les déplacements proches de chez soi. De plus, la mise en place de ce projet sera également intégrée dans les projets d'aménagement de places, d'espaces de convivialité..., et ce, afin d'intégrer de manière optimale les aspects liés à la sécurisation des usagers.

Ainsi, les objectifs suivants seront rencontrés :

- √ Obj 4 : Faciliter les déplacements doux inter-villages, vers les services et les commerces
- √ Obj 5 : Sécuriser les entrées de villages et les traversées
- √ Obj 6 : Encourager les habitants et les travailleurs à utiliser des modes de mobilité durable et à diminuer l'autosolisme

### ***Liens avec les autres outils stratégiques communaux***

La mise en place d'un réseau de déplacements doux résulte des recommandations du Plan Intercommunal de Mobilité et plus particulièrement des propositions « réseau cyclable » afin de relier les différents villages aux pôles d'activités (ex : écoles, administration, services, centre sportif, commerces, ...) situés dans un rayon de 5 kms.


### ***Interactions avec d'autres projets***

- Fiche 1.3 : Étude de définition d'un réseau de déplacements doux
- Fiche 3.13 : Mise en place du réseau de déplacements doux piétons
- Toutes les fiches relatives à l'aménagement de cœur de village et d'espaces de convivialité : Fiches 1.2, 1.4, 1.5, 2.1, 2.15
- Fiche 2.14 : Aménagement d'une zone de covoiturage et d'un franchissement de la

**Programme Communal de Développement Rural /Agenda 21**

**Commune de Villers-le-Bouillet**

**Partie V : Les projets**

Version	Version approuvée 22 février 2018
Maître d'œuvre  	<b>Commune de Villers-le-Bouillet</b>  Rue des Marronniers, 16 4530 - Villers-le-Bouillet  Téléphone : 085/61 62 99  Email : <a href="mailto:info@villers-le-bouillet.be">info@villers-le-bouillet.be</a> <a href="https://www.villers-le-bouillet.be/">https://www.villers-le-bouillet.be/</a>
Auteur de projet  	Traces TPI  Rue du Cayaux 17, 5620 Flavion  <a href="http://www.tracestpi.com">www.tracestpi.com</a>  Tél : +32 (0) 82 68 84 31  Rédacteur : Laurence Docquir, Consultante